

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LEMPLOI ET LA FAMILLE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(73^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du samedi 14 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5393).

COMMUNICATION

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Bernard Schreiner (*Yvelines*), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Jean Laborde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

MM. Olivier Dassault,
Georges Hage,
Christian Kert,
Michel Françaix,
François d'Aubert.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication.

M. le rapporteur spécial.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :
MM. Olivier Dassault, Michel Pelchat, Léonce Deprez,
Rudy Salles.

M. le secrétaire d'Etat.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. Services généraux

État B (p. 5421)

Titres III et IV. - Réserve du vote (p. 5421)

État C (p. 5421)

Titre V. - Réserve du vote (p. 5422)

État E (p. 5422)

Lignes 46 et 47. - Adoption (p. 5422)

Article 63 (p. 5422)

Amendement n° 178 de M. Pelchat : MM. Michel Pelchat, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Amendement n° 180 de M. Pelchat : MM. Michel Pelchat, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Amendements n°s 181 de M. Pelchat et 7 de M. Robert-André Vivien : MM. Michel Pelchat, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

L'amendement n° 45 de M. Ollier n'est pas soutenu.

Adoption de l'article 63.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5424).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE, vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Communication

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à la communication et l'examen des dispositions concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radio-diffusée et télévisée.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à la communication, mes chers collègues,...

M. Alain Bonnet. Jusque-là, tout va bien ! (Sourires.)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... si M. Lang était là, il pourrait dire : « objectif atteint ! ». Seule, en effet, est présente l'élite des parlementaires,...

M. Michel Français. Merci !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... qui ont abandonné leur circonscription de province, rejointe par des Franciliens comme moi. Innombrables sont ceux qui m'ont écrit. Mais je vois ici, malgré tout, nos amis de Marseille qui n'ont pas hésité à quitter les rivages ensoleillés de la Méditerranée pour retrouver le ciel brumeux de novembre à Paris un samedi soir.

Et vous êtes là vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat. En fait, nous aurions dû examiner ce budget sous les projecteurs formés par les 450 paires d'yeux qui auraient dû nous fixer ce soir.

M. Alain Bonnet. La Dordogne aussi est là ! (Sourires.)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. M. Lang en a décidé autrement. Après avoir remis à quatre reprises la date du débat en séance publique, après avoir d'abord parlé du 28 octobre - n'est-ce pas, cher monsieur Bonnet, vous qui aviez protesté véhémentement en commission ! - puis du 10 novembre, nous sommes remontés au 6 novembre pour finir ici aujourd'hui 14 novembre, un samedi soir !

Je le dis très sérieusement : ce n'est pas convenable s'agissant des crédits de cette importance.

M. Alain Bonnet. Mieux vaut tard que jamais !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Mais que cachent ces reports successifs ?

M. Alain Bonnet. Rien !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Nous allons le savoir très rapidement car l'examen des crédits, celui du fonctionnement des sociétés de programme que nous contrôlons - M. Schreiner, au nom de la commission des affaires culturelles, M. Laborde, au nom de la commission des affaires étrangères et moi-même, au nom de la commission des finances -, montre qu'il y a malgré tout quelques problèmes.

Et lorsque je parle de quelques problèmes, je suis prudent !

Mais je voudrais commencer, monsieur le secrétaire d'Etat, par régler un contentieux avec vous.

M. Michel Français. Non, ce n'est pas possible !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Il l'a d'ailleurs été en partie par votre lettre du 8 novembre.

Je dois en effet éclairer l'Assemblée nationale sur les conditions, inédites en ce qui me concerne, dans lesquelles j'ai dû travailler cette année ainsi d'ailleurs que de nombreux collègues.

Tout d'abord, une injonction écrite et menaçante signée de vous, monsieur le secrétaire d'Etat - ce n'est pourtant pas votre style - a interdit aux présidents des sociétés nationales de programme de communiquer au rapporteur les réponses au questionnaire. Certains de ces présidents se sont d'ailleurs empressés de me transmettre votre lettre de juillet que j'ai dans mes dossiers.

M. Alain Bonnet. C'est le budget !...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Pour votre information, monsieur le secrétaire d'Etat, les anciens ici le savent, il est de tradition depuis 1973, pour faciliter la tâche des ministres dépensiers, que les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis reçoivent des réponses au questionnaire sans transiter par le filtre, ô combien tenu à l'époque, du ministère de l'économie et des finances. Laisser répondre, c'était votre intérêt, monsieur le secrétaire d'Etat, et celui des sociétés que nous défendons les uns et les autres.

Je ne vais pas m'attarder sur ce point car je crois que vous avez pris conscience de l'erreur que vous avez commise et j'ai reçu les réponses mais je ne les ai reçues, pour 250 questions que quatre-vingt-seize heures avant de rédiger le rapport. Or, quelle que soit la qualité de nos collaborateurs dans cette assemblée, de nos administrateurs,...

M. Alain Bonnet. Oui, il faut leur rendre hommage !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ...il était vraiment difficile, pour ne pas dire impossible, d'accomplir un travail sérieux dans de telles conditions !

Dans un premier temps, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai été amené à demander à la commission de reporter l'examen du projet. J'aurais pu, usant d'une majorité, faire repousser les crédits.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je ne l'ai pas voulu parce que je pensais que les réponses allaient nous éclairer et j'ai demandé un report.

Malgré cela, le ministère du budget a bloqué les réponses du service de la redevance, question ô combien importante ! Ce qui fait, mes chers collègues, qu'il y a trois jours encore j'étais dans l'incapacité de vous dire exactement comment était utilisée la redevance, où on en était, par exemple, des remboursements des exonérations, ni quel était le montant ou la répartition des excédents. Le « noyau dur » de vos crédits, monsieur le secrétaire d'Etat, m'était caché. Pourquoi ?

De plus j'avais demandé que me soit transmis le rapport de l'inspection générale des finances sur la gestion de la régie commune de publicité. Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous m'avez répondu lors de la commission d'enquête que vous n'en étiez pas le détenteur. C'est une affaire importante car il s'agit de crédits d'Etat. Je présente dans mon rapport écrit les éléments que j'ai reçus tout à fait tardivement et grâce à l'aide de M. le président Le Garrec, mon successeur à la présidence de la commission des finances, qui a pesé de tout son poids et qui a usé de son autorité. Je l'en remercie.

Je voudrais rappeler à ceux qui l'ignorent qu'il y a eu violation flagrante de l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Elle stipule, en effet, à propos des pouvoirs des rapporteurs spéciaux, que : « Tous les renseignements d'ordre financier et administratif de nature à faciliter leur mission doivent leur être fournis » et que les rapporteurs spéciaux, et pour avis maintenant depuis la modification du règlement, « sont habilités à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit ».

Or le Gouvernement - c'est votre collègue des finances qui est visé, monsieur le secrétaire d'Etat, mais vous représentez le Gouvernement - a continué à me dissimuler la version intégrale de ce rapport.

M. Michel Françaix. Ce n'est pas beau !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je m'exprime au nom de toute l'Assemblée car la commission des finances tout entière - ses membres ici présents peuvent en témoigner - m'a suivi dans mes protestations à l'encontre de ce que j'ai appelé les avanies que nous avons pu subir au cours de cette préparation budgétaire.

Je regrette que M. Lang ne soit pas présent, car j'aurais eu certaines vérités à lui dire en simple qualité de porte-parole de mes collègues unanimes quant à sa désinvolture à l'égard de notre assemblée !

M. François d'Aubert. Il est avec Lady Di !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Il est vrai que c'est sans doute la dernière loi de finances pour M. Lang comme c'est le dernier budget de la communication pour certains.

En principe, on n'avait rien à nous cacher. Mais il est bon que l'on sache, quelle que soit la majorité, qu'il ne faut pas renouveler de telles manœuvres, qu'il ne faut pas refuser d'informer le Parlement !

Pour ces différentes raisons, je le répète, la commission des finances a réservé à deux reprises l'examen des crédits de la communication. Je ne m'étendrai pas sur un problème technique qui ne présente qu'un intérêt limité...

M. Michel Françaix. Non ça ne compte pas !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... et, dans le cadre des quinze minutes qui me sont imparties, je veux en arriver à l'essentiel.

Les crédits ont été votés en mon absence, à la suite d'une erreur de secrétariat, mais peu importe, le président de séance ne voulant pas gêner le Gouvernement. Moi, je ne voulais pas. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai bien failli ne pas rapporter, comme en 1967. Pardonnez-moi la référence, mais avant moi Jules Ferry avait refusé de rapporter. Dans ce cas, vous le savez, on monte à la tribune et on dit : je refuse de rapporter. Seul le rapporteur général aurait été habilité à me remplacer. Personne d'autre ne le pouvait. Néanmoins, j'ai pensé malgré tout qu'il fallait tenir compte des efforts accomplis.

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. Michel Françaix. Vous n'auriez tout de même pas fait cela !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Cher Alain Bonnet, vous êtes un ancien et vous savez que c'est sérieux. J'aurais risqué de jeter le discrédit sur l'ensemble des sociétés de programme.

Vous trouverez l'ensemble des points importants traités dans mon rapport écrit qui est assez fourni et dans lequel je me suis efforcé de répondre aux nombreuses questions des parlementaires, ce qui me permet d'ailleurs de rendre compte de la qualité des réponses données par les présidents de sociétés, d'établissements publics et par votre cabinet, monsieur le secrétaire d'Etat, dans les derniers jours. Le sommaire vous aidera à vous y retrouver.

Abordons maintenant le fond des choses - dans la mesure où l'information m'a été transmise. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pris l'engagement devant la représentation nationale, au printemps dernier, d'aborder les chapitres consacrés aux aides à la presse - je vous en ai parlé il y a quelques jours devant la commission d'enquête - afin de lui permettre de faire face à la crise aiguë qu'elle traverse du fait de la chute vertigineuse de ses recettes publicitaires. Or les aides directes baissent en volume dans le projet de budget pour 1993. Vous me répondez qu'en francs courants elles augmentent de 2,6 p. 100. C'est vraiment peu de chose !

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pris également l'engagement de présenter au Parlement un budget solide, de nature à assurer l'exécution de quelques décisions « coûteuses » : préemption du réseau de La Cinq en faveur d'Arte, compétence du dépôt légal à l'INA, effort sur les programmes dans les chaînes de télévision et reconduction du milliard attribué pour 1992, mise à niveau du budget de Radio-France afin de compenser votre arbitrage interdisant la publicité de marques sur ses antennes - arbitrage que j'ai approuvé d'ailleurs, comme cela figure dans mon rapport écrit - et, cerise sur le gâteau - je ne vous savais pas pâtissier, mais enfin ! -, soutien maintenant officiel à l'installation d'une chaîne éducative sur le créneau diurne du cinquième réseau.

Quel feu d'artifice ! En fait, nous avons eu droit à un pétard mouillé ! Car vous n'avez malheureusement pas eu, monsieur le secrétaire d'Etat, les moyens de vos ambitions, de vos objectifs.

Vous nous présentez un budget en hausse de 10,4 p. 100. Mais il s'agit d'un effet de trompe-l'œil - je dis trompe-l'œil, parce que je n'aurai pas l'audace d'un ancien Premier ministre s'exprimant sur les primaires et parlant de trompe autre chose !

M. Alain Bonnet. Parleriez-vous de M. Barre ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. C'est un trompe-l'œil qui a été concocté par la boutique de farces et attrapes du quai de Bercy : le ministère des finances. Et je vais vous en faire la démonstration.

La redevance, ressource sûre et régulière, qui doit constituer l'armature du budget de l'audiovisuel public, ne progresse que de 1,6 p. 100. Sa part dans le financement total de l'audiovisuel public descend à 61 p. 100 contre 66 p. 100, l'année dernière. Nous l'avons étudié avec M. Pelchat, et M. d'Aubert et nous en parlions encore il y a quelques instants.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ils ont l'air étonnés !

M. Michel Pelchat. Non, nous constatons la baisse !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... Cinq points de chute, monsieur le secrétaire d'Etat ! Les remboursements des exonérations de redevance stagnent à 362 millions de francs. Vous me direz que c'est mieux que rien, mais c'est insuffisant par rapport à la masse que vous connaissez.

Les autres dotations budgétaires progressent puisqu'elles passent de 10,6 p. 100 à 14,3 p. 100 du financement total. Je suis réservé - je l'ai été de tout temps, avant 1981 et depuis - devant le recours à la dotation budgétaire, ressource fragile, vulnérable au gel, à l'annulation, à la régulation, à la mauvaise exécution... Et nous pouvons décider demain de la supprimer. Elle ne présente pas de perspectives d'avenir. Les exercices 1991 de la SEPT ou de RFI en témoignent.

Mais je suis stupéfait, monsieur le secrétaire d'Etat, comme de nombreux collègues, que l'on présente comme dotations budgétaires des ressources issues de privatisations partielles. C'est souligné dans mon rapport. Il y a tromperie sur la marchandise !

Pour 1993, vous nous annoncez 2 036 millions de francs de dotations budgétaires - 203 milliards de centimes ! Mais qui va payer ? Quand j'analyse, je constate que 1 087 millions - 53 p. 100 des dotations budgétaires ! - proviennent du compte d'affectation spéciale alimenté par cessions de titres du secteur public. Vous trouverez tout ça dans mon rapport, ô spécialistes que je vois sur tous les bancs de cette Assemblée et que je salue avec plaisir ! (*Sourires.*)

Là-dessus, à peu près 734 millions et demi de francs - je dis cela de mémoire - sont réservés à la SEPF - Arte. S'ajoutant à ce qu'il y a déjà, on va atteindre le milliard et la cinquantaine de millions. Eh bien, du fait de la conjoncture économique c'est un financement qui nous paraît bien aléatoire, à nous qui sommes gens sérieux - et vous l'êtes aussi, monsieur le secrétaire d'Etat ! Il n'est pas besoin en effet d'être grand économiste pour voir que l'idée de faire absorber au marché pour un milliard d'opérations supplémentaires relève d'un très, très grand optimiste.

A moins de se dire qu'en avril, on verra... La conjoncture boursière, monsieur le secrétaire d'Etat, on vous en a parlé ? La rue de Bercy aussi a dû y songer. Pour ce compte d'affectation spéciale, il y a un grand nombre de prétendants. Vous trouverez le détail dans mon rapport...

M. Michel Françaix. C'est capital !

M. Alain Bonnet. Très intéressant !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... lequel a été distribué gaillardement. Donc, je ne vais pas me livrer à des énumérations.

Question : que va-t-on privatiser et pour quel montant attendu ? M. Françaix va y répondre tout à l'heure, car il est aussi angoissé que moi.

M. Michel Françaix. C'est vrai !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Privatiser FR 3 pour financer Arte ?

M. Michel Françaix. C'est M. d'Aubert qui veut faire ça !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Moi, je suis contre. Peut-être y a-t-il au sein du Gouvernement des partisans de cette privatisation. Mais ce serait inconvenant ! Quelle garantie le Parlement et les gestionnaires des chaînes ont-ils de l'exécution de cette mesure ? Aucune ! Nous allons voter une mesure, nous n'avons aucune garantie !

Ce type de financement renforce la soumission de l'audio-visuel public à la bonne volonté du ministère des finances - même pas à la vôtre : la tutelle a un aspect pyramidal !

Enfin, je m'interroge sur l'orthodoxie budgétaire d'une mesure consistant à financer des dépenses de fonctionnement - c'est manifestement le cas pour Arte - par des produits exceptionnels et non reproductibles qui, bien que comptabilisés, j'en conviens avec vous, comme dotations budgétaires, n'en sont pas véritablement. C'est de l'attrape-nigaud, du trompe-l'œil, et, comme tout à l'heure, je reste mesuré. C'est à la limite de la correction vis-à-vis de nous autres, parlementaires, quel que soit le groupe auquel nous appartenons.

En procédant ainsi, vous assurez bien mal l'avenir d'une chaîne que vous avez installée sur un réseau hertzien. Je dis vous, monsieur le secrétaire d'Etat... Disons que c'est à vous que je m'adresse, de cette tribune.

J'ai encore en mémoire les propos de M. Kiejman. Je me souviens de M. Olivier Dassault interpellant M. Kiejman sur les pauvres journalistes de La Cinq. Je lui ai dit : ça vire au jeu, vous les avez assassinés ! Et M. Kiejman de pleurer sur La Cinq...

M. Michel Françaix. J'aurais voulu voir cela !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ils pleuraient tous.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Quelle hypocrisie, quand on pense que tout a été fait pour supprimer cette chaîne ! On a recouru à des méthodes qui ne sont pas convenables. Quelle erreur !

Vous avez fauté. Vous, je veux dire ceux qui ont pris cette disposition. Vous avez fauté sur le plan stratégique. Je l'ai expliqué dans mon rapport, je ne vais pas m'appesantir. Mais l'avenir de Arte me semble bien compromis...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Eh oui !

M. Alain Bonnet. Non ! Ça marche !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... en raison de ses ressources.

Certains ont calculé qu'un téléspectateur de Arte revenait à 4 500-4 800 francs. Depuis le passage sur le réseau hertzien, ceux qui recevaient la chaîne franco-allemande auparavant ne la reçoivent plus. Moi je considère que Arte est une remarquable chaîne pour le câble. Les programmes sont de très grande qualité. Est-elle à sa place sur un réseau hertzien ? Je ne sais pas. Je n'en suis pas sûr. Même ses dirigeants ne le pensent pas.

Alors, je ne sais ce que cache cette manœuvre. Nous allons peut-être le découvrir à travers votre réponse. Mais, en l'état, je dois dire que l'unanimité se dégage. Et qu'on ne nous fasse pas un mauvais procès, à mes collègues et à moi, en disant que nous sommes contre la qualité dans des émissions réservées au grand public ! Ce n'est pas cela.

M. Michel Pelchat. Au contraire !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Mais il faut savoir à quel prix.

Pour ce qui concerne les recettes publicitaires, elles passeront l'an prochain de 18 à 20 p. 100 du financement total. Pour A2 et FR3, vous fixez des objectifs supérieurs de 20 p. 100 à ceux de 1992. Il faut vraiment être optimiste ! Quelques amis du secteur privé sont ici présents. Je les vois rêvant à une augmentation de 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires... Bravo ! Très bien. Mais il ne faut pas nous prendre pour des sots. Pas vous, monsieur le secrétaire d'Etat, mais le ministère des finances. C'est une tradition, d'ailleurs. La rue de Rivoli avant, monopolisait. On a tout emporté de la rue de Rivoli au quai de Bercy, y compris les manières un peu désinvoltes avec lesquelles on traite le Parlement, comme le faisaient les gouvernements de la France d'outre-mer au début du siècle vis-à-vis des Baloubas. C'est l'impression que nous avons.

Alors, assez, les conséquences de la politique commerciale menée comme l'évolution et la nature des charges de fonctionnement dépassent les limites du raisonnable et ne sont pas conformes à l'identité du secteur public. Je pense à la régie commune. Là, mes investigations ont renforcé mes convictions et dépassé mes pires appréhensions. Dans mon rapport, j'ai cité des extraits d'un rapport de l'inspection générale. Vous pouvez constater que j'étais très loin de la réalité !

Vous l'aurez compris sans que j'aie besoin de développer davantage. Pour moi, ce budget n'est pas de nature à répondre aux attentes d'un secteur en crise et en convalescence difficile.

J'ai parlé de sociétés sous perfusion.

M. Michel Françaix. Vous êtes très dur, là !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Pour La Cinq, le Gouvernement devrait être condamné pour non-assistance à personne en danger, car on ne peut pas dire qu'il l'a aidée.

Malgré le remontée de TDF ou de Radio-France (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*), que je salue d'ailleurs avec beaucoup d'estime dans le rapport, de nombreuses inquiétudes demeurent. RFI s'enfoncé dans le déficit, comme la SEPT, A2 - pardon, France 2 - et comme France 3.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Elles se sont redressées !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. France 2 et France 3 restent des convalescents fragiles. Leur déficit se réduit, mais c'est à la suite d'un traitement fondé sur la purge et la perfusion - et je m'en explique plus longuement dans le rapport.

Les coûts de la grille des programmes s'envolent. M. Hervé Bourges veut aujourd'hui 10 milliards - 1 000 milliards de centimes ! - pour financer son groupe France Télévision, étrange chimère proliférant aux marges de la loi. Mon col-

lègue Dassault va nous en toucher deux mots. M. d'Aubert aussi. Et M. Kert. Et M. Pelchat. Un bel ensemble, avec sans doute d'autres participants d'autres groupes. Vous allez entendre un beau concert.

Monsieur le président, je conclus parce que j'ai senti que, malgré tout, il me fallait rester dans le délai imparti. (*Sourires.*)

Arte sur le cinquième réseau, la chaîne éducative en préparation, c'est la fuite en avant, la confusion entre bonne santé du secteur public et effectifs pléthoriques.

En dépit de toutes ces évidences, la commission des finances a, en mon absence, adopté les crédits de la communication ainsi que ceux de l'article 63 du projet de loi de finances. Je suis donc bel et bien obligé de vous demander, mes chers collègues, de faire de même, tout en vous précisant que je ne voterai ni ces crédits ni cette ligne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie et de l'Union du centre.*)

M. Michel Françaix. Ce n'est pas ce que vous m'aviez dit !

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sans le faire avec la faconde de mon collègue rapporteur spécial de la commission des finances...

M. Alain Bonnet. Dommage !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. ... je veux d'entrée de jeu dire que je me sépare de lui sur le jugement à porter sur le budget présenté : pour moi, c'est un bon budget.

M. Michel Françaix. Le moins mauvais.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. C'est le meilleur que j'ai eu à rapporter au cours de ces années et je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous en féliciter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Appréciation qualitative ! Vous n'avez pas les crédits !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Patience ! Je sais combien vous-même et vos collaborateurs avez travaillé pour qu'il en soit ainsi. Vous l'avez fait avec beaucoup d'intelligence et d'humour, avec beaucoup de fermeté aussi. C'est en soi la démonstration qu'une méthode appropriée pour gérer un ministère aussi sensible que le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, peut aboutir à de bons résultats. Votre méthode, personnellement, je l'apprécie franchement.

Nous voici au terme d'une législature qui aura été marquée par la volonté du Gouvernement d'attribuer au service public de l'audiovisuel les moyens qui lui étaient nécessaires. Faut-il rappeler que ce ne fut pas le cas durant la courte parenthèse d'un gouvernement de droite entre 1986 et 1988...

M. Alain Bonnet. M. Vivien ne nous a pas dit ça !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Petite pique pour réveiller ! (*Sourires.*)

Entre 1986 et 1988 un gouvernement a trouvé le moyen à la fois de privatiser TFI et de baisser le taux de la redevance,...

M. Christian Kert. De 6 p. 100.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. ... c'est-à-dire de réduire, de déstabiliser le secteur public tout en lui ôtant une partie des ressources qui lui étaient nécessaires pour remplir ses missions. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Pelchat. Ce n'est pas possible de dire ça !

M. le président. Mes chers collègues, même s'il s'agit du budget de la communication, évitez de communiquer de la sorte entre vous.

La parole est à M. Bernard Schreiner, et à lui seul, tout seul ! (*Sourires.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. La majorité de 1988...

M. Rudy Salles. On en reparlera !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. ... a redressé la barre et, en cinq ans, mes chers collègues, le budget public de l'audiovisuel aura augmenté de plus de 43 p. 100. (*« Eh oui ! », sur les bancs du groupe socialiste.*)

Donc l'effort financier de l'Etat est réel, mais, en l'étudiant de plus près, on peut constater qu'il n'est pas dû à l'augmentation de la redevance, mais essentiellement à des dotations budgétaires.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. C'est ce que je viens de dire !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Tout à fait.

Quelques chiffres. En 1989, sur un budget de 7 512 millions de francs, 366 millions de francs venaient de dotations budgétaires. En 1993, sur un budget de 10 755 millions de francs, 2 036 millions de francs proviennent de la même source. Les nuages dans le ciel du secteur public viennent de la comparaison de ces deux chiffres. Ils peuvent être annonciateurs d'orages pour les années à venir si, d'aventure, d'autres majorités venaient à nous remplacer. (*« Non, non ! », sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Vous pouvez être tranquille : ce n'est pas possible ! Ça serait terrible !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Mon souci, que j'ai toujours exprimé à cette tribune, est qu'il doit être donné au secteur public de l'audiovisuel des ressources sûres qui ne dépendent pas de la volonté, ou de l'absence de volonté, des politiques ou du ministère du quai de Bercy.

Je vous renvoie à mon rapport.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Excellent !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il indique que, en dépit de l'effort réalisé cette année - plus de 4,5 p. 100 de hausse -, la France a, avec l'Italie, un des taux les plus faibles de redevance en Europe.

Il faut avoir le courage de dire à l'opinion publique que si nous voulons un secteur public de qualité, la redevance doit être, comme en Allemagne, à la hauteur des ambitions du pays. Instrument naturel d'ajustement du financement du secteur public, il ne serait donc pas illogique que son taux soit, en quelque sorte, indexé ou, du moins, lié à l'évolution des coûts dans le secteur audiovisuel, tels qu'ils sont définis par l'observatoire européen des médias.

Il ne s'agit pas d'aligner la progression de la redevance sur le déficit des chaînes publiques, car cela reviendrait à rendre irresponsables leurs dirigeants, mais de doter notre pays d'une référence précise adaptée au coût de la création et de la production en France et en Europe.

Cette mesure impliquerait le retrait de la redevance de l'indice des prix où, à l'évidence, elle n'a pas sa place.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Les ressources tirées de la redevance doivent être intégralement destinées aux sociétés du secteur public. Cette exigence remet en cause non les exonérations elles-mêmes, mais leur non-compensation par l'Etat.

La France est un des rares pays en Europe à exonérer autant de possesseurs de postes de télévision : 25 p. 100 en 1990 contre 20 p. 100 en 1988. La raison essentielle en est qu'elle est la seule à avoir introduit la variable du revenu, quand les autres pays se contentent de reconnaître comme seuls bénéficiaires les invalides et les collectivités publiques.

Même justifiée, cette définition française des exonérations peut être très lourde de conséquences économiques au cours des prochaines années, en raison d'un vieillissement de la population du nombre des plus de soixante ans, qui ne sont pas impossibles.

C'est une de mes inquiétudes, car le manque à gagner de l'audiovisuel public a été croissant depuis 1988. Il représente au moins depuis cette date dix milliards de francs et, pour cette année-ci, 2,3 milliards de francs.

Depuis 1990, le Gouvernement a mis en œuvre d'une manière progressive une compensation budgétaire des exonérations. Cette compensation aura atteint 350 millions de francs en 1992. Elle sera simplement maintenue en 1993. Cette stagnation est regrettable.

J'aurais préféré qu'une grande partie de la dotation budgétaire fût inscrite en compensation de la redevance.

En tout cas, il ne faudrait pas que le mouvement de compensation soit désormais stabilisé aux environs de 15 p. 100 du total des exonérations. Au contraire, il faut poursuivre, patiemment mais résolument, la résorption de cette charge indue supportée par le secteur public.

Autre moyen d'augmenter les ressources tirées de la redevance, la lutte contre la fraude. Le taux de recouvrement s'est amélioré et frôle les 98 p. 100. Le problème provient donc du nombre important de postes non identifiés que l'on peut estimer à 1,4 million de comptes, soit 7 p. 100 de l'ensemble, et une perte d'environ 840 millions de francs.

Il est regrettable que l'article du projet de loi de finances de l'année dernière, qui visait à donner aux agents habilités du service de la redevance l'accès aux documents détenus par l'ensemble des professionnels participant à la communication audiovisuelle, ait été déclaré non conforme à la Constitution - pour des raisons de forme, il est vrai, non de fond. En tout cas, les fraudeurs ont encore de beaux jours devant eux !

A ce sujet, j'aimerais connaître votre opinion et tout particulièrement, sur la nécessité de modifier le mode de perception de cette taxe. Sans aller jusqu'à une fiscalisation de la redevance qui présenterait de graves inconvénients pour l'indépendance budgétaire des sociétés du secteur public, ne pourrait-on inverser le processus actuel en demandant aux seules personnes ne disposant pas d'un téléviseur de faire une déclaration ?

Pour ce qui concerne la subvention à RFI, nous devons veiller à ce qu'elle évolue d'année en année au même rythme que l'ensemble du secteur public et qu'elle ne soit pas amputée en cours d'année au titre de la régulation budgétaire.

D'une manière générale, il n'est pas satisfaisant que les concours budgétaires croissent aussi rapidement, tant il est vrai que les sociétés concernées ne sont absolument pas assurées du maintien d'un tel effort en leur faveur. Il eût été préférable que cela prit en 1993 la forme d'un accroissement substantiel des crédits afin de compenser les exonérations de redevance.

Le projet de budget pour 1993 répond aux besoins du secteur public. L'augmentation d'une année sur l'autre de 1 345 millions de francs, soit 10,4 p. 100, vient pour une grande part des ressources administrées et pour 38 p. 100 des recettes publicitaires. Mon collègue Robert-André Vivien a déjà parlé de ces dernières. L'augmentation de 507 millions escomptée, en particulier sur France 2 et France 3, tient compte des bonnes rentrées de 1992.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. C'est de l'anticipation.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Non, ce chiffre est en rapport avec le bilan de cette année. Les bonnes rentrées sont dues à la disparition - malheureusement - de la Cinq mais aussi au bon comportement des chaînes du secteur public.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. C'est le troisième mois !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Cela dit, la réflexion que nous avons menée ensemble dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur la situation depuis dix ans et les perspectives de la presse et de l'audiovisuel, me laisse sceptique sur les possibilités d'une évolution favorable du marché publicitaire.

La crise est plus profonde qu'on ne le croit,...

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. ... et si elle touche moins la télévision, il n'est pas sûr que même ce secteur ne soit pas en stagnation complète en 1993.

En tout cas, je tiens à vous féliciter, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir tenu quelques-uns des engagements que vous aviez pris dans cet hémicycle lors des débats que nous avons eus au cours de l'année 1992.

D'abord le surcoût du passage de la Sept - Arte, sur l'ancien réseau de la Cinq est pris en compte par l'Etat.

M. Michel Françaix. C'est vrai.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. La seule question est qu'aucune garantie n'existe pour les années suivantes, ce qui peut être inquiétant.

M. Michel Françaix. Il faut que nous restions au pouvoir ! (Sourires.)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. I had a dream...

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. J'aurais préféré que cette chaîne reste logiquement sur le câble, on l'a déjà dit, ou à la rigueur sur le réseau multivilles, mais elle est sur La Cinq. Donnons-lui le temps de convaincre.

Mais Arte ne doit pas rester une étrangère au sein du paysage audiovisuel français. Elle doit être solidaire des autres chaînes et organismes du secteur public, en particulier, en réalisant, en partenariat, des fictions ambitieuses.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il est inadmissible, monsieur le secrétaire d'Etat, que le volume horaire de production prévisionnel de la SFP pour la Sept en 1992 ne soit que de trois heures cinquante-deux minutes.

Autre engagement heureusement tenu, la prise en compte par l'Etat du manque à gagner pour Radio France à la suite de votre refus, logique, que nous avons soutenu, de diffuser de la publicité de marques. Cette prise en compte est la reconnaissance normale de la bonne santé de cette société et de son rôle important dans le service public. Il faut le dire, nous sommes fiers de Radio France.

M. Michel Françaix. Nous aussi !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Autre engagement : donner à l'INA les moyens nécessaires pour assurer la gestion du dépôt légal des documents sonores et audiovisuels radiodiffusés ou télédiffusés après l'adoption de la loi du 20 juin 1992.

Il est important que les crédits destinés à cette mission spécifique soient toujours à la hauteur de l'enjeu et que les 60 millions de francs du coût de fonctionnement de cette mission ne soient pas prélevés sur les ressources de redevance de l'institut.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Autre engagement, le milliard de francs de dotation supplémentaire que vous avez accordé cette année à France 2 et à France 3 pour assurer leur redressement et leur développement et que vous avez maintenu pour 1993.

Cette dotation supplémentaire doit assurer le redressement effectué depuis deux ans par les deux chaînes du service public : redressement financier, d'abord, grâce à des mesures strictes de gestion et à des plans de réorganisation interne. La situation financière des deux chaînes est bonne, même si elle est encore fragile, et elle doit nécessiter de notre part une grande vigilance.

Redressement de l'audience, avec une programmation qui s'affirme, en particulier à France 2, qui en avait bien besoin, il faut le reconnaître.

M. Rudy Salles. Et pas Arte ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. France 3 poursuit sa voie originale de chaîne à double vocation, culturelle et régionale.

Permettez-moi d'évoquer à ce moment la mémoire d'un homme qui était l'image même de FR 3 qu'il a toujours et beaucoup défendu avec compétence et imagination : je veux parler de Michel Kuhn, le créateur de *Continetales* et initiateur des seules émissions éducatives du secteur public aujourd'hui existantes.

M. François d'Aubert. Tout à fait !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Ce redressement des chaînes du secteur public est intervenu dans le cadre de la présidence commune des deux chaînes. Il

faut en rendre hommage à M. Hervé Bourges qui, avec ténacité, pugnacité et compétence a su redonner confiance aux personnels de France 2 et de France 3.

M. Alain Bonnet. Exact !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Mais faut-il, comme il le souhaite, aller plus loin dans le rapprochement entre les deux chaînes ?

Il me semble, monsieur le secrétaire d'Etat, que le président commun a été jusqu'au bout de la loi instituant le rapprochement et que toute autre initiative engageant un processus de fusion entre les deux sociétés irait au-delà de la loi et serait donc inacceptable.

M. Michel Françaix. Eh oui !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. M. Hervé Bourges l'a d'ailleurs reconnu : le rapprochement s'arrête là où commencerait la fusion proprement dite des deux sociétés.

Le rapprochement doit donc s'opérer dans le respect de l'identité de chacune de ces chaînes. Une éventuelle fusion ne saurait résulter que de la loi, comme le rappelle la commission des affaires culturelles dans une de ses observations.

Je n'oublie pas, monsieur le secrétaire d'Etat que la progression du service public entre dans un contexte qui a vu, en 1992, une chaîne de télévision disparaître. La faillite de La Cinq doit être analysée avec objectivité. J'aurai l'occasion d'y revenir dans le rapport que je rédigerai au nom de la commission d'enquête. Pour l'heure, je me bornerai à dire que, contrairement à ce que certains ont pu affirmer, ce ne sont pas les excès de la réglementation, voire une attitude délibérée du Gouvernement qui ont fait mourir La Cinq.

M. Olivier Dassault. Si !

M. Michel Françaix. Seuls les sots disaient ça ! (*Sourires.*)

M. Olivier Dassault. Je le dis toujours ! (*Sourires.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Nous constatons d'ailleurs que, depuis cette disparition, un équilibre économique est en train de s'instaurer entre les chaînes.

Pour cette raison, il semble exclu que la modification importante qu'engendrerait la création d'une nouvelle chaîne généraliste soit acceptable par les chaînes existantes dont l'équilibre est encore fragile.

De même, les créateurs, les réalisateurs, les producteurs sont attentifs à ce que cette réglementation, si combattue par certains, ne soit pas remise en cause, car c'est elle qui permet le maintien d'une production et d'une création françaises.

Tout cela, monsieur le secrétaire d'Etat, me donne à penser que le paysage audiovisuel français est aujourd'hui en voie de stabilisation.

M. Michel Françaix. Pourvu que cela dure !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Certes, c'est une stabilisation fragile que les politiques doivent accompagner mais non bouleverser.

M. Michel Françaix. Il faut donc que nous restions ! (*Sourires.*)

M. Christian Kert. Cela devient de l'acharnement !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Par contre, je serai beaucoup plus inquiet sur la situation de la presse écrite française qui traverse une crise grave - mon collègue Michel Françaix aura l'occasion d'y revenir longuement dans son intervention.

Les nombreuses auditions de personnalités de la presse écrite auxquelles a procédé la commission d'enquête ont confirmé la réalité d'une crise structurelle.

La crise du marché publicitaire aura montré à quel point la presse est aujourd'hui dépendante de cette ressource. La période de croissance et d'euphorie des années 1980 avait masqué cette dépendance. Il est donc nécessaire que la presse recherche dans d'autres domaines les moyens de son développement.

Une réflexion sur les coûts de production et de distribution doit certainement être engagée et la presse doit également partir à la reconquête de son lectorat. Quoi qu'il en soit, elle ne peut précisément y parvenir que si des mécanismes d'aide

à la presse, qui sont des aides aux lecteurs, sont maintenus et améliorés afin d'abaisser le coût des journaux qui est parmi les plus élevés d'Europe.

Or notre système actuel est inadapté, vieilli, disparate.

M. Michel Françaix. Tout à fait !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Depuis longtemps, j'ai critiqué dans mes rapports son manque de sélectivité. Ainsi l'aide postale, au demeurant indispensable pour garantir la diffusion de la presse dans notre pays, constitue-t-elle aussi une aide au transport des pages de publicité.

M. Michel Françaix. Eh oui !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. D'une manière générale, le système actuel favorise d'autant moins les entreprises que leur activité se dégrade et que leur santé financière se détériore.

Par le biais des tarifs postaux préférentiels, les aides portent principalement sur des frais proportionnels à l'activité des entreprises de presse. En conséquence, elles ne concourent pas à résoudre les difficultés d'entreprises dont l'activité se dégrade. Même chose pour l'aide à l'investissement, dispositions de l'article 39 bis.

On ne peut faire aujourd'hui l'économie d'une réflexion d'ensemble sur les aides à la presse dans la perspective de la construction européenne.

M. Alain Bonnet et M. Michel Françaix. Tout à fait !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Cette réflexion est urgente, car je crains beaucoup pour l'existence d'un certain nombre de titres en 1993.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, dans l'histoire de l'audiovisuel, les dernières années seront certainement considérées comme une période de transition entre le monopole et l'offre quasi-illimitée de programmes et de chaînes, grâce au câble et au satellite. Il était inévitable qu'une période de mutation fût aussi une période de turbulences. Mais en tenant compte des difficultés inhérentes à toute époque de transformation, il faut néanmoins se féliciter du travail accompli.

Il y a cinq ans, dans mon premier rapport, je soulignais la grave crise d'identité traversée par le secteur public, qui souvenons-nous, mes chers collègues, s'interrogeait sur ses missions, sur sa finalité même. Cinq années d'efforts ont aujourd'hui redonné confiance à l'audiovisuel public.

C'est aussi à la lumière cette évolution qu'il faut juger votre budget : c'est ce qu'a fait la commission des affaires culturelles en le votant. Il méritait amplement cette approbation. (*"Très bien !" et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Laborde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Laborde, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, je lirai mes observations à la part de votre budget affectée aux actions internationales.

La communication a une dimension internationale qui s'accroît au fur et à mesure qu'augmente la portée des moyens dont elle dispose. Les ondes ne connaissent pas les frontières. Elles les franchissent bien plus facilement que les hommes et l'audiovisuel a fait un nouveau pas avec l'apparition des satellites qui facilitent sa diffusion.

Le ministère des affaires étrangères, comme celui de la communication, porte le plus grand intérêt à la communication audiovisuelle qui est un des meilleurs outils dont puisse disposer un pays pour la transmission de sa culture, pour l'extension de son rayonnement et donc de son influence. C'est un support de sa diplomatie.

Ainsi ce ministère finance-t-il un certain nombre des actions présentées dans mon rapport et prises en charge par le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui leur consacre une part croissante de ses ressources. Nous ne saurions, après M. Schreiner, que nous réjouir de cette progression tout comme nous nous félicitons de celle que connaît le budget de l'audiovisuel public qui enregistre une augmentation de 10,4 p. 100 dont bénéficiera la communication internationale.

Le rapport dont je ne tracerai ici que les grandes lignes est consacré, d'une part, aux derniers développements de la coopération européenne dans le domaine de l'audiovisuel - c'est ce que j'ai appelé l'Europe de l'image -, d'autre part, à ce que l'on peut qualifier de diplomatie audiovisuelle de la France.

La perméabilité des frontières à la communication audiovisuelle ne pouvait manquer de poser quelques problèmes à la Communauté européenne en raison de la diversité des réglementations nationales. Il fallait donc harmoniser celles-ci. Tel était l'objet de la directive du 3 octobre 1989 relative à la télédiffusion transfrontalière.

L'application de cette directive a rencontré d'inévitables difficultés, notamment pour l'harmonisation des règles relatives aux droits d'auteur. Il semble que le problème soit en voie de solution puisqu'une proposition de la commission correspondant à la conception française devrait être examinée par le Conseil.

L'Europe de l'audiovisuel, c'est aussi la création de réseaux européens de diffusion. L'Europe qui enregistre un très gros déficit de programmes et qui continue à en importer massivement des Etats-Unis, ne pourra résister à la concurrence américaine qu'en développant la coproduction au sein d'un marché commun de programmes, permettant d'amortir des investissements et d'habituer les professionnels à travailler ensemble. Telles étaient les raisons d'être du plan Média, d'Eurêka audiovisuel, d'Eurimages. Mais il faut reconnaître que les résultats atteints sont encore modestes.

De grands espoirs sont portés par la création de la chaîne d'informations en continu Euronews. Le succès de la chaîne américaine CNN, tout particulièrement au cours de la guerre du Golfe, a montré quel pourrait être l'intérêt d'une entreprise européenne équivalente. Onze chaînes sont prêtes à participer à ce projet. Il est regrettable que la BBC et les chaînes allemandes n'y aient pas adhéré d'emblée. De toute façon, la mise en œuvre ne pourra se faire que progressivement, ne serait-ce que pour des raisons financières.

Quelques mots maintenant des moyens mis à la disposition de la diplomatie audiovisuelle de la France.

Le rapport Decaux a tracé la voie à la politique qu'il convenait de conduire pour coordonner des actions qui se menaient jusque-là en ordre dispersé et sans beaucoup de cohérence. C'est le conseil de l'audiovisuel extérieur de la France qui définit aujourd'hui les orientations à prendre par des opérateurs dont nous devons saluer le dynamisme.

TV 5 est une chaîne francophone multinationale en pleine croissance. TV 5 Europe a corrigé les défauts relevés par le rapport Decaux, a élargi son champ de réception et étendu son temps d'antenne. Son budget progresse en conséquence. TV 5 Afrique a été lancée cette année. Sa réception est encore limitée mais il sera possible d'en élargir l'audience. Reste à permettre aux Africains de se doter d'une industrie de programmes.

Canal France international, qui est une banque d'images, connaît un succès croissant dans toutes les directions. Ne vaudrait-il pas mieux réduire la progression là où CFI se trouve en concurrence avec d'autres opérateurs - c'est le cas en Europe - pour la développer ailleurs quand une demande reste à satisfaire, c'est le cas en Asie.

L'année 1992 aura été également celle du lancement de la chaîne culturelle franco-allemande. De simple société d'édition de programmes, la SEPT est devenue société de diffusion en s'associant à deux chaînes allemandes pour donner naissance à Arte. Puis est venue, avec les critiques que l'on sait, l'attribution à cette nouvelle chaîne du réseau de La Cinq.

Arte est aujourd'hui un lieu privilégié de coopération franco-allemande. Elle ne tardera certainement pas à accueillir de nouveaux partenaires. La télévision suisse romande envisagerait de la rejoindre et il faut espérer que la BBC, la RAI et d'autres grandes chaînes publiques participent à leur tour à cette belle entreprise européenne.

Quatrième opérateur à citer, et non le moindre : RFI. Sa croissance continue, mais également les reproches qu'on lui adresse. Ils portent sur la qualité d'écoute d'abord. La situation devrait s'améliorer avec le renouvellement du parc d'émetteurs prévu par le contrat passé avec l'Etat. Ils concernent aussi le contenu des émissions, car RFI ouvrirait ses ondes à des intervenants à la crédibilité contestable, posant

parfois des problèmes diplomatiques délicats. RFI reste cependant la voix de la France à l'étranger et figure au huitième rang des radios mondiales.

Ainsi la France dispose-t-elle d'un réseau de chaînes dynamiques, vecteurs de notre langue, de notre culture et de notre diplomatie dans la plupart des pays du monde. Il convient d'en tirer le meilleur parti en tenant compte de la spécificité de chacune dans une logique de complémentarité et non de concurrence.

C'est pourquoi CFI et TV 5 gagneraient à mieux collaborer et à partager leurs zones de diffusion : TV 5 abandonnant l'Asie à CFI, qui s'y trouve déjà solidement implantée, CFI renonçant à ses ambitions en Amérique latine, où TV 5 Québec-Canada se trouve mieux placée. Ces deux opérateurs devraient éviter de faire double emploi en Afrique comme en Europe de l'Est où il faudrait qu'Arte trouve sa place. Quant à RFI, c'est surtout en Asie du Sud-Est qu'elle doit chercher un développement que lui permettra l'installation attendue d'émetteurs en Thaïlande.

M. Michel Français. Ça vient !

M. Jean Laborde, rapporteur pour avis. Reconnaissons que des efforts se poursuivent pour donner plus de cohérence à notre dispositif audiovisuel extérieur. Des progrès significatifs ont été réalisés depuis que le rapport Decaux en dénonçait les carences.

C'est pour cette raison et aussi parce que les propositions qui nous sont faites apportent les moyens de poursuivre cette action que la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable...

M. Michel Français. Très bien !

M. Alain Bonnet. Bien fait !

M. Jean Laborde, rapporteur pour avis. ... à l'adoption de votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je vous invite, mes chers collègues, à en faire autant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Français. Très bon rapport !

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Michel Français. Est-ce bien nécessaire ? *(Sourires.)*

M. Olivier Dassault. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous présentez aujourd'hui un budget de la communication dans un contexte sensiblement modifié.

En effet, une fois de plus, le paysage audiovisuel a connu un de ces bouleversements dont il est coutumier depuis quelques années : pour la première fois dans l'histoire de la télévision, une chaîne a disparu. Un espace de liberté d'expression et de pluralisme, une tonalité particulière de l'information se sont éteints. Dans une démocratie, une perte de cet ordre ne peut être traitée à la légère. Permettez-moi donc de le redire ici ce soir.

Il faut pour le moins s'interroger sur ces causes et les responsabilités des uns et des autres.

M. Michel Français. Surtout des uns !

M. Olivier Dassault. Notre groupe, associé aux groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre, a ainsi, dès le début de cette année, proposé la constitution d'une commission d'enquête à ce sujet. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité...

M. Michel Français. Très bien !

M. Olivier Dassault. ... et le champ d'action de la commission a ensuite été étendu à l'ensemble des problèmes de la presse écrite et de l'audiovisuel.

M. Michel Français. Et elle a un excellent rapporteur !

M. Olivier Dassault. Cette commission, dont je m'honore d'être membre...

M. Alain Bonnet et M. Michel Français. Nous aussi !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ces interruptions sont intolérables, monsieur le président !

M. Olivier Dassault. ... et qui a été présidée avec excellence et efficacité par mon collègue Michel Péricard a procédé depuis bientôt six mois à des investigations approfondies et a entendu une cinquantaine de personnalités...

M. Alain Bonnet. Exact !

M. Olivier Dassault. ... qui ont notamment été interrogées sur l'échec de La Cinq.

M. Michel Français. Il dit vrai !

M. Olivier Dassault. Merci, mon cher collègue !

Il ressort de ces intéressantes auditions que s'il est possible que des erreurs de gestion aient été commises - qui peut affirmer qu'il n'en commet pas ?...

M. Michel Français. Certes !

M. Olivier Dassault. ... La Cinq est surtout morte à cause, n'en déplaise à mon collègue Français, d'une volonté politique. Lorsque le Président avait en effet décidé de créer des chaînes privées, il avait d'abord songé à s'assurer des amitiés...

M. Christian Kert. Eh oui !

M. Olivier Dassault. ... Canal Plus puis La Cinq...

M. Michel Français. Mais ça marche très bien Canal Plus !

M. Olivier Dassault. ... et la Six furent confiés à des intérêts privés, certes, mais surtout proches de l'Elysée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Christian Kert. C'étaient tous des amis !

M. Olivier Dassault. La télévision, dans l'esprit des socialistes, c'est d'abord - on le sait - un journal télévisé, instrument d'influence privilégié.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas ce qu'on a entendu en commission !

M. Olivier Dassault. Or nous étions en 1986 et l'alternance politique se profilait.

M. Michel Français. Il n'y a que Dassault pour dire ça !

M. Olivier Dassault. Quand, en 1988, les socialistes reviennent aux affaires...

M. Michel Français. Enfin ! *(Sourires.)*

M. Olivier Dassault. ... à défaut de changer les gestionnaires, on cherche cette fois à les asphyxier en utilisant la réglementation.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Mais non, parlez-en avec les responsables de TF 1 !

M. Michel Français. Faux sens, monsieur Dassault !

M. Olivier Dassault. L'objectif est à peine voilé. La Cinq et la Six doivent disparaître et le pouvoir politique accède au grand art en se servant de cette réglementation tatillonne qui préside à la programmation télévisuelle dans notre pays comme d'un discret levier de commande.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Demandez aux producteurs ce qu'ils en pensent ! Pas de double langage !

M. Olivier Dassault. Pour redonner vie et dynamisme au PAF, il convient donc avant toute chose d'assainir la situation, de clarifier et de simplifier les règles du jeu.

M. Michel Français. Très bien !

M. Olivier Dassault. Cela ne signifie pas rejeter toute forme de contrainte. Un texte d'ailleurs existe. Pourquoi ne pas le respecter ?

M. Christian Kert. C'est vrai !

M. Olivier Dassault. Vous le connaissez tous. Il s'agit tout bonnement de la directive européenne, Télévision sans frontière. Cela suppose bien sûr d'assouplir la définition de l'œuvre audiovisuelle et les règles relatives aux quotas. Ah, ces chers quotas qui, même assouplis par la loi de décembre dernier et la substitution des heures d'écoute « significative » appréciées par le CSA à des heures de grande écoute, demeurent encore trop coercitifs !

Rappelons que l'article 4 de la directive prévoit seulement que « les Etats veillent, chaque fois que cela est réalisable, à ce que les organismes de télévision réservent à des œuvres européennes une proportion majoritaire de leur temps de diffusion ». Rien de plus.

D'ailleurs, et je tiens à le souligner, il ressort des nombreuses auditions auxquelles a procédé la commission d'enquête que les quotas de diffusion n'ont plus de réels défenseurs ni chez les diffuseurs, ni même chez les producteurs. Une sorte de consensus semble s'être dégagé à ce sujet.

En revanche, si certains quotas doivent être maintenus, il s'agit des quotas de production. Mais, là encore, ils pourraient être assouplis. Est-il raisonnable d'exiger la diffusion de cent-vingt heures de production originale européenne ou française en *prime time* tant du point de vue quantitatif que qualitatif ? La France ne dispose pas, en effet des moyens permettant à une chaîne de télévision de diffuser chaque année l'équivalent de quatre-vingts fictions d'une durée unitaire de quatre-vingt-dix minutes, et vous le savez bien.

Enfin, en ce qui concerne les coupures autorisées dans les œuvres audiovisuelles et cinématographiques...

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Ah, il y avait longtemps !

M. Olivier Dassault. ... la règle ne devrait-elle pas être celle de la liberté ?

M. Michel Français. N'importe quoi !

M. Olivier Dassault. La liberté des auteurs de la refuser, la liberté des téléspectateurs de l'accepter ou non...

M. Rudy Salles. Eh oui !

M. Olivier Dassault. ... la liberté enfin de la chaîne de rechercher son équilibre économique comme elle l'entend ? Je sais bien, comme sur le précédent sujet, monsieur Schreiner, que vous n'êtes pas loin de partager cette thèse, même si la législation actuellement applicable porte votre nom.

M. Michel Français. On va vers une deuxième coupure ?

M. Olivier Dassault. Il s'agit, monsieur le secrétaire d'Etat, de mesures qui permettraient de donner au PAF la confiance et la vitalité dont il a besoin. Dans un cadre ainsi remodelé, il serait possible de définir clairement le rôle, et les moyens, du secteur public.

Pour l'heure, c'est plutôt la confusion, avec l'arrivée d'Arte, chaîne du câble par excellence, sur le cinquième réseau hertzien. Pour diffuser les cinq heures d'émissions quotidiennes, le rapporteur spécial de la commission des finances l'a très bien expliqué...

M. Michel Français. Bravo, monsieur Vivien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il en rougit !

M. Olivier Dassault. ... on parle de 400 à 600 millions de francs supplémentaires. Mieux vaudrait, pour le public français, une unique et authentique télévision de service public...

M. Rudy Salles. Très bien !

M. Olivier Dassault. ... que l'addition d'une demi-chaîne commerciale, d'une demi-chaîne régionale et, maintenant, d'une demi-chaîne culturelle. Une telle situation laisse pour le moins perplexe.

Cette perplexité est d'ailleurs partagée par de nombreux professionnels de tous bords. C'est notamment le cas de M. Rousselet qui, devant la commission d'enquête, a estimé que cette arrivée le plongeait dans un abîme de réflexion. Le moins que l'on puisse dire, est que le démarrage de cette chaîne ne constitue pas un franc succès, non seulement d'audience - on s'en doutait - mais aussi d'estime. Un de mes collègues me rappelait tout à l'heure qu'il avait eu la « chance » d'y voir un film en allemand sous-titré en anglais !

Cette chaîne est manifestement à la recherche de son identité et de son image. Elle est apparue sur le cinquième réseau dans des conditions discutables, sinon douteuses, vous vous en souvenez, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous avez déclaré, le 23 avril dernier exercer un droit de préemption, alors que, juridiquement, celui-ci n'existait pas. Le CSA a obtempéré un peu rapidement au goût de certains, notamment de son directeur général qui a préféré donner sa démission. Enfin, au moment où vous présentiez un projet de loi tendant à faciliter le développement du câble, le passage d'Arte sur le réseau hertzien apparaissait quelque peu paradoxal.

Est-il raisonnable de lui laisser occuper tout un réseau hertzien pour une audience quasi confidentielle et, surtout, sans assurer aucune harmonisation avec le pôle public de France-Télévision ?

M. Michel Françaix. Il faut être un peu déraisonnable dans la vie !

M. Rudy Salles. Là, c'est un peu beaucoup !

M. Olivier Dassault. S'agissant du créneau diurne du cinquième réseau, le Gouvernement n'a pas caché sa préférence pour une chaîne éducative pour laquelle 265 millions de francs ont été inscrits au budget de l'éducation nationale.

Nous sommes donc un certain nombre à nous poser la question. Au moment où France 2 et France 3 sont encore très fragiles, où leur rôle n'est pas encore, ou pas clairement défini sinon perçu, est-il raisonnable pour l'Etat de prétendre faire vivre, au sein d'un paysage audiovisuel dans lequel une chaîne a déjà disparu, trois, voire quatre chaînes publiques ? Voilà une gageure qui me paraît inéluctablement vouée à l'échec. C'est toujours le système de la fuite en avant.

Avec quels moyens en effet comptez-vous assurer, monsieur le secrétaire d'Etat, de tels engagements ? Malgré les apparences, je ne suis pas certain que votre budget puisse vous le permettre.

M. Michel Françaix. On va vous expliquer !

M. Olivier Dassault. En théorie, ce budget progresse de 10,4 p. 100, passant de 12 947 millions de francs à 14 292 millions de francs.

Cependant, derrière une progression apparemment satisfaisante, se cachent des artifices comptables qui permettent à l'Etat de fournir, tous comptes faits, un effort limité, sauf en faveur d'Arte, mais les 400 millions supplémentaires débloqués auraient été mieux utilisés à l'achat de programmes qu'à assurer sa diffusion sur le cinquième réseau.

Le regroupement des deux chaînes de télévision publique sous l'enseigne commune de France Télévision ne constitue-t-il pas ce que certains ont appelé un changement cosmétique ? Il paraît même que le décret relatif à l'utilisation de ce nom ne serait pas encore sorti !

M. Michel Françaix. Vous avez tout compris !

M. Olivier Dassault. Cela ne saurait certainement tarder !

M. Michel Françaix. Mais oui !

M. Olivier Dassault. L'augmentation des crédits dont disposeront les deux chaînes publiques résultera principalement de leurs ressources propres. Sur les 611 millions de ressources nouvelles, en effet, 426 millions proviendront de la publicité - le rapporteur spécial de la commission des finances l'a fort bien expliqué - 65 millions du parrainage et 34 millions d'autres ressources propres. C'est dire que les deux chaînes devront assurer elles-mêmes la progression de leurs moyens.

L'objectif de croissance de la publicité est de 17,8 p. 100 pour France 2 et de 26,5 p. 100 pour France 3. Même si la télévision publique a, au cours de l'année 1992, enregistré une progression sensible de son audience, il n'est pas sûr que de tels objectifs pourront être atteints. Ce mode de financement suscite d'ailleurs l'inquiétude du président de France Télévision lui-même.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une bonne solution, à moins que l'on compte transformer véritablement les deux chaînes publiques « chaînes commerciales d'Etat », selon l'expression de M. Jean Drucker.

Mais je ne pense pas que ce soit ainsi que le secteur public retrouvera son identité et je vous fais le crédit, monsieur le secrétaire d'Etat, de penser que telle n'est pas votre intention. (« Très bien ! », sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Kert. C'est très honnête.

M. Olivier Dassault. En conséquence, il faut plutôt trouver les moyens d'un financement public digne de ce nom.

L'essentiel des recettes devrait être assuré grâce au relèvement de la redevance et à une lutte plus efficace contre « la fraude à la redevance » et ce n'est pas M. le rapporteur de la commission saisie pour avis qui me contredira.

M. Michel Françaix. C'est vous qui avez fait baisser la redevance, mettez-vous au courant !

M. Olivier Dassault. Les ressources publicitaires n'auraient donc plus qu'un rôle secondaire.

Comme le souligne Bertrand Cousin dans un rapport récent, il est manifeste que le financement public est un facteur d'indépendance par rapport au marché et à la dictature de l'audimat. Il peut et doit permettre d'accéder une plus large place à l'information et à l'éducation.

A ce sujet, qu'est devenu le fameux milliard supplémentaire accordé à la télévision publique ?

M. Christian Kert. Mystère !

M. Olivier Dassault. Arte est la principale bénéficiaire du projet de budget avec 400 millions, comme je l'ai déjà indiqué, pour la diffusion sur le cinquième réseau.

En outre, le milliard - plus exactement les 1 087,5 millions de francs - est, cette année, financé non pas directement par le budget de l'Etat, ce qui peut d'ailleurs prêter à discussion, mais par un compte d'affection spéciale financé par des cessions d'actifs publics. C'est dire que sa pérennisation est encore moins assurée qu'avec un concours budgétaire.

En vérité, il est regrettable que l'Etat n'ait pas poursuivi son effort de compensation des exonérations de redevance dont je rappelle que le montant dépasse 2,3 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) La compensation déjà accordée l'an passé est seulement reconduite en francs constants, à hauteur de 362,78 millions de francs. Or vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est en accordant des ressources publiques stables au secteur public que vous pouvez garantir son avenir et son développement.

Au sujet de son avenir, je souhaiterais d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous fassiez connaître l'opinion du Gouvernement sur le rapprochement intervenu entre les deux chaînes et sur ses limites. Doit-on aller jusqu'à la fusion ? Si vous pensez que oui, aurez-vous le temps de présenter prochainement un projet de loi sur ce sujet ?

M. Michel Françaix. Il aura le temps l'année prochaine !

M. Rudy Salles. Oh non !

M. Olivier Dassault. En effet, une telle modification ne peut résulter, monsieur le rapporteur de la commission culturelle, que de la loi. Vous l'avez dit vous-même.

La stabilité que j'appelle de mes vœux pour le financement de l'audiovisuel public doit aussi caractériser l'ensemble du paysage audiovisuel, pour permettre le développement harmonieux de chacune des chaînes, notamment des chaînes du câble.

A cet égard, je me demande si notre pays a su faire les choix qui s'imposaient, et s'y tenir (« Oui, oui ! », sur les bancs du groupe socialiste), quant aux supports et aux formes de diffusion.

M. le président. Mes chers collègues, laissez conclure l'orateur !

M. Olivier Dassault. Merci, monsieur le président !

M. Michel Françaix. Seulement s'il conclut !

M. Olivier Dassault. Il me semble que l'on a, sans stratégie organisée, développé tout à la fois les réseaux hertziens terrestres - qui sont dans l'ensemble d'excellente qualité...

M. Michel Françaix. Tout de même !

M. Olivier Dassault. ... le câble, selon d'ailleurs des modalités successives différentes, ou bien le satellite de radiodiffusion directe.

Or, il faut le reconnaître, câble et satellite ont connu échec sur échec : échec technique des réseaux en fibre optique ou des tubes de forte puissance, et - plus grave encore - échec d'audience : à peine 1 million d'abonnés au câble...

M. Pierre Métais. Cela va progresser !

M. Olivier Dassault. ... quelques milliers de foyers seulement équipés pour la réception directe.

Pourtant, câble et satellite doivent être complémentaires et, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : l'avenir leur appartient assurément (« Ah ! », sur les bancs du groupe socialiste.) Cela vaut tout particulièrement pour le câble, vecteur par excellence des chaînes thématiques. (« Très bien ! », sur les mêmes bancs.)

M. Christian Kert. C'est juste !

M. Olivier Dassault. Mais pour assurer son réel démarrage, il faudrait cesser de le déstabiliser incessamment en bouleversant le PAF, comme cela a été le cas tout dernièrement avec l'installation d'Arte sur le cinquième réseau.

Il faudrait également éviter que les mêmes erreurs soient commises à nouveau avec les normes. Faut-il ou non développer le D2 Mac, dont M. Rousselet nous a dit qu'il était mort ? Faut-il développer notre propre filière vers la haute définition ou faut-il privilégier les recherches sur la télévision numérique ? Les différentes politiques sont-elles compatibles ? Devons-nous agir seuls, au niveau européen, ou tenter de coopérer avec les Etats-Unis et le Japon ?

M. Guy Bêche. Quels sont les choix du RPR ?

M. Michel Françaix. Eclairiez-nous ! Le RPR a-t-il des idées sur la question ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Mais oui !

M. Olivier Dassault. A toutes ces questions, monsieur le secrétaire d'Etat, nous devons répondre rapidement, car le temps presse !

Enfin, je ne saurais oublier les difficultés, particulièrement graves, de la presse écrite. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Françaix. Tout de même ! Il était temps !

M. Olivier Dassault. La diffusion de la presse a de nouveau baissé en 1991. Par ailleurs, la presse a enregistré un net recul de 7,5 p. 100 de ses recettes de publicité.

Je voudrais tout spécialement appeler votre attention sur la baisse des recettes liées aux petites annonces, traditionnellement sources de revenus importants pour la presse quotidienne. Certains grands quotidiens nationaux ont perdu au cours des dix-huit derniers mois jusqu'aux trois quarts de leurs ressources de petites annonces.

En outre, la diminution des recettes de publicité de la presse s'inscrit dans le contexte de la progression des dépenses publicitaires hors médias qui ne peut avoir que des conséquences néfastes pour l'ensemble des médias, tout particulièrement pour la presse écrite.

M. Michel Françaix. Pour une fois il a raison !

M. Pierre Métais. C'est un phénomène de société !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, faites taire le chœur des vierges !

M. Olivier Dassault. Merci !

Il conviendrait donc que les pouvoirs publics mènent une politique dynamique de la presse. Or l'évolution des aides directes, qui ne progresseront que de 2,6 p. 100, soit une stagnation en francs constants, est tout à fait décevante. De même, au sein des aides indirectes, les 2 milliards inscrits pour 1993 au budget des postes et télécommunications au titre de la contribution de l'Etat en faveur de la couverture du coût du transport de la presse ne constitue qu'une reconduction pure et simple des crédits inscrits en loi de finances de 1992.

En fait, de nouveaux efforts doivent être engagés. On pourrait, par exemple, utilement réfléchir à la mise en place, en complément du 39 bis, d'un mécanisme de prêts bonifiés, qui semble faire l'objet d'un consensus. Telle est du moins l'impression qui ressort des auditions auxquelles a procédé la commission d'enquête et nous aimerions bien, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître votre sentiment à ce propos.

M. Michel Françaix. Et celui du R.P.R. ?

M. Olivier Dassault. D'une manière générale, le budget de l'audiovisuel public...

M. Alain Néri. Est un bon budget !

M. Michel Françaix. Excellent !

M. Olivier Dassault. ... et des aides à la presse que vous nous présentez ne me paraît donc ni être à la hauteur des enjeux ni susceptible de répondre aux questions que j'ai soulevées.

Il apparaît bien comme le dernier budget d'une politique de la communication sans ambition et sans cohérence.

En outre, la gestion du paysage audiovisuel français par le Gouvernement que vous représentez, même si vous n'êtes pas responsable de toutes les erreurs qui ont été commises, ne saurait emporter notre adhésion.

M. Alain Bonnet. C'est dommage !

M. Olivier Dassault. Dans ces conditions, vous ne vous étonnez pas que nous ne puissions que voter contre les crédits de la communication pour 1993. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Françaix. Encore une erreur !

M. le président. Mes chers collègues, je souhaite que les différents orateurs s'expriment dans le silence...

M. Christian Kert. Très bien !

M. Rudy Salles. C'est en effet insupportable.

M. le président. ... afin qu'ils puissent respecter leur temps de parole et que cette séance ne dure que le temps juste et nécessaire.

M. Guy Bêche. C'est bien dit !

M. le président. La parole est à M. Georges Hage. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Hage. Que de « plus » aux différents postes de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat ! L'augmentation globale de 10,4 p. 100 - incluses les ressources publicitaires prévues en toute hétérodoxie budgétaire - vaudrait-elle que l'on vote en faveur de ces crédits (« Oui ! Oui ! », sur les bancs du groupe socialiste.), nonobstant les réductions de personnels et certaines orientations critiquables de votre politique que j'évoquerai, eu que l'on vote contre ? (« Non ! Non ! », sur les bancs du groupe socialiste.)

TF1 caracolera toujours en tête et notre service public demeurera moins nanti que ses homologues européens.

Vous auriez obtenu des arbitrages favorables. Aurait-on enfin décidé de renforcer l'audiovisuel public (« Oui ! Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.), de faire un pas vers l'application de la formule de Mme Tasca que nous aimâmes ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Françaix. Nous sommes au moins deux.

M. Georges Hage. Je veux parler de cette formule exaltant le rôle de l'audiovisuel public, pôle de référence, d'entraînement vers le bon goût et de dissuasion contre le mauvais goût.

Que vaut la télévision mitterrandienne ? (« Excellente ! », sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Rudy Salles. Bonne question !

M. Georges Hage. Nous faisons nôtre cette appréciation résumant abruptement l'évolution de l'audiovisuel depuis 1981 : « On serait passé de la mythique école des Buttes-Chaumont aux repoussants *sitcoms*, du légendaire *Cinq colonnes à la une* à l'invasion barbare des « *Reality shows* ». (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous nous délectons, par ailleurs, à la lecture de *Zapping* dont vous voudrez bien, mes chers collègues, souffrir quelques extraits :

« Clic, la tribune s'écroule

Pub

Bouts d'images, bouts d'ficelles

Clic

Vidéo game ? Golf... War game ? Golfe...

Pub

Porno soft, ventres gonflés

Clic

La nuit des errances...

Clic

Présentateur télévisé

Téléthonon

Pub

Cyclope blond embrasant l'horizon

Clic, pub, pub, pub, pub... »

Pouce ! » (*Rires et applaudissements sur tous les bancs.*)

M. Léonce Deprez. C'est de la télévision nouvelle !

M. Georges Hage. Dans le même temps, je veux dire pendant ces onze ans, les Français, tous ou presque en coupleur, auront consommé une heure de plus par jour d'une télé qui veut divertir plus et qui informe deux fois moins. Dès lors qu'une série de décisions néfastes ont été prises avant

vous, seriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, le carabinier du service public de l'audiovisuel ? (« Non ! Non ! », sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Français. Vous ne le pensez pas !

M. Georges Hago. « Dix ans de monopoly irrationnel, de combinaisons florentines, de règlements de comptes où les chefs de bande, les Rousselet, Berlusconi, Maxwell, Hersant, Lagardère, Bouygues, s'épousent et s'entretuent avec la bénédiction du commandeur qui loge à l'Elysée. »

M. Michel Français. Tout le monde a le droit de jouer au monopoly !

M. Georges Hago. Tel est le commentaire de *Télérama* sur un ouvrage que j'ai parcouru et qui fera sans doute mes délices post-budgétaires : *La télé, dix ans d'histoire secrète.*

N'est-ce pas encore et toujours de la tour Bouygues que se décident les prix des marchés - des films, du sport, des vedettes ? Certes 39 p. 100 de l'audience et 53 p. 100 du marché publicitaire, libéralement, obligeant.

Des catalogues, par ses soins cher achetés, vont au frigidaire comme Papin reste au vestiaire. (*Sourires.*)

M. Pierre Métais. Pas ce soir !

M. Léonce Deprez. Oui, il a encore marqué un but !

M. Georges Hago. Les derniers chiffres d'audience cumulés de France 2 et France 3 dépassant T.F.1 témoignent-ils d'une qualité convaincante et performante ? Le « plus » accordé aux programmes des deux chaînes ira-t-il à des œuvres françaises de création ?

M. Michel Français. Mais oui !

M. Pierre Métais. Nous le souhaitons !

M. Georges Hago. Vers la SFP ?

M. Michel Français. Mais oui !

M. Georges Hago. Vers les centres de production régionaux de France 3, ou ce qu'il en reste...

M. Michel Français. Aussi !

M. Georges Hago. ... d'autant qu'ils n'ont jamais eu pour règle de nous décevoir ?

Toute honte de censure bue, l'information retrouvera-t-elle sa place au plan national ainsi que dans les régions ?

M. Léonce Deprez. Pour les régions, j'en doute !

M. Georges Hago. Mon ami Alain Bocquet déplorait, dans une question écrite à vous adressée, le recul de l'information dans la tranche dix-neuf - vingt heures de France 3. Il en va de même de l'information au consommateur.

De plus, 364 salariés à France 2 et 455 à France 3 ont été licenciés ou vont l'être avant la fin de cette année. Dites-moi que ce n'est pas le signe avant-coureur d'un recours de plus en plus manifeste au secteur privé.

L'INA pourra-t-il assurer sa nouvelle mission de dépôt légal ainsi que ses missions traditionnelles de formation des personnels, de recherche et de création ?

M. Michel Français. Oui !

M. Georges Hago. Il faut consolider les efforts déjà effectués. La gestion de son stock existant et sa commercialisation intensive ne peuvent garantir la pérennisation de cette institution qui mérite de voir ses crédits augmentés.

L'argent public manque encore, même si vous avez reconduit l'aide de 1 milliard de francs aux chaînes publiques, même si la redevance augmente de 4,5 p. 100. Les chaînes bénéficient toujours, il est vrai, de la préférence des annonceurs. Mais n'avez-vous pas tiré des plans sur la comète publicitaire et surévalué les rentrées publicitaires ?

Obtenir plus de remboursements par l'Etat des exonérations de redevances, c'est conjurer les fluctuations politiques. La sécurité d'Arte en dépend. Quoi de la chaîne éducative à venir ? Une société d'économie mixte ? Verra-t-on coexister des chaînes publiques vivant de la redevance et des chaînes publiques hors redevance ?

Point de relance garantie de l'audiovisuel public sans résoudre le problème de la production : 250 000 heures de programmes en Europe sont diffusées pour 20 000 heures

produites. Qui sommes-nous ? Des Lilliputiens incapables de garrotter Gulliver ? Je nous préfère en Schtroumphs que Gargamelle ne saurait réduire. (*Sourires.*)

M. Michel Français. Très bien !

M. Georges Hago. Dans les négociations du GATT, il n'y a pas que le vin blanc et le colza qui méritent intransigeance, il y a aussi les programmes audiovisuels. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être ferme...

M. Alain Bonnet, M. Didier Migaud et M. Michel Français. Il est ferme !

M. Georges Hago. ... et de refuser tout diktat américain, sinon, c'est à terme la mort de la production française et européenne. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Français. C'est pourquoi il faut soutenir le secrétaire d'Etat !

M. Georges Hago. Il n'est jusqu'à la défense du droit des auteurs qui ne nous inquiète.

M. Alain Bonnet. Vous avez raison !

M. Georges Hago. Nous nous félicitons, pour la deuxième année consécutive, d'une certaine bonne tenue de Radio-France, confrontée à une concurrence difficile...

M. Michel Français. Assurément !

M. Georges Hago. ... et déloyale parce que d'un mauvais goût facile. Que ses ondes ne soient pas envahies par la publicité nous convient, je crois qu'on vous le doit monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Michel Français. Sûrement !

M. Georges Hago. Nos craintes demeurent néanmoins quant aux moyens donnés aux équipes régionales pour mener à bien leurs missions.

Après tant d'abandons lésant le service public et dans la perspective des idées de mars (*Sourires.*), les propositions de Médias 92, porte-parole de la droite sur l'audiovisuel, sont redoutables. Je ne manquerai d'ailleurs pas d'en informer mes électeurs à point nommé.

Une autre chaîne publique privatisée ? Une seule chaîne publique ? Arte supprimée ? Si cette dernière encourt le risque d'une culture-gettho, ne faudrait-il pas alors irriguer toutes les chaînes publiques d'une plus grande ambition culturelle ? Il faut que Arte perdure et s'enrichisse de nouveaux apports culturels.

La démocratie appelle un pluralisme d'opinions et d'esthétiques, soit une éthique. Notre réflexion sur le pluralisme touche aussi la presse, dont vous avez la responsabilité de tutelle, monsieur le secrétaire d'Etat. Il en est pour injurier, frapper des journalistes et attenter à « celle de nos libertés qui les vaut toutes », selon Chateaubriand : la liberté de la presse.

Malade depuis des années, la presse souffre d'une anémie de son lectorat mais aussi d'un assèchement du marché publicitaire. Nous sommes de ceux qui croient à l'avenir de la presse écrite.

M. Alain Bonnet. Nous aussi !

M. Georges Hago. « Comment un peuple peut-il se dire libre quand il ne lui est pas permis de penser par écrit ? » C'est ici Voltaire que j'invoque.

M. Alain Bonnet. On peut parler aussi de Montaigne, de La Boétie.

M. Georges Hago. Je viens de citer deux auteurs de notre tradition nationale et je m'en voudrais de faire de la concurrence à M. Lang.

Le Gouvernement doit prendre des mesures pour que le pluralisme éditorial soit défendu. C'est l'une des obligations morales que nous a léguées la France résistante, obligations consubstantielles - oserai-je dire - à la démocratie.

S'impose une vraie « table ronde » sur ces questions avec les professionnels de la presse comme l'ont demandée mon ami Roland Leroy mais aussi Georges Montaron et d'autres.

M. Michel Français. Oui !

M. Georges Hago. Me confirmerez-vous, ce soir, sa tenue ? Car, monsieur le secrétaire d'Etat, il est aussi juste, civique et moral d'augmenter l'aide à la presse ayant de faibles ressources publicitaires.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Georges Hage. Quels crédits supplémentaires comptez-vous lui octroyer ? Les douze propositions du directeur de *L'Humanité* sont connues.

M. Michel Françaix. Il y en a même deux ou trois de bonnes !

M. Georges Hage. Je les ai maintes fois exposées à cette tribune. J'en évoquerai quelques-unes : le prix du papier, le timbrage, le transport, la TVA à taux zéro dont bénéficient trois de nos voisins européens.

Quelles mesures d'aide au papier et autres mesures comptez-vous prendre ? Nous souhaitons que vous répondiez à l'ensemble des interrogations que nous avons ici précisées et nous envisagerons alors d'infléchir notre vote contre vers l'abstention. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Françaix. Il aura fallu cinq ans, mais c'est bien.

M. le président. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez trois raisons, entre autres, d'être satisfait du budget que vous nous présentez à une heure où le téléspectateur français moyen a déjà dû aller se coucher ! (*Sourires.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

M. Michel Palchat. Il regarde Arte !

M. Christian Kert. Hélas, nous avons trois raisons de ne pas être satisfaits !

Votre premier motif de satisfaction - et nous le partageons - est le montant des crédits que vous avez obtenus et qui sont en augmentation de près de 10,5 p. 100, laquelle résulte d'un accroissement des ressources publiques et tout particulièrement des concours directs de l'Etat.

Votre deuxième motif de satisfaction est de pouvoir poursuivre un certain nombre d'actions qui sont essentielles au secteur de la communication et qui nous sont chères sur tous les bancs de cette assemblée, parmi lesquelles on peut retenir le maintien des aides directes et indirectes à la presse à un moment où celle-ci affronte des difficultés plus particulières.

Reste toutefois en suspens pour l'an prochain la question des correspondants locaux de presse. Peut-être y répondrez-vous tout à l'heure.

M. Alain Bonnet. Bonne question.

M. Christian Kert. Autres actions essentielles que vous avez la possibilité de poursuivre : la participation active à des projets européens ou encore la mise en œuvre à l'INA de sa nouvelle mission de gestion du dépôt légal audiovisuel.

Votre troisième et dernière raison d'être satisfait...

M. Michel Françaix. Donc de voter le budget ?

M. Christian Kert. ... peut être la bonne santé du service public de la radio, Radio-France notamment, avec ses onze millions d'auditeurs quotidiens, le succès de France info et des radios locales, qui affichent toutes une bonne santé.

Cette satisfaction peut également vous venir du début du redressement des deux chaînes publiques, redressement financier...

M. Alain Bonnet. Eh, oui !

M. Christian Kert. ... redressement dans l'audimat : France 2 avec près de 25 p. 100, France 3 avec près de 15 p. 100 recueillent enfin les fruits d'efforts destinés à rendre ses ambitions au secteur public face aux concurrents privés.

Mais ce redressement laisse subsister un certain nombre d'interrogations, notamment sur France 3. Lorsque le « R » de France-régions a disparu, il n'y avait peut-être pas, d'autre justification que la caligraphie du logo. Heureusement, car au moment du reformatage de l'enseigne d'Antenne 2-FR 3, qui, dit-on, a coûté cher, monsieur le secrétaire d'Etat, avec la disparition du « R » de régions, certains ont pu craindre une dilution de l'idée régionale sur cette chaîne.

M. Michel Palchat. Sûrement !

M. Léonce Deprez. C'est ce qui se passe !

M. Christian Kert. Comme le note excellemment Robert-André Vivien, FR 3 a une identité forte, faite de proximité, de découverte et de curiosité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, attention ! Que cette proximité reste bien l'apanage de France 3, que les indispensables écrans publicitaires nationaux ou régionaux ne mordent pas trop sur les plages rédactionnelles régionales qui font l'une des forces de cette chaîne, qu'il n'y ait pas de dérive dans l'application du plan de réorganisation.

Dans le même temps où 200 suppressions d'emplois étaient effectuées, et où 400 autres sont en train de l'être, il semble - ou il semblerait, car je serai prudent - que l'on assiste çà et là à des recrutements qui ne doivent pas se multiplier sous peine de faire perdre à ce plan toute sa cohérence.

Peut-être pourrez-vous nous éclairer également sur les premiers résultats de la création des unités régionales de production, regroupées en six pôles, qui pourraient servir de base à un redéploiement plus ample encore des pouvoirs confiés à France 3 et à ses régions tels que nous les dessinons dans l'opposition pour demain.

Enfin, que France 3 ait pu friser, sans l'atteindre, le seuil des 15 p. 100 des commandes d'œuvres d'expression originale française n'a rien pour nous émouvoir, ni à droite ni à gauche.

M. Léonce Deprez. Et au centre ?

M. Christian Kert. Je m'y place !

Cela ne fait que nous conforter dans la certitude que les contraintes des quotas ne peuvent constituer qu'un pis-aller en attendant une politique de plus grande liberté.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, les trois raisons qui font que vous pouvez être satisfait partiellement de votre budget.

M. Michel Françaix. Il est objectif !

M. Christian Kert. Toujours, monsieur Françaix !

Mais les raisons que nous avons de dénoncer ce budget ne sont pas moins importantes. Elles sont surtout fondamentales pour l'avenir de l'audiovisuel français.

La première raison d'insatisfaction que nous exprimons, c'est la redevance. Vos prédécesseurs, et M. Schreiner tout à l'heure, vous évitant de le faire, ont suffisamment reproché à la majorité gouvernementale de 1987...

M. Michel Françaix. Il a bien fait !

M. Christian Kert. ... d'avoir abaissé le taux de la redevance de 6 p. 100 pour que nous puissions vous considérer comme un ardent défenseur de l'indexation de notre redevance sur une moyenne européenne.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial et M. Bernard Schreiner, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Christian Kert. Or, avec vos 4,5 p. 100 en 1993, nous laissons toujours la France en queue de peloton européen.

M. Michel Françaix. C'est vrai !

M. Christian Kert. Et Bernard Schreiner a raison de rappeler dans son rapport qu'il ne serait pas illogique que le taux de notre redevance soit en quelque sorte indexé, ou, à tout le moins, lié à l'évolution des coûts dans le secteur audiovisuel, tels qu'ils sont définis par l'Observatoire européen des médias.

M. Michel Françaix. C'est vrai aussi !

M. Christian Kert. Avec 17 francs d'augmentation sur les postes noir et blanc et 26 francs sur les postes couleur, l'augmentation pour 1993 est timide. Elle ne répond ni dans l'esprit ni dans la lettre à la nécessité évidente aujourd'hui de définir une position définitive sur l'évolution du taux de la redevance française.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ne pensez-vous pas qu'il faille oser ?

M. Michel Françaix. Si, il le pense !

M. Christian Kert. Si vous avez hésité, j'espère que vous ne l'avez pas fait en pensant que cette augmentation ajouterait aux difficultés de la majorité que vous représentez ici car, en fait, la répercussion sur le budget des ménages est trop faible pour que vous puissiez redouter de tels effets. En

revanche, les 200 millions de francs supplémentaires que rapporte chaque point étaient de nature à vous donner ce courage-là.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si vous ne vouliez pas augmenter, il fallait peut-être réintroduire plus de justice fiscale. Vous le savez, nous sommes le seul pays européen à avoir introduit la variable du revenu dans les critères d'exonération. Résultat ? Le volume de ces exonérations dépasse amplement 20 p. 100 des comptes en 1991, ce qui est considérable. Leur tassement cette année ne nous cache pas leur montant global : plus de 2 milliards. Or, dans le même temps, les crédits destinés à la compensation de ces exonérations sont seulement maintenus à leur seuil de l'année précédente. Nous redoutons que vous ayez abandonné l'idée de poursuivre la résorption de cette charge supportée par le seul secteur public.

Pour éviter d'augmenter, monsieur le secrétaire d'Etat, il vous restait encore la solution, envisagée lors du débat ici même sur l'audiovisuel français, d'introduire des dispositions dans notre arsenal fiscal tendant à transformer le mode de perception de la redevance afin d'éviter la fraude. Notre collègue Michel Pelchat a particulièrement travaillé sur ce sujet, proposant, par exemple, d'inverser la charge de la preuve. Une perte estimée à 849 millions de francs par le rapporteur Schreiner a de quoi nous rendre inventifs !

M. Léonce Depraz et M. Michel Pelchat. Très bien !

M. Christian Kert. Deuxième raison d'insatisfaction : l'obligation - vous nous l'avez imposée monsieur le secrétaire d'Etat - de considérer que pour être un téléspectateur cultivé, il faut être un téléspectateur de Arte.

Sur ce point, je ne partage pas le bel enthousiasme de notre collègue Georges Hage auquel je demande au passage, pour l'objectivité du propos, de laisser ses collègues de l'opposition parler de nos propositions.

M. Michel Françaix. Il n'y en a pas !

M. Christian Kert. Ce serait tout de même plus raisonnable !

Obligation nous est donc faite de considérer Arte comme le passage culturel obligatoire : sinon comment pourrait-on justifier autrement la préemption du cinquième réseau par cette chaîne, l'abandon du câble par celle-ci - le câble n'en est pas à un abandon près ! -, la méthode utilisée ?

Franchement, monsieur le secrétaire d'Etat, tout concourt à ce que nous considérons Arte comme la nappe de brouillard de trop qui va s'abattre sur une aube nouvelle d'un paysage audiovisuel tel que vous le rêvez, tel que nous le rêvons, et qui se remet à peine de la mort d'une chaîne.

Trois questions se posent à nous au sujet d'Arte.

Était-il vraiment nécessaire de créer une chaîne hertzienne strictement culturelle ? Lorsque nous défendons ici le service public et ses deux chaînes existantes n'est-ce pas précisément parce qu'elles incarnent une idée culturelle à laquelle nous croyons tous, collectivement, sur ces bancs ?

Deuxième question : est-ce bien pour le CSA la meilleure façon de témoigner de son indépendance que de répondre au désir du Gouvernement d'installer Arte à la place de La Cinq avec une célérité à peine inférieure à celle dont il fit preuve lors du remplacement de Philippe Guilhaume par Hervé Bourges ?

Troisième question : au moment où le débat sur l'audiovisuel mettait en lumière la nécessité de relancer, de fortifier, le plan câble afin de lui donner quelque chance de ne pas faire pâle figure face à son partenaire allemand, voilà qu'on change le fusil d'épaule - ou le câble de fourreau - et qu'on passe à l'hertzien !

Pour le choix de l'occupant des journées du cinquième réseau, force nous est de vous faire confiance. On nous annonce Eurêka TV : puisse l'enthousiasme du patronyme emporter celui des téléspectateurs !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Excellent !

M. Christian Kert. Troisième raison d'insatisfaction : si on doit fusionner, qu'on nous le dise. Mes propos vont au-delà de ce que disait très justement Bernard Schreiner. Qu'on nous le dise, mais qu'on ne reste pas dans la situation d'ambiguïté actuelle où, à l'amorce d'un redressement financier des deux chaînes publiques, France 2 et France 3, correspond une opération qui ne paraît plus être seulement de rapprochement, mais de regroupement.

Certes, chacun de nous en convenait ici, l'efficacité l'imposait : une harmonisation des deux chaînes était devenue indispensable. Elle seule allait éviter dysfonctionnements, coûts inutiles, doublons. Mais là, monsieur le secrétaire d'Etat, on a le sentiment que la machine s'est emballée et que l'on marche, que l'on court sans cesse sur les limites géographiques du dispositif légal. Le CSA a eu raison de rappeler que la loi ne prévoyait pas la fusion.

Lorsque ce même CSA nous demande de lever rapidement l'ambiguïté qui résulte de la loi du 2 août 1989 et si une telle fusion doit être envisagée comme l'objectif à atteindre, c'est d'abord à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous dire si, dans votre esprit, notre paysage audiovisuel français va bientôt être hors la loi ou si c'est la loi qui va s'adapter à l'urgence. Car l'urgence il y a, et le changement d'enseignement - mais pas encore des sociétés -, auquel nous venons d'assister n'est-il pas déjà l'image d'une sorte d'uniformisation des deux chaînes publiques ?

Conscient, après ces premières réussites qu'il faut lui reconnaître, d'aller un peu vite en besogne, M. Bourges a tout de même dû rappeler qu'il ne « lui appartenait pas d'être en avance sur la loi ». Le rapporteur Robert-André Vivien se réjouit de cette prise de conscience, moi également. Le même rapporteur semble fonder de gros espoirs de clarification dans la récente prise de contrôle par Antenne 2 de la majorité du capital de sa régie, France Espace.

Mon enthousiasme sera peut-être plus modéré que celui de Robert-André Vivien. Certes, les difficultés de fonctionnement observées entre la régie et les deux chaînes publiques ne datent pas d'hier. Mais je vois comme un étrange acharnement du côté des chaînes publiques à combattre un mode de fonctionnement de régie publicitaire qui donnait satisfaction voici peu encore aux chaînes publiques.

Je crois peu à l'image d'un « Hervé cœur de lion », pénétrant généreusement dans la forêt publicitaire de Sherwood pour y mettre de l'ordre ! Tout cela me paraît ressortir à une seule et même logique : rendre inéluctable une fusion dont la loi, jusqu'à présent, ne veut pas.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je comprends que l'augmentation de plus de 10 p. 100 que vous avez obtenue pour vos crédits vous satisfasse. Je sais votre souci de défendre le secteur public de l'audiovisuel et de ne pas laisser la presse écrite seule face aux difficultés économiques qui la touchent plus que d'autres peut-être.

Mais il aurait fallu que vous osiez aller plus loin. Il aurait fallu que vous réintroduisiez dans la redevance plus de justice fiscale car nos concitoyens y sont, légitimement, de plus en plus sensibles. Il aurait fallu que vous osiez sur le réseau de La Cinq d'autres initiatives que le montage hâtif d'une ex-future câblée franco-allemande. Il aurait fallu que ce budget soit l'occasion d'y voir plus clair dans le paysage audiovisuel français.

Et notre collègue, Michel Françaix, qui va me succéder à cette tribune sera bien obligé de reconnaître que, pour l'instant, il faut encore utiliser les feux antibrouillard !

M. Michel Françaix. On restera le temps qu'il faudra !

M. Christian Kert. Accordez-moi également qu'au train où vont les choses, de présidence commune en présidence unique, de rapprochement en fusion, de régie en changement de majorité, le patron du secteur public, quel que soit l'occupant du siège, n'aura bientôt plus besoin de vous consulter : ce sera lui le ministre.

Ce n'est évidemment pas à vos 10,40 p. 100 d'augmentation de crédits pour 1993 que nous disons non : c'est à l'absence d'une vision générale d'un paysage audiovisuel français dont chacun, ici, sur ces bancs aspire à la claire redéfinition.

M. Guy Bêche. Allez chercher Léotard !

M. Christian Kert. Elle n'est pas pour demain, c'est-à-dire qu'elle n'est, hélas ! pas pour 1993. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Il est vingt-trois heures quarante, monsieur le président, et M. Françaix dispose de vingt-cinq minutes !

M. Michel Françaix. Il faudra décompter toutes les interruptions de M. Vivien ! Ce qui risque de nous emmener très loin !

Monsieur le président, monsieur le ministre, en écoutant successivement...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Chers collègues, si possible !

M. Michel Françaix. ... en écoutant M. Dassault et M. Kert, l'un systématiquement contre...

M. Christian Kert. Vous n'avez pas bien écouté !

M. Michel Françaix. ... l'autre finalement assez ouvert à nos propositions, je me disais qu'il y a aussi des primaires à droite pour ce qui concerne l'audiovisuel !

M. Alain Néri et M. Guy Bêche. Eh oui !

M. Michel Françaix. Et je comprenais pourquoi nous attendions en vain depuis des semaines, depuis des mois, un projet audiovisuel de la droite, qui ne viendra pas parce que à droite on n'est d'accord sur rien !

M. Christian Kert. C'est curieux cette volonté de régler nos problèmes à notre place !

M. Michel Pélchat. Ne vous inquiétez pas, monsieur Françaix, vous serez informé à temps !

M. Michel Françaix. Cela étant, venons-en à l'essentiel.

J'aborderai d'abord les problèmes de la presse écrite.

Veiller au maintien du pluralisme, aider la presse à se transformer en créant un environnement économique adapté à ses contraintes, favoriser sa diffusion hors de nos frontières sont des objectifs prioritaires. Face à l'avalanche, au choc des images, servir de référence, mettre en perspective et non mettre en scène les événements, fournir les clés pour la compréhension des événements et des choses, telle est la force irremplaçable de l'écrit.

Une civilisation fondée sur le verbe, qui s'envole si vite, ou sur l'image, si fugitive, serait vouée très certainement à une forme de décadence. La République ne peut se désintéresser de la presse écrite parce qu'elle est au cœur de la démocratie.

M. Pierre Métais. Très bien !

M. Michel Françaix. Peut-on évoquer la Révolution de 1789 sans nommer Camille Desmoulins ? Peut-on songer à l'affaire Dreyfus sans évoquer *L'Aurore* ? A la guerre d'Algérie sans nommer *L'Express* ?

L'écrit est le lieu privilégié de la délibération, de la libre réflexion, de la confrontation des opinions. La presse écrite incarne les valeurs d'exactitude et de réflexion face à la « nuée d'images » dont parle Italo Calvino qui se dissout immédiatement comme les rêves, qui ne laissent aucune trace dans la mémoire. La disparition de l'influence morale et politique de la grande presse livrerait les pays aux courants d'opinion chaotiques ou absurdes. Je ne vois pas pourquoi Olivier Dassault est en train d'approuver cette citation de Léon Blum !

M. Léonce Deprez. C'est un discours d'académicien ?

M. Michel Françaix. Merci, ça peut venir !

Cette dimension de l'écrit, qui est notre héritage, nous ne devons à aucun moment y renoncer. Mais pour ne pas en être privé, il ne faut pas fuir le débat sur le terrain économique.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Articulez ! (*Sourires.*)

M. Michel Françaix. Je tiendrai compte des recommandations d'un maître es-articulations. (*Sourires.*)

M. Alain Néri. Ou plutôt es-vociférations !

M. Michel Françaix. La presse française est en crise.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. La faute à qui ?

M. Guy Bêche. Aux mauvais articles qui paraissent dans les journaux !

M. Michel Françaix. Monsieur Robert-André Vivien, vous avez le droit de m'interrompre : je sais que vous écoutez les choses importantes qui se disent sur la presse, nous avons en commun de nous préoccuper de ses problèmes.

M. le président. Mes chers collègues, il est vingt-trois heures quarante-cinq, M. Michel Françaix est inscrit pour vingt-cinq minutes (*Sourires.*)...

M. Michel Françaix. Je peux faire mieux !

M. le président. Je serai obligé de lui accorder, en supplément, le temps de vos interruptions !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Nous avons toute la nuit, nous venons de province !

M. le président. Je suis persuadé, monsieur Vivien, que vous avez d'autres projets que de finir cette nuit avec nous ! (*Sourires.*)

Poursuivez, monsieur Françaix.

M. Michel Françaix. Mes chers collègues, retrouvons un peu de sérieux pour parler des problèmes de la presse.

Un lectorat en diminution pour les quotidiens, une insuffisance de fonds propres, une rentabilité relativement faible, une modernisation inachevée, la lourdeur des coûts de fabrication et de distribution, même si des efforts de productivité ont été accomplis et, plus grave encore, une part de marché publicitaire qui se réduit dangereusement : telle est la situation de la presse.

Il existe bien un régime de soutien et des aides à la presse sont prévues. Notre système est constitué d'un héritage formé au fil des temps et repose sur des dosages délicats. Globalement, il a répondu et répond encore aux besoins de la profession. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, il est aujourd'hui vieilli, disparate, fragile. Il ne prend pas assez en compte l'avenir de la presse confrontée à l'accroissement de ses charges, aux nouvelles technologies, et à la diminution de ses ressources publicitaires.

M. Léonce Deprez. C'est vrai !

M. Michel Françaix. La presse doit bénéficier d'une protection supplémentaire contre les effets excessifs de la concurrence.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous la lui avez fournie. C'est pourquoi je me félicite de votre position qui consiste à refuser l'accès à la publicité télévisuelle d'un certain nombre de secteurs et notamment celui de la grande distribution.

Je me félicite aussi de ne plus entendre parler de deuxième coupure publicitaire. A mon sens, il faut assurer pour longtemps une répartition équilibrée de la ressource publicitaire entre la presse écrite et les médias audiovisuels en préservant un certain nombre d'équilibres.

Les dirigeants de presse sont, bien entendu, des producteurs de biens, mais ce sont aussi des producteurs de pensée, des producteurs de valeurs. Et cela nous oblige à faire plus que pour d'autres entreprises. L'Etat ne doit plus agir de façon un peu trop passive en se contentant d'octroyer des aides, même si elles sont importantes. Il doit contribuer à redresser le cadre - avec les professionnels, bien entendu à condition qu'ils le veuillent - qui permettra demain, aux journaux de rénover leurs structures. (« Très bien ! », sur les bancs du groupe socialiste.)

Enfin, je crois indispensable d'insister sur l'absolue nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'accroître encore la présence de la presse française sur les marchés étrangers. Le fonds d'aide à l'expression de la presse française à l'étranger joue un rôle précieux et a permis que notre presse reste présente dans des pays d'accès extrêmement coûteux. Plus qu'une aide à la presse, il s'agit d'une aide au rayonnement de la langue et de la pensée française.

Cette année, c'est vrai, un effort important a été consenti. Mais comme les années précédentes, elle avait stagné, j'ai le sentiment qu'il faut aller plus loin dans ce domaine aussi.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. Michel Françaix. Quand on parle du budget de la communication, on a souvent tendance à ne penser qu'à la télévision ou à la presse écrite.

Pourtant, dans la pratique, la radio joue un rôle aussi essentiel, notamment la radio publique et donc, Radio-France. Il est hautement improbable qu'à l'horizon 2000-2010 la radio soit frappée d'obsolescence comme certains le prétendent. Il est vraisemblable que l'on assistera à une intensification en volume et à une diversification en nature de

l'offre en images. Mais pour autant, on ne voit guère ce qui pourrait avoir raison de la répartition des budgets - temps des individus entre, d'une part, des séquences quotidiennes autorisant leur concentration sur l'offre-image et, d'autre part, des séquences ne permettant pas celle-ci, propices en revanche à l'écoute radiophonique.

La clé du succès radiophonique du service public ne repose pas sur la grise platitude d'une démarche seulement rationnelle mais sur cette vibration particulière et gratifiante due à la capacité de séduire, notion qualitative, certes évanescence, relevant d'équilibres aussi subtils que ceux qui déterminent la fascination pour une œuvre littéraire ou la suprématie d'un grand cru. N'est-ce pas, monsieur Vivien ? Ce en quoi la radio publique n'est pas réductible au marketing, mais se trouve être véritablement un art qui agit simultanément au plan de l'intelligibilité, au plan affectif, au plan sensoriel et à celui de l'imaginaire des individus et, au-delà du raisonnement, relève très largement de l'intuition.

Tous ici, nous reconnaissons que Radio France connaît à l'heure actuelle un succès étonnant et que le service public de la radio est une véritable réussite.

Je dirai un mot aussi sur Radio France Internationale. Dans quel état se trouvait RFI en 1982 ? Tous mes collègues de l'opposition, que je sais honnêtes, salueront son redressement qui est capital.

M. Michel Pelchat. L'a-t-on financé avec la redevance ?

M. Michel Françaix. RFI, en diffusant les informations vers l'étranger, mais aussi les informations de l'étranger, a su acquérir une vision universelle. N'est-ce pas, monsieur Robert-André Vivien ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ne me cherchez pas !

M. Michel Françaix. Je vous trouverai toujours dans les moments difficiles ! (Sourires.)

Avec RFI, il s'agit de défendre notre identité culturelle et d'élargir le rayonnement de la France à l'étranger. C'est pourquoi, j'ai noté, comme d'autres, avec satisfaction les efforts budgétaires en faveur de l'extension des zones de diffusion. Mais il faut aussi s'efforcer d'établir une complémentarité plus grande entre RFI et Radio France, de clarifier les rôles respectifs des sociétés françaises du service public ayant à intervenir au niveau international.

Il faut coordonner l'action de Radio-France vers l'extérieur avec l'action propre de RFI, car cette clarification permettrait d'éviter tout éparpillement coûteux, toute rivalité face à la concurrence qui nous intéresse vraiment, celle de la radiodiffusion internationale étrangère.

Pour ce qui est de RFO, l'allongement de la durée de ses programmes est une bonne chose. Beaucoup reste à faire dans le cadre de l'augmentation de la production locale. RFO qui trop souvent était en bout de ligne, est aujourd'hui capable de faire face à la concurrence, notamment de radios privées. Elle doit définitivement sortir de son isolement...

M. François d'Aubert. ... financier !

M. Michel Françaix. ... et se mettre en osmose avec le reste de l'audiovisuel.

Je parlerai maintenant des autres radios.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Prenez votre temps !

M. Michel Françaix. J'en ai bien l'intention ! D'ailleurs, vous m'écoutez avec tant d'intérêt que j'aurais tort d'écourter mon propos !

M. le président. Monsieur Françaix, pas de provocation !

M. Michel Françaix. Ça me fait tellement plaisir, monsieur le président !

Il était important pour la démocratie qu'à côté des radios d'audience nationale, puisse exister un véritable champ de radios de proximité exprimant la diversité des attentes culturelles et musicales et la richesse de la vie locale.

Même si de nombreux réseaux ont eu raison de l'enthousiasme de certaines radios associatives, thématiques ou de communauté, il reste que les radios associatives FM participent à leur manière à l'important mouvement de décentralisation. Elles font aujourd'hui partie intégrante du paysage de la communication et, par leur dynamisme, elles ont forcé les grandes chaînes traditionnelles à se remettre en cause.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut poursuivre l'effort pour encourager cette formidable ouverture qui a permis de retrouver 2 000 radios dans notre pays, parmi lesquelles un nombre important de radios associatives. Il faut que ces dernières puissent surmonter leurs difficultés et continuer à émettre.

Voici le moment pour moi de parler de la télévision. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Je pourrais reprendre à mon compte l'excellent rapport de mon collègue, Bernard Schreiner, et vous dire que je considère, moi aussi, que ce budget est bon. Mais je sais aussi que trop de compliments, monsieur le secrétaire d'Etat, gêneraient votre modestie...

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Pas du tout ! (Sourires.)

M. Michel Françaix. C'est pourquoi, comme beaucoup d'autres, je préfère réfléchir sur le moyen terme.

C'est l'honneur des gouvernements de gauche d'avoir su entendre - et c'est ce qu'on retiendra de ces dix dernières années - aux médias audiovisuels le régime libéral en vigueur depuis un siècle pour la presse écrite. Le temps n'est pas si éloigné, en effet, monsieur le secrétaire d'Etat, où vos prédécesseurs se faisaient communiquer chaque soir le conducteur du journal télévisé.

M. Léonce Deprez. C'est vieux !

M. Michel Françaix. C'était juste avant que nous arrivions au pouvoir ! Et il faut que nous y restions pour que des choses pareilles ne puissent se reproduire.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Michel Pelchat. Il n'est pas interdit de rêver !

M. Michel Françaix. Le rêve est pour l'instant encore une réalité : nous sommes toujours là et vous êtes encore dans l'opposition !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ne dialoguez pas, je vous en prie, c'est intolérable !

M. Michel Françaix. Et puis, les années 1986-1988 ont démenti la thèse selon laquelle la diversité et la qualité des programmes seraient assurées exclusivement par une saine concurrence entre chaînes publiques et privées, traitées sur un pied d'égalité et encadrées par quelques règles très floues.

On m'a appris à ne pas tirer sur une ambulance, mais chacun sait que certaines émissions de TF1 et de La Cinq ont eu raison du mieux-disant culturel de M. Léotard. C'est pourquoi ma conviction est que le service public est plus que jamais nécessaire.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. Michel Françaix. Le service public, c'est d'abord la télévision pour tous. Ce n'est pas dénigrer les télévisions commerciales que d'affirmer qu'elles sont globalement condamnées à ne s'adresser qu'à la fraction centrale de l'auditoire pour s'assurer l'audience dont elles ont besoin. Or les télévisions publiques, par leurs statuts, leurs traditions, mais aussi leurs modes de financement, doivent permettre de s'adresser successivement à tous, c'est-à-dire à chacun.

Si les télévisions publiques ne prennent pas les risques nécessaires pour révéler des demandes qui n'ont pas encore été exprimées, personne, monsieur le secrétaire d'Etat, ne le fera à leur place.

Rien ne serait plus contraire à la fois à son esprit et à ses intérêts que de calquer ses programmes sur les recettes éprouvées des chaînes commerciales.

Je crois que cette ambition - suis-je naïf, innocent ? - a trouvé une expression adéquate dans le plan stratégique de M. Bourges et moi je le dis je suis un fervent partisan de « 2 + 3 », pôle public, équilibrant la Une. La complémentarité France 2 - France 3 au seuil du pôle permet désormais d'offrir à un public de plus en plus large des programmes diversifiés et de qualité.

M. Léonce Deprez. Deux, plus trois... Moins cinq !

M. Michel Françaix. Je vois que vous faites des progrès en calcul !

Il faudrait sans doute aller plus loin et permettre aux entreprises audiovisuelles publiques de bénéficier de véritables budgets pluriannuels. Mais pour cela, l'Etat doit consentir un effort financier considérable. Il y faudrait une augmentation de la redevance. Beaucoup a été fait cette année mais ce n'est pas suffisant. Notre redevance est bien inférieure à celle de la plupart des pays européens. Il faudrait sortir la redevance de l'indice des prix - que ne fait-on pas en son nom ? - sans quoi nous continuerons à « négotier » sur le vrai prix d'une télévision publique de qualité.

Ensuite, ainsi que l'a dit mon collègue Bernard Schreiner, il est essentiel d'affecter à l'audiovisuel public le produit total de la redevance, ce qui implique que l'Etat lui rembourse le montant des exonérations. Nous devons y parvenir le plus tôt possible.

Si nous ne nous engageons pas sur cette voie, et bien que votre budget soit bon, nous irions vers le cauchemar. Plus il y aura de moyens de diffusion, moins il y aura de liberté pour le téléspectateur. Plus les horaires de télévision s'allongeront, moins il y aura de programmes originaux. Peu à peu on verra se mettre en place une télé à deux vitesses : l'une consistant en publicité entrecoupée de jeux et de séries ; l'autre destinée à un public limité qui pourra soit regarder des émissions de qualité à des heures tardives, soit s'abonner à la télé payante.

Ainsi, toute une génération née dans le monde des images et des sons se trouvera confrontée à l'inégalité de l'accès à la culture et à la communication.

Imaginons un instant le pire : une « Deux » devenant la copie conforme de la « Une », une « SEPT » devenue alibi ou ghetto, une « Trois » qu'une autre majorité privatiserait par appartements...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ce n'est pas le pire, ça, c'est le mieux !

M. Michel Françaix. La privatisation par appartements de la « Trois », c'est le mieux ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Non ! Qu'il y ait une « autre majorité » !

M. Michel Françaix. En tout cas, je suis rassuré de savoir qu'il n'y aura jamais d'autre majorité pour privatiser par appartements la Trois.

M. Rudy Salles. Bon, eh bien continuez sur ce ton...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Mais sans nous !

M. Michel Françaix. Heureusement, une partie de la droite n'en veut pas non plus de cette privatisation. Pour la première fois depuis longtemps, un consensus paraît se manifester sur les bancs de cette assemblée pour donner au paysage audiovisuel français la stabilité et l'équilibre qui lui font défaut. C'est ce que j'appelle la politique du juste milieu contre une tribu d'irréductibles.

Si la privatisation de TFI fut, il y a cinq ans, la cause maîtresse du désordre engendré dans l'audiovisuel français, nul n'imagine sérieusement aujourd'hui un retour au statut d'antan.

Si l'Etat n'augmente pas fortement la redevance et ne compense pas les exonérations accordées, le secteur public n'a pas les moyens d'assumer sa vocation. Pas assez de réglementation ou trop de réglementation produisent le même effet : l'agonie de la création française.

A une réglementation trop forte, il faut préférer une réglementation pragmatique et cohérente, une réglementation respectée et respectable parce que réaliste et adaptée.

Quant aux esprits les plus sages, ils sont conscients des défauts de toute instance de régulation, et donc de celle du CSA, mais ils refusent à tout jamais le jeu du yo-yo institutionnel. Et si chaque alternance annoncée entraîne la mise à mort de cet organisme dans sa forme précédente, jamais il ne pourra acquérir légitimité et autorité.

Je voudrais, mes chers collègues, avant de terminer, dire un mot sur une profession difficile : celle de journaliste.

Pendant des années, on a dit que les journalistes étaient prisonniers du pouvoir politique. Maintenant, ils subissent deux contraintes : la contrainte de l'audience et celle de l'actionnaire.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Maintenant, une partie d'entre eux sont au chômage ! M. Kert l'a dit !

M. Michel Françaix. Les journalistes, dans les rédactions de l'audiovisuel, ont parfois l'impression, non de faire un journal, mais d'être les employés d'une tranche de programme, où seul compte le taux d'audience. Et l'accession d'une chaîne à un certain niveau de part de marché fait alors vivre l'ensemble des personnels dans un système infernal, où le sort personnel de chaque responsable dépend du maintien de cette part de marché.

Il y a aussi une contrainte par l'actionnaire. L'exemple de TFI est, là encore, révélateur par la multitude de « publi-reportages » : pont de l'île de Ré, mosquée de Casablanca, terrain de sport de la Coupe du monde dans les Hauts-de-Seine.

Dans les trois cas, les téléspectateurs de TFI ont été abreuvés d'informations parcelaires qui ne mentionnaient à aucun moment l'identité du constructeur, en l'occurrence le groupe Bouygues, par ailleurs opérateur et principal actionnaire de la chaîne.

C'est pourquoi la solution ne consiste assurément pas dans la création d'un « ordre des journalistes », que préconise M. Le Pen. Elle réside dans l'élaboration concertée d'une nouvelle charte des devoirs des journalistes, qui permettrait de réactualiser celle élaborée et révisée en 1939. Chaque média audiovisuel devrait disposer d'une société des rédacteurs compétente pour défendre les journalistes face aux pressions économiques et pour répondre aux téléspectateurs.

Il faut enfin favoriser le consumérisme télévisuel. Nous devons appeler de nos vœux un public responsable et des associations de téléspectateurs qui puissent les représenter auprès des chaînes et qui aient la capacité d'ester en justice.

Une modification des codes de procédure devrait permettre aisément, moyennant certains critères simples, de reconnaître un intérêt à agir, de droit, des associations de téléspectateurs, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En tout cas, à l'apprentissage de la manipulation, qui fera encore des progrès avec les évolutions techniques orchestrées par quelques apprentis sorciers, doit s'opposer rapidement l'apprentissage des citoyens téléspectateurs. Ceux-ci doivent apprendre peu à peu à déjouer les mensonges, à décrypter la fausse évidence de l'image, à résister au matraquage cathodique, que, pour l'instant, ils subissent passivement.

Entre ces deux apprentissages, une course de vitesse est engagée, et la démocratie en est l'ultime enjeu.

Oh, je sais bien que le métier de journaliste est un métier difficile et que l'ensemble des journalistes le font bien ! Lorsque l'on diffame, on ne blesse qu'une seule personne. Mais lorsque, fût-ce de bonne foi, par excès de précipitation, on trahit la vérité, on blesse la société tout entière. Le journaliste doit veiller à mettre en œuvre ce précepte énoncé par Descartes dans le *Discours de la méthode* : « Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle ».

Pour conclure, je souhaite que les années à venir soient guidées par quatre lignes de force.

Premièrement, pas de quatrième autorité de régulation. Il faut laisser au CSA le même temps qu'a mis le Conseil constitutionnel pour se crédibiliser aux yeux de tous. L'éventualité d'une réforme de la Constitution annoncée par le Président de la République constituée - c'est du moins mon souhait - une chance de pouvoir enfin constitutionnaliser le CSA.

Deuxièmement, un service public fort aux missions clairement identifiées et financé sans arrière-pensées.

Troisièmement, des aides accrues pour la création, permettant d'échapper à trois heures par jour de sous-films américains sur des téléviseurs japonais.

M. François d'Aubert. Cela vaut mieux que l'inverse !

M. Michel Françaix. Quatrièmement, un téléspectateur respecté grâce à une déontologie irréprochable de tous les acteurs par au contrôle des journalistes et respect des règles édictées par le CSA.

C'est tout l'enjeu de la télévision d'ici à l'an 2000, car elle est la seconde école de la République. Et, pour beaucoup, si l'on raisonne en nombre d'heures passées devant le petit écran, elle risque de devenir la première.

Mais cela, c'est la grande histoire de la télévision. Elle reste à écrire. Pour l'instant, monsieur le secrétaire d'Etat, je me contenterai de dire que le groupe que je représente aujourd'hui votera votre budget parce qu'il va dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ça manque de chaleur ! Ça manque de conviction !

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. Guy Bêche. On s'en va !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Voilà un homme de conviction ! Ecoutez-le !

M. Guy Bêche. Qui ? D'Aubert ?...

M. François d'Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat, après plusieurs de mes collègues, je tiens à déplorer que le budget de la communication soit examiné un samedi soir, ..

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Vous pouvez même dire un dimanche matin !

M. François d'Aubert. ... dans un hémicycle vide. C'est dommage pour vous, pour le Gouvernement, pour l'Assemblée et aussi pour l'ensemble de l'audiovisuel.

M. Léonce Deprez. Pour la France !

M. François d'Aubert. Je regrette aussi que le Gouvernement fasse finalement aussi peu de concertation sur l'audiovisuel.

Certes, un débat a eu lieu il y a quelques mois, mais j'ai l'impression qu'il n'a servi strictement à rien.

Des propositions avaient pourtant été avancées ce soir-là. Le Gouvernement n'en a tenu aucun compte.

La commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'audiovisuel - le terme « enquête » n'est d'ailleurs peut-être pas très bien trouvé - , présidée par Michel Péricard, et dont Bernard Schreiner est le rapporteur, accomplit un excellent travail. Malheureusement, il semble que le Gouvernement n'ait aucunement l'intention d'en tenir compte.

Si l'on veut que l'audiovisuel, en France, se porte bien, il faut qu'il y ait une véritable concertation et une volonté de dialogue que nous ne trouvons pas chez ce gouvernement.

Ce budget doit être considéré à la lumière de la crise générale et de la crise particulière que subit le secteur de la communication.

La crise est sans doute plus grave qu'on ne l'imagine, car aucun secteur de la communication ne semble être épargné.

Crise de la presse d'abord - mes prédécesseurs à cette tribune s'en sont fait l'écho. La conjoncture est mauvaise. On note une baisse dramatique des recettes publicitaires, et plus encore des recettes des petites annonces. Là-dessus vient se greffer une crise structurelle, liée en particulier à l'importance des frais de diffusion en France.

On ne peut s'empêcher, à cette occasion, de souligner l'archaïsme du système de diffusion de la presse quotidienne nationale. Le système des NMPP est à peu près aussi archaïque que l'était celui des dockers dans les ports français.

L'augmentation de l'aide, 3,5 p. 100, est insuffisante. Mais surtout, comme Bernard Schreiner l'a dit le système d'aides à la presse ne convient manifestement pas. En particulier, l'aide en provenance du budget des PTT manque d'efficacité et ne permet pas à la presse française de n'être plus à la traîne de l'Europe. Car, quand on regarde les autres pays, l'Allemagne, surtout l'Angleterre, et même l'Italie, on constate que, dans ces pays, il y a des lecteurs et que les journaux y sont en bien meilleure santé qu'en France. Il faudrait sans doute s'interroger sur les causes de ces différences.

Le secteur public audiovisuel est également en crise. On a l'impression que cela marche un peu mieux qu'en 1990. Mais il faut voir où l'on en était à l'époque et se garder de tout triomphalisme.

Avec les huit organismes actuels, on aboutit à un déficit de 347 millions de francs pour 1991 - c'est le résultat net comptable après impôts -, déficit qui se serait élevé à 500 millions de francs si des changements n'avaient pas été opérés dans la méthode comptable.

Donc, pas de triomphalisme sur l'amélioration de la situation financière du secteur public ! Cette situation reste très préoccupante.

Il convient de s'interroger sur certains points, dont on ne parle pas très souvent.

Sur le fait, par exemple, que RFO reçoive 700 et quelque millions de francs de redevance, alors que le budget des DOM-TOM représente 2 300 millions. Cela signifie que, pour une large part, les départements et territoires d'outre-mer sont aidés par la métropole sous forme d'aides à la diffusion de la télévision et de la radio, ce qui est pour le moins original comme aide au développement ! La redevance représente le quart des fonds publics qui atterrissent dans les départements et territoires d'outre-mer. C'est un sujet qui mérite réflexion.

Je citerai également Arte, qui est venue alourdir le secteur public plus qu'en améliorer l'image ou l'efficacité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons tous posé la question : quel bilan pouvez-vous faire aujourd'hui d'Arte ? Quelle est sa part de marché, son audience ? Les Français doivent être informés sur ce sujet.

M. Olivier Dassault. Tout à fait !

M. François d'Aubert. Je me garderai bien moi-même d'avancer des chiffres. C'est à vous de nous les donner, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous nous devez la vérité ! Il est exact qu'Arte en est à ses débuts. Mais tout le monde avait dit qu'Arte n'était pas sur le bon support ! La présence d'Arte sur le réseau hertzien constitue une sorte de gaspillage.

Le CSA étudie en ce moment des mises en concurrence pour la tranche horaire de une heure à dix-neuf heures. Le CSA serait bien inspiré d'ajourner sa décision, car il n'est pas normal de lancer une chaîne parallèle à Arte sur le réseau de La Cinq sans savoir exactement où l'on en est avec Arte.

La télévision privée : les sociétés sont trop rares et connaissent des difficultés. Les diffuseurs hertziens offrent des résultats médiocres en termes de rentabilité financière, ce qui n'encourage pas l'investissement. Là aussi, il y a une crise, qui est apparue avec évidence lors de la disparition de la cinquième chaîne, disparition que vous avez largement encouragée.

Les radios privées sont en situation précaire. Les responsables de ces radios privées, qu'il s'agisse des grands réseaux nationaux ou des radios locales, ne savent plus à quel saint se vouer. La répartition des fréquences obéit apparemment à des règles mystérieuses, et l'on a l'impression que le CSA ne souhaite pas le développement des réseaux, ni celui des radios locales. Ce qui est une absurdité, car nous savons qu'à l'intérieur du CSA, il y a des spécialistes et des hommes qui connaissent bien le sujet. Mais, apparemment, il n'y a pas de décision qui en « sort ».

Les nouvelles techniques audiovisuelles : là non plus, on ne peut pas parler de succès quand on voit l'état du câble, l'état de la TVHD et celui de certains satellites.

La création française : ce secteur est soutenu, mais le soutien dont il bénéficie est-il approprié ? Le problème tient au manque de clients solvables et à l'absence d'un deuxième marché.

L'évolution actuelle empêche la création de s'exprimer dans toute sa diversité. M. Bourges plaide pour un rapprochement très fort des chaînes. Cela signifie que les créateurs auront un guichet unique ! Imaginons un créateur qui présente un projet à TF 1. Il aura déjà bien du mal à le faire accepter, car, compte tenu de l'extrême ciblage de la politique de programmation, bon nombre de projets n'auront jamais accès à TF 1. Voici encore un an ou deux s'offraient à lui deux autres « portes » : celle d'Antenne 2 et celle de FR 3. Le créateur pouvait jouer sur ces deux débouchés. S'il se heurtait à un refus, il avait en quelque sorte une possibilité d'appel. C'est de moins en moins possible, ce qui est dommage pour la création, pour la réalisation et pour la production audiovisuelles.

Enfin, le téléspectateur lui-même n'est certainement pas le mieux loti, et l'on peut redouter plusieurs problèmes récurrents dans le paysage audiovisuel français.

Le premier est celui que constituent les positions dominantes. L'impression qui prévaut est une sorte de guerre des blocs - bloc public contre bloc privé. Je ne crois pas que ce soit la bonne solution pour l'audiovisuel. Il y a un besoin de diversité, ne serait-ce qu'au travers de l'information. Et la disparition de La Cinq a été un élément particulièrement négatif pour le pluralisme de l'information. C'est, de toute façon, le téléspectateur qui est « floué ».

Je crains qu'il n'y ait, à l'avenir, un recul de la part consacrée à l'information dans le temps de diffusion télévisuelle. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le nombre des émissions d'information ne progresse pas. Les grandes magazines d'information - il faut rendre hommage à celui d'Antenne 2 - ne sont plus monnaie courante aujourd'hui. Et j'éprouve quelques craintes pour le pluralisme en général si l'on doit se retrouver avec un bloc privé et un bloc public dans le paysage audiovisuel français.

Pour sortir de cette crise, le préalable est d'ordre financier, car la crise de l'audiovisuel en France est d'abord financière. Les gens n'investissent pas dans ce secteur. Il faudrait le rendre attractif, afin qu'il soit comme une locomotive de l'économie française ! On pourrait notamment prévoir des aides fiscales pour ceux qui veulent être éditeurs, par exemple sur le câble, pour ceux qui veulent devenir diffuseurs, ce qui est évidemment un métier beaucoup plus risqué - mais une réattribution du cinquième réseau me paraît souhaitable -, et pour ceux qui souhaitent investir dans la production.

Il y a une crise de la recette publicitaire. Là aussi, il faut éviter les pertes en ligne. De ce point de vue, ce qui a été envisagé - mais n'est pas encore adopté - pour réduire le poids des centrales d'achat me paraît positif. En revanche, il n'est pas normal de le faire figurer dans la loi anti-corruption.

M. Olivier Dassault. Tout à fait !

M. François d'Aubert. On constate également un blocage de la publicité régionale. Je ne crois pas que la libération du secteur et l'ouverture de la télévision à la publicité effectuée par les grandes surfaces soit la solution.

Il y a vraiment un problème culturel à l'intérieur des agences de publicité. Il y a une gestion trop nationale des budgets publicitaires, qui risque ensuite de soulever des difficultés si l'on veut « alimenter » des chaînes régionales.

Cette crise financière revêt un troisième aspect. On pense que le relais pourra être pris par le financement venant du citoyen téléspectateur et que, dans quatre ou cinq ans, la part payée par le consommateur de programmes de télévision au travers du *pay per view*, au travers du développement du câble, sera beaucoup plus importante, mais, actuellement, il y a une crise de transition car le relais des financements traditionnels - publicité et redevance - n'a pas encore été pris par le citoyen consommateur.

J'en viens à la redevance. Vous l'augmentez de 4,5 p. 100. C'est une décision sage. Je ne dirai pas qu'elle est courageuse, parce qu'il y a longtemps qu'on aurait dû le faire à ce rythme-là. Le courage voudrait que vous proposiez une planification de l'augmentation de la redevance sur les cinq ans à venir.

Mais, avant tout, il faut voir si l'on ne peut pas faire mieux avec cette redevance, si l'on ne peut pas la réformer.

Tous les ans, depuis que je siége dans cette enceinte, c'est-à-dire depuis 1978, j'entends dire : « Il faut réformer le mode de perception de la redevance. Il y a de la fraude. Le système actuel coûte cher. » Alors, attaquons-nous à cette question !

Avec des exonérations qui représentent 2,3 milliards de francs, la perte en ligne est gigantesque en matière de redevance. Ne nous étonnons pas, dans ces conditions, qu'il y ait une crise de financement du secteur public ! La redevance ne fait plus face aujourd'hui qu'à 60 p. 100 des dépenses du secteur public. Quelles solutions proposez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le budget de l'année prochaine, pour les sociétés de programmes publiques ? C'est d'augmenter la part de la publicité et de réduire la part de la redevance, ce qui me paraît exactement l'inverse de l'évolution souhaitable.

Une fois levé ce préalable du financement, se pose la question des structures du secteur public. Pas de bouleversement ! Pas de privatisation ! Je crois que personne ne songe à une privatisation de l'un des organes de programme. Dans cette affaire, M. François rêve ! En revanche, il faut s'interroger sur la présidence unique. Je suis assez d'accord avec M. Schreiner. On est actuellement à l'extrême limite de l'interprétation extensive de la loi : on frise la fusion.

M. le président. Il est temps de conclure, mon cher collègue.

M. François d'Aubert. La régionalisation est évidemment tout à fait souhaitable. Mais attention : n'en faisons pas un nouveau fleuron de l'économie mixte en mélangeant je ne sais quels financements privés avec je ne sais quels financements de collectivités locales. N'en faisons pas non plus un moyen de transférer les charges de l'Etat en matière audiovisuelle sur les collectivités locales. Or c'est un peu le cas aujourd'hui quand on voit les conditions dans lesquelles France 3 installe certaines antennes locales et les fait financer en réalité par les départements ou par les communes.

Enfin, et j'en terminerai par là, faisons attention, en matière de programmes, aux problèmes de concentration ! Evitons les abus de position dominante, écartons les risques d'abus de position dominante ! Ayons la volonté de donner une place plus importante à la formation !

S'agissant des programmes proprement dits, monsieur Schreiner, la surréglementation a un coût financier et elle pèse sur l'efficacité de notre système audiovisuel. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille tout supprimer : la déréglementation ne peut pas être une solution pour notre audiovisuel. En revanche, un meilleur équilibre entre les quotas de diffusion et les quotas de production peut être une solution. Il faut demander davantage aux quotas de production et, pour ce qui concerne les quotas de diffusion, s'aligner sur la directive européenne.

J'ai constaté avec bonheur qu'un certain nombre de professionnels de l'audiovisuel, qui étaient d'habitude plutôt hostiles à la directive, se félicitaient du traité de Maastricht - ce fut à peu près la seule bonne nouvelle à laquelle a donné lieu ce traité. Cela signifie qu'une évolution se fait dans la profession : maintenant, les plus grands professionnels sont favorables à la directive, ce qui me paraît être la sagesse.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je souhaitais formuler en un petit peu plus de dix minutes - merci monsieur le président ! - à propos de la crise de l'audiovisuel.

On ne répètera jamais assez qu'une indépendance véritable du secteur audiovisuel par rapport à l'Etat et au pouvoir politique est une nécessité. On a quelquefois tendance à l'oublier car, lorsqu'on parle aujourd'hui d'audiovisuel, on est plus serein qu'auparavant. Mais le problème de l'indépendance des sociétés de programmes reste entier.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDF votera contre vos crédits, monsieur le secrétaire d'Etat, tout en reconnaissant que l'augmentation raisonnable de la redevance - 4,5 p. 100 - n'est sans doute pas une mauvaise chose. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la communication.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, je me réjouis de présenter à la représentation nationale un budget que je dis solide, que je crois réaliste et que j'affirme fidèle aux engagements que j'ai eu l'occasion et l'honneur de prendre au printemps dernier devant vous.

Je me réjouis de le faire à la lumière des rapports très attentifs et très détaillés qui vous ont été présentés, encourageants lorsqu'ils m'approuvaient, mais stimulants lorsqu'ils me blâmaient. *(Sourires.)*

Avant de m'attaquer au cœur du sujet, je dois au rapporteur spécial, M. Robert-André Vivien, une réponse aux critiques qu'il m'a adressées d'entrée de jeu sur l'organisation même de la préparation de notre rencontre d'aujourd'hui.

Monsieur le rapporteur spécial, j'ai relevé dans votre rapport écrit, avant de vous entendre, que vous reprochiez au Gouvernement une mauvaise volonté sans précédent : retards, absence de réponses aux questions posées, refus de transmettre des documents, modification de l'ordre du jour, et cetera. Je négligerai, avec votre permission, le « et cetera », mais je vous répondrai sur tous les autres points.

En ce qui concerne les retards, j'ai pris soin de faire une comparaison avec l'année dernière, non pas que je pense que le passé ait toujours été parfait, mais enfin, j'ai pu constater que les réponses aux questions qui relèvent de mes services vous ont été communiquées plus tôt que l'année dernière.

Laissez-moi vous donner une réponse détaillée, monsieur le rapporteur spécial.

Il y a un mois, vous aviez reçu presque 80 p. 100 des réponses. A la même date, l'année dernière, vous n'en aviez reçu que 65 p. 100.

Absence de réponses aux questions posées, avez-vous dit. J'ai pris la liberté de vous écrire pour faire un premier point le 8 octobre dernier. Aujourd'hui, si j'en crois le décompte que j'ai demandé, il n'a pas été répondu à 5 questions sur 264, soit un taux de réponse de 98,1 p. 100.

J'ai trop de respect pour le travail parlementaire pour ne pas répondre avec précision à des critiques auxquelles, naturellement, j'ai été sensible.

J'ajoute que les réponses aux 5 questions auxquelles je viens de faire allusion n'avaient rien de difficile : simplement, elles ont été établies par les sociétés concernées trop tardivement pour être transmises.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Pas sur la redevance, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Il va sans dire que je vous ferai parvenir ces réponses dès que possible pour votre information.

Refus de transmettre des documents, avez-vous ajouté. J'ai personnellement tenu à ce que vous disposiez de tous les documents que vous aviez demandés.

Vous vous êtes plaint de la modification de la date de la discussion. Même si je suis persuadé que la qualité des députés présents compense largement l'inconvénient de leur faible nombre...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Cette modification n'est pas convenable !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. ... je regrette tout autant que vous que mon budget ne soit pas défendu devant un hémicycle plus rempli.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Dont acte !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas personnellement maître de l'ordre du jour.

Enfin, et c'était au cœur de vos critiques, vous avez parlé de « mesquinerie », à propos du fait que j'aie souhaité viser ou faire viser par mon cabinet les questions préparées par les établissements et les sociétés dont j'exerce la tutelle. Si, pour vous, il s'agit là d'une mesquinerie, alors je suis mesquin car je considère que c'est la responsabilité du Gouvernement, conformément à la Constitution, de présenter et de défendre ses crédits.

J'en viens maintenant, mesdames, messieurs les députés, au budget en commençant, comme la plupart d'entre vous l'ont fait, par les aides à la presse écrite.

Il s'agit effectivement d'un secteur fragile, aux évolutions préoccupantes. Quelles sont les priorités du Gouvernement ? Préserver le pluralisme et l'indépendance de ce secteur, et soutenir sa modernisation et son développement.

En ce qui concerne la fragilité de la presse écrite, les constats ici présentés étaient malheureusement convergents. On a déploré ainsi une diminution globale du chiffre d'affaires en 1991, et une érosion de la diffusion. La crise conjoncturelle touche la plupart des pays, doublée d'une crise structurelle qui frappe particulièrement la presse quotidienne nationale.

Quelles sont, dans ces conditions, les grandes priorités de l'action gouvernementale ?

L'intervention de l'Etat est nécessairement limitée. En effet, la presse relève dans ce pays - et c'est heureux - de l'initiative privée, et la plupart des aides de l'Etat, importantes même si elles sont limitées, doivent rester transparentes et leur bénéfice doit être conditionné par des critères objectifs sans qu'interviennent des considérations, qui seraient forcément subjectives, donc politiques, sur le contenu ou la qualité.

Le Gouvernement s'est fixé trois priorités : préserver l'équilibre économique du secteur, préserver son pluralisme, soutenir sa modernisation et son développement. Ce n'est pas très original par rapport à l'action de mes prédécesseurs, mais ces finalités répondent au simple bon sens et aux nécessités civiques de préservation du secteur.

Les modalités d'action sont au nombre de trois : le domaine législatif et réglementaire, le budget et la concertation avec la profession.

Sur les plans législatif et réglementaire d'abord, il est nécessaire d'appliquer avec vigilance la loi anticoncentration de 1986, de maintenir l'interdiction de la publicité télévisée pour la grande distribution, non pour des raisons de doctrine éternelle, mais pour des raisons pratiques relatives à la protection de la presse écrite - plusieurs d'entre vous, notamment M. Françaix, m'ont d'avance rejoint sur ce point - et, enfin, de veiller à la transparence du marché publicitaire dont les supports devraient pouvoir bénéficier - je vous renvoie à nos débats d'il y a quelques semaines sur la loi dite « loi Sapin ».

Sur le plan budgétaire, il faut consolider les aides directes et indirectes de l'Etat, estimées à plus de 6 milliards de francs au total. Ce chiffre place la France au niveau supérieur par rapport aux pays voisins.

Les aides indirectes sont les suivantes : l'allègement des tarifs postaux - 2 milliards de francs -, le taux réduit de TVA - 2,1 p. 100 - et l'aide fiscale à l'investissement - ce fameux 39 bis que l'on critique rituellement chaque année et qui se révèle tout aussi rituellement, chaque année, comme étant très cher à la profession.

Les aides directes qui figurent dans mon budget représentent au total, hors AFP - pour cette société, il ne s'agit pas d'une aide à proprement parler -, 275 millions de francs, soit une progression de 2,6 p. 100 par rapport à 1992. J'ai parlé de consolidation, compte tenu des prévisions concernant l'inflation, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Examinons les aides directes un peu plus en détail.

L'aide à l'exportation augmente de 2,8 p. 100 par rapport à 1992. Vous avez, monsieur Françaix, souligné son caractère essentiel. L'expérience que j'ai pu avoir lorsque j'étais chargé du commerce extérieur m'a convaincu, si j'avais eu besoin de l'être, de l'importance non seulement culturelle et politique, mais aussi économique de la présence de notre presse plus dynamique sur toute la planète.

Les crédits du fonds pour l'aide à l'exportation retrouvent, conformément à ce qu'avait souhaité l'Assemblée nationale l'année dernière, une évolution positive après avoir diminué en 1992.

L'aide aux quotidiens à faibles ressources de publicité et de petites annonces augmente de 2,8 p. 100. Il s'agit de l'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources de publicité et de l'aide aux quotidiens de province à faibles ressources de petites annonces. Vous vous y êtes dit, à juste titre, monsieur Hage, très attaché. Croyez bien que le Gouvernement y est autant que vous. Compte tenu des difficultés particulières de ces quotidiens cette année, le Gouvernement a d'ores et déjà prévu de proposer à l'Assemblée nationale, dans le cadre du collectif de 1992, une augmentation de l'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources de publicité qui soit égale au niveau maximal prévu par les textes, c'est-à-dire 6 p. 100 du prix de vente moyen.

Autre aide classique, l'aide au transport ferroviaire sera de l'ordre de 178 millions de francs en 1993. Je ne peux la fixer avec précision car elle évolue en fonction d'un trafic qui ne peut pas être connu à l'avance.

Je citerai enfin l'allègement des charges téléphoniques des correspondants de presse pour les quotidiens. La prévision est légèrement supérieure à 38 millions de francs.

Quant à l'AFP, les engagements du contrat de plan seront strictement respectés : les abonnements des administrations - l'aide de l'Etat revêt cette forme - s'élèvent à 537 millions de francs pour 1993, soit une progression de 5 p. 100 par rapport au budget approuvé en 1992 par le conseil d'administration.

Il me semble que l'on peut dresser un bilan plutôt satisfaisant du plan d'adaptation 1991-1995, pour lequel l'Etat et la presse, chacun à sa place, ont accepté de consentir des efforts importants. La presse a quant à elle accepté le prin-

cipe d'augmentations tarifaires de 5 p. 100 supérieures à l'inflation, ce qui représente un effort très significatif de la part de la profession.

Je voudrais m'arrêter un bref instant sur un problème que M. Hage a soulevé : le prix du papier. Vous savez combien cette charge pèse lourdement sur le budget des quotidiens, en particulier des quotidiens nationaux à faibles ressources de publicité, comme sur la presse dans son ensemble.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Elle représente 20 p. 100 du coût de publication.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Une aide exceptionnelle est prévue par le Gouvernement à la SPPP, la Société professionnelle des papiers de presse, afin que la collectivité nationale puisse contribuer à supporter le surcoût que représente pour les entreprises de presse des droits de douane maintenus à 9 p. 100, au-delà du contingent à droits nuls qui est de 600 000 tonnes et qui a été épuisé dès le mois de juin.

Le papier représente entre un quart et un tiers du coût de fabrication des journaux, et il est du devoir du Gouvernement, dans les circonstances actuelles, d'en tenir compte de la façon que je dis.

J'en arrive à la concertation avec la profession.

Le Gouvernement agit en développant une concertation continue avec la profession pour prendre en compte des préoccupations spécifiques - je pense à l'Europe postale, à laquelle mon collègue Emile Zuccarelli a récemment consacré un colloque, ainsi qu'au statut des correspondants locaux de presse sur lesquels vous m'avez, monsieur Kert, interrogé. Je voudrais vous donner quelques précisions à cet égard car j'ai porté personnellement beaucoup d'attention à ce problème au cours de la période récente.

Il existe 40 000 correspondants locaux de presse en France, qui jouent un rôle fondamental dans la vie de la presse régionale et de la presse départementale. Par conséquent, ils tiennent une place que je crois importante et qui mérite à la fois d'être saluée et consolidée dans le fonctionnement même de la démocratie sur le terrain.

Ces correspondants exercent en général leur fonction en complément d'une activité principale. Ils en tirent donc le plus souvent un avantage plus honorifique que financier, avec quelques notables exceptions. Or il se trouve que le statut social des correspondants locaux de presse arrive à expiration le 31 décembre prochain.

J'ai souhaité, en étroite collaboration avec M. Teufade, organiser des négociations entre les représentants des entreprises de presse recourant à des correspondants locaux et les administrations concernées, le ministère des affaires sociales et le mien.

Ces négociations ont abouti à des solutions que je crois raisonnables : il a été décidé, d'une part, de consolider et de pérenniser le régime actuel, qui prévoit notamment une participation de l'Etat aux cotisations du régime des indépendants dans la limite des 25 p. 100 du plafond de la sécurité sociale et, d'autre part, de proposer d'inscrire dans la loi une définition du correspondant local de presse, qui était quelque peu floue jusqu'alors, en affirmant le caractère indépendant de la fonction, au sens du droit de la sécurité sociale comme du droit du travail.

Ces deux dispositions font partie du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social qui sera soumis prochainement à l'examen de l'Assemblée.

J'ajoute que nous allons organiser une information complète des organismes de sécurité sociale sur le nouveau dispositif car nous avons constaté que les comportements variaient trop souvent d'une région à une autre. Souhaitons qu'en respectant l'autonomie de ces organismes, on puisse uniformiser leur attitude à l'égard des correspondants de presse.

Nous allons aussi constituer un comité du suivi chargé de recenser les éventuels problèmes que poserait l'application du système et proposer aux entreprises de presse un gel des contrôles jusqu'à la fin du premier semestre de 1993 en leur demandant de s'assurer parallèlement de la conformité de leur pratique du nouveau système. Autrement dit, nous les avons débarrassés de cette épée de Damoclès qui était jusqu'à présent suspendue au-dessus d'elles.

Dans le même esprit de concertation, j'ai confié au conseiller d'Etat Jacques Vistel, ancien président de RFO, une mission destinée à préciser la définition de l'activité journalistique et, par conséquent, du produit de presse. Cette définition est assez floue, ce qui n'est pas sans inconvénients pour la profession. Nous avons constaté que, selon que l'on prenait en considération le droit à la sécurité sociale, le droit fiscal ou les habitudes des administrations, la définition du journaliste et celle du produit variaient considérablement, non sans dommages.

Je compte bien que la mission confiée à M. Vistel apporte à cet égard toute la lumière nécessaire.

Nous devons aussi élargir la concertation portant sur l'adaptation du système d'aide à la presse, dont le taux devra assurément être maintenu mais rendu, monsieur Schreiner, plus sélectif, tout en observant une nécessaire prudence dans les évolutions, prudence à laquelle la profession est extrêmement attachée.

L'essentiel des aides n'est actuellement pas ciblé, qu'il s'agisse de la TVA, de La Poste ou de l'aide ferroviaire. Il convient donc de les mettre en perspective.

Un réexamen de ces aides sur le long terme, en fonction des évolutions du secteur, est inévitable. Même si ce réexamen est avant tout de la responsabilité de la profession, l'administration et le Gouvernement peuvent y contribuer. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité réunir demain lundi - il faut déjà dire : demain - un colloque restreint rassemblant des éditeurs français et des éditeurs européens, pour qu'ils débattent des problèmes économiques posés par l'ouverture du marché unique pour l'ensemble de la presse. Il ne s'agit là que d'une contribution parmi d'autres à la réflexion nécessaire. Ce n'est qu'une pierre modeste, mais qui peut avoir son importance et qui n'exclut pas le développement ultérieur de concertations plus larges.

M. Hage a fait allusion lui-même, après d'autres membres de son groupe, à l'intérêt qu'il y aurait à organiser une « table ronde » plus large, prenant en compte l'ensemble des problèmes propres à la presse quotidienne d'information. Eh bien, après la remise du rapport de la commission d'enquête parlementaire, qui a consacré à ce sujet beaucoup d'attention, qui a procédé à de nombreuses auditions et dont, naturellement, nous attendons les conclusions avec grande impatience, je mettrai en place un groupe de travail qui assurera l'organisation de cette « table ronde » que je crois utile. Voilà, messieurs les députés, ce que je souhaitais vous dire sur la presse écrite.

J'en viens à l'audiovisuel public. Public bien sûr, puisque nous parlons du budget de l'Etat.

En 1992, je salue avec satisfaction, après beaucoup d'entre vous, le retour à l'équilibre financier pour tous les organismes de l'audiovisuel public. Il a pu être atteint grâce à un financement exceptionnel dégagé par l'Etat, non sans mérite - c'est à souligner dans la conjoncture budgétaire actuelle -, et grâce aux gains de productivité réalisés : plus de 700 millions de francs de crédits ont été redéployés par économies internes par rapport à 1990.

Comment dire les choses brièvement sinon de cette manière : le budget 1993 de l'audiovisuel public est à la fois un budget de consolidation et un budget de développement. Budget de consolidation, notamment dans la structure de financement et budget de développement par l'exercice de missions nouvelles. Vous avez relevé, messieurs les rapporteurs, que le budget des sept organismes attributaires de la redevance - l'INA, France 2, France 3, la SEPT, RFO, Radio-France et RFI - passait de 12,947 milliards de francs, en 1992, à 14,292 milliards de francs, en 1993, soit une augmentation de 10,4 p. 100.

S'agissant du financement, je voudrais faire observer - cela mérite l'attention de l'Assemblée - que sur 1,345 milliard de francs de recettes supplémentaires en 1993, 60 p. 100 proviennent des ressources publiques, 38 p. 100 de la publicité et du parrainage et le reste des recettes propres des organismes. Voilà l'illustration de la volonté du Gouvernement de consolider la structure de financement de l'audiovisuel public.

Pour ce qui est de la redevance, première source de financement, je dois dire que j'ai éprouvé une grande satisfaction, messieurs les députés, à constater l'approbation à peu près unanime qui s'est dégagée lorsque le Gouvernement a décidé une augmentation pour une fois nettement supérieure à celle de l'inflation prévisible.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Cela n'a pas été sans mal !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Bien sûr, cela ne se fait jamais sans mal !

Heureusement, la force de conviction d'un ministre en charge de ce secteur peut être efficace lorsqu'il se sent appuyé par l'ensemble des professionnels du secteur, mais aussi lorsqu'il bénéficie d'un soutien aussi patent que celui que vous avez bien voulu me donner à l'instant, messieurs les députés.

Cette augmentation a donc été approuvée par vous tous, y compris par vous, monsieur Dassault, ce dont je me félicite car j'y vois le signe d'une grande honnêteté intellectuelle de la part d'un député membre du RPR, un parti qui avait, il y a quelques années, au Gouvernement, abaissé la redevance. Nous le savons tous. Mais enfin, à tout péché, miséricorde ! (Sourires.)

M. François d'Aubert. Si TF1 était encore publique, il faudrait augmenter la redevance bien plus encore !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur d'Aubert, ne rompez pas la belle unanimité que vous avez bien voulu contribuer à construire tout à l'heure !

Cette augmentation, supérieure à l'inflation, me paraît socialement acceptable car, comme plusieurs d'entre vous l'ont marqué, elle laisse la redevance française au plus bas niveau en Europe. Il faudra donc, à mon sens, maintenir l'effort dans les années qui viennent.

Cette augmentation permettra de reconstituer, en 1993, le produit exceptionnel obtenu en 1992 du fait du raccourcissement des délais de paiement. Vous l'avez à juste titre évoqué, monsieur le rapporteur spécial. Cette mesure ne pouvait, hélas !, être prise qu'une seule fois, lorsqu'on est passé de deux à un mois. J'avais bien songé un instant à supprimer tout délai mais on m'a expliqué que l'on ne pouvait guère exiger de nos concitoyens le paiement de la redevance à l'instant même où ils en recevaient l'avis. Dès lors que l'on voulait consolider cette décision, il fallait la compenser cette année - c'est déjà de l'ordre de 400 millions de francs.

Cette augmentation dégage, de surcroît, un supplément de 141 millions de francs au profit des organismes puisque le produit net à répartir, après déduction des frais du service de la redevance et de la TVA à taux réduit, atteindra 8,718 milliards de francs en 1993. Plusieurs d'entre vous, et notamment M. Schreiner, ont à ce propos évoqué, comme souvent dans le passé, la question des modes de recouvrement de la redevance.

Si j'ai bien compris, monsieur le rapporteur pour avis, vous avez proposé d'inverser la charge de la preuve en présumant que tout foyer est *a priori* détenteur d'un poste récepteur de télévision.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Oui, mais c'est une idée de M. Pelchat !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Eh bien, je réponds donc d'un même mouvement à M. Pelchat et à M. Schreiner en faisant deux remarques. La première est, en quelque sorte, prudemment approbative. Cette proposition mériterait d'être étudiée. J'en vois tout l'intérêt, néanmoins, seconde remarque, j'aperçois aussi les difficultés juridiques considérables auxquelles elle pourrait se heurter.

M. Michel Pelchat. Tout à fait !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Rappelez-vous les problèmes qui s'étaient posés lorsque M. Charasse avait souhaité que l'on puisse utiliser la liste des abonnés à Canal Plus pour faire la chasse aux fraudeurs.

M. Michel Pelchat. Ce n'est pas la même chose !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Certes, je ne l'ignore pas.

M. Michel Pelchat. Il s'agissait alors du secret des fichiers et de leur non-communicabilité !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Vous avez raison, monsieur le député, mais je prenais cet exemple pour marquer que c'est un domaine dans lequel le Conseil constitutionnel et les autorités responsables sont, dans l'ensemble, extrêmement prudents au regard de la protection des droits individuels. Néanmoins, cette proposition pourra, et devra, être explorée à l'avenir.

Là, je dois un hommage au fonctionnement même du service de la redevance qui a fait des efforts remarquables de productivité depuis plusieurs années. J'observe que le coût de la perception reste, en 1993, le même qu'en 1992, en dépit de l'augmentation de la redevance ! Il ne représente que 4,6 p. 100 du produit encaissé ce qui, comparé à d'autres services du même genre, paraît tout à fait raisonnable.

Les concours budgétaires de l'Etat, deuxième volet du financement sur ressources publiques, représenteront 2 036 millions de francs en 1993, soit une augmentation de 48 p. 100 par rapport à 1992. Je n'insiste pas sur ce chiffre, si ce n'est pour rappeler que cet effort exceptionnel de l'Etat me permet de confirmer les engagements que j'avais pris ici même, devant la représentation nationale, au printemps dernier.

Premier engagement confirmé : le financement de la diffusion d'Arte sur le cinquième réseau sera assuré sans ponction de la redevance attribuée aux autres organismes. Naturellement, j'y tenais beaucoup, à la fois pour des raisons de fond et pour des raisons symboliques.

Deuxième engagement confirmé : le financement sur dotation spécifique du dépôt légal audiovisuel géré par l'INA. J'ai en effet eu l'honneur de défendre le projet de loi organisant ce dépôt légal ici même avant l'été.

Enfin, cet effort exceptionnel de l'Etat permettra de confirmer son troisième engagement - il s'agissait, au printemps, d'une espérance, entourée sur plusieurs bancs de doutes pesants, mais désormais réalisée, - la reconduction, en 1993 du milliard de ressources publiques supplémentaires attribuées en 1992 à France 2 et France 3, que l'on appelle communément « milliard Kiejman » ou « milliard Bourges » selon que l'on tient compte de celui qui a contribué à l'attribuer ou de celui qui avait la charge de le dépenser.

A ce propos, plusieurs d'entre vous ont évoqué le problème des dotations en capital. Je m'en voudrais de ne pas leur répondre avec quelques détails, car le problème est, en effet, important.

Les dotations budgétaires représenteront - prenons-les d'abord dans leur ensemble - 2 036 millions de francs en 1993. Elles proviennent pour 363 millions de francs de la compensation des exonérations de redevance - certes, je la préférerais plus marquée à l'avenir, mais je souligne, en tout cas, l'avoir maintenue telle quelle -, pour 512 millions de francs de la subvention du ministère des affaires étrangères pour RFI, pour 74 millions de francs des subventions destinées à l'INA au titre du dépôt légal, et pour 1 087 millions de francs de dotations destinées aux programmes de la SEPT, de France 2 et de France 3.

M. Michel Pelchat. C'est contestable !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. C'est ce dernier montant qui est imputé au compte d'affectation spéciale des produits de cessions de titres du secteur public, comme plusieurs d'entre vous l'ont relevé. Même si cette dernière source de financement est assurément importante, ce n'est pas la première fois que les chaînes reçoivent des dotations de cette nature pour financer leurs programmes.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Le marché n'est pas le même !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. A vrai dire, il y a à cela quelque logique car il ne paraît pas qu'il y ait d'incompatibilité de nature entre une source financière de ce type et l'emploi des fonds puisque la nature patrimoniale des dépenses de programmes leur permet d'être immobilisées à l'actif du bilan des chaînes.

M. Michel Pelchat. Comme *Cousin, cousine* : c'est un patrimoine culturel français qu'il faut absolument préserver !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. J'imagine que vous dites cela sans ironie, monsieur le député, compte tenu du remarquable essor de ce film outre-Atlantique et tout autour de la planète !

M. Michel Pelchat. Je le dis sans ironie.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Enfin, troisième source de financement : la publicité et son petit frère, le parrainage.

Quitte à risquer là encore d'abuser de votre attention je dois m'y attarder quelque peu compte tenu du nombre de questions qui ont été posées à ce sujet et des commentaires

qui ont été faits. Ces ressources sont estimées à 2,870 milliards de francs en 1993. Cette progression peut assurément paraître forte par rapport à 1992 mais, si on regarde les choses de plus près, elle présente, en fait, un caractère largement optique et me paraît, pour l'essentiel, réaliste.

Un caractère optique car, et je ne fais que répéter ce que M. Schreiner a dit fort pertinemment, les réalisations des deux chaînes publiques, en 1992, dans ce domaine devraient être sensiblement supérieures aux prévisions initialement retenues du fait de la disparition de La Cinq - je n'y reviendrai pas car nous en avons parlé suffisamment sans pour autant nous convaincre les uns les autres d'ailleurs, mais tout a été dit - mais aussi du fait d'une progression très nette de l'audience de France Télévision qui, depuis avril, réalise 39,4 p. 100 de part de marché en moyenne, ce qui représente plus de six points au-dessus de l'audience des chaînes publiques en 1991. Cette progression mérite aussi d'être observée et saluée. Si on veut être lucide, ce n'est pas aux prévisions de 1992 qu'il faut se rapporter, mais aux réalisations publicitaires de 1992.

La progression des ressources est réaliste car, même s'il peut y avoir des aléas sur le partage du marché publicitaire entre les chaînes, aléas qu'à juste titre plusieurs d'entre vous ont mis en lumière, contrairement à ce qui s'est passé en 1992, « l'effet Cinq » jouera en année pleine, c'est-à-dire douze mois sur douze en 1993 et non pas seulement huit ou neuf mois. Enfin, le ralentissement de la progression des investissements publicitaires affecte beaucoup moins la télévision que les autres supports.

Dans le même chapitre de la publicité, je soulignerai quatre points complémentaires.

Pour Radio France, l'objectif publicitaire 1993 sera en baisse par rapport à celui qui avait été fixé en 1992 : la décision que j'ai prise dans les premiers jours de mon arrivée dans cette fonction a bénéficié d'une telle approbation, sur tous les bancs, que je me garderai d'en dire davantage...

Pour France 2 et France 3, la publicité représentera 29 p. 100 du total de leurs ressources en 1993, ce qui correspond, observez-le bien, au pourcentage même de 1991. En 1987, 67 p. 100 du financement d'Antenne 2 provenaient de la publicité et du parrainage, contre 42 p. 100 en 1993. Au-delà de l'année qui précède, j'utilise des références à d'autres années mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'une manie d'historien car il est important de porter une appréciation sur la moyenne durée.

Pour l'ensemble de l'audiovisuel public, publicité et parrainage correspondent à 20 p. 100 du financement, ce qui est inférieur aux pourcentages de 1989 et de 1990. Je rappelle qu'en 1987, il y a seulement cinq ans, publicité et parrainage représentaient 25 p. 100 du financement de l'audiovisuel public, à rapporter aux 20 p. 100 d'aujourd'hui.

Enfin j'évoquerai d'un mot la réforme des régies de publicité puisque plusieurs d'entre vous y ont fait allusion, et notamment M. Vivien et M. Kert. Je voudrais vous apporter à ce sujet les précisions suivantes, qui me semblent propres à intéresser l'Assemblée nationale.

A mes yeux, les performances commerciales et la gestion d'une régie publicitaire de télévision en situation concurrentielle - il s'agit bien de cela - ne peuvent être efficacement contrôlées que par le mandant lui-même, c'est-à-dire par la chaîne dont le financement dépend directement du produit net réalisé.

Or, prenant personnellement en main ce dossier, j'ai constaté que les différentes régies de la télévision publique se définissaient par une organisation juridique complexe, hétérogène, plutôt baroque que classique, conception héritée d'une époque désormais révolue où la télévision publique était en situation de monopole et où la régie française de publicité exerçait encore un contrôle déontologique qui ne lui appartient plus depuis 1986, date à laquelle la loi a transféré cette responsabilité à la CNCL avant qu'elle ne soit ensuite naturellement transmise au CSA. C'est pourquoi j'ai tenu à procéder à une réforme de l'actionnariat des différentes régies concernées en tant qu'actionnaires du secteur public, afin de permettre une collaboration plus étroite entre chaque chaîne et son appareil de régie.

La première étape a consisté à autoriser France 2 à acquérir la majorité du capital de sa régie RFP-Antenne 2, alors que, jusque-là, seule France 3 - FR3 auparavant - était dans cette situation. Par ailleurs, RFO a été autorisée à racheter les actions détenues par Havas dans sa régie R3O.

Dans une seconde étape, le processus de liquidation de la RFP qui a été engagé entrainera une économie. Au terme de l'opération, la totalité des actions détenues par la RFP dans le capital des régies de France 2, de France 3 et de RFO sera transférée à chaque société de programmes concernée. L'on peut raisonnablement attendre de cette réforme des gains de productivité - que je ne peux pas chiffrer à l'heure qu'il est - qui contribueront au développement prévu des ressources publicitaires du secteur public.

Voilà pour ce qui concerne les recettes. J'en viens aux objectifs. Que va-t-on faire de cet argent ? A quoi servira ce 1,345 milliard de ressources supplémentaires ?

Je voudrais rendre l'Assemblée nationale attentive au fait que la plus grande partie ira aux programmes - 72 p. 100 - que 12 p. 100 iront aux frais de diffusion, et cela concerne notamment Arte, que 5 p. 100 serviront à la politique patrimoniale - c'est le dépôt légal - et que 9 p. 100 seront attribués aux nouvelles technologies et à la diversification. Seulement 2 p. 100 de ce total serviront au fonctionnement général des organismes - ce qui correspond, en fait, à une baisse en valeur relative.

J'ai encore à l'oreille les regrets si souvent manifestés dans le passé, les inquiétudes si souvent exprimées quant au risque que l'argent supplémentaire qui serait versé au budget de ces chaînes irait se perdre dans des coûts de fonctionnement ! Je ne peux que souligner avec une force spécifique cet équilibre nouveau.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Nous verrons bien !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Bien sûr. Par définition, un budget est une intention affirmée, il affiche des décisions qui concernent l'avenir. Le contrôle de ce qui se fera reviendra, comme il est naturel, au Parlement.

Les programmes seront crédités de 973 millions de francs supplémentaires. Les programmes télévisés se tailleront la part du lion avec 795 millions de francs : d'une part, la S.E.P.T. en vue de la diffusion d'Arte sur le cinquième réseau - 324 millions de francs - et, d'autre part, France Télévision, avec 471 millions de francs, afin de renforcer les moyens nécessaires aux programmes des deux chaînes publiques, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1992. Un effort particulier devra être accompli par France 3 pour la programmation décentralisée.

Je voudrais signaler à M. Kert, qui m'a interrogé sur ce point, que, en 1993, France 3 aura les moyens de confirmer sa vocation régionale et locale, avec l'ouverture intervenue en septembre 1992, d'un nouvel espace le samedi après-midi jusqu'à dix-huit heures et le développement des journaux de proximité, qui comptent actuellement neuf éditions locales.

Voulez-vous quelques chiffres ? Les programmes décentralisés de France 3, qui représentaient 7 000 heures diffusées en 1990, auront atteint 8 225 heures en 1992 et dépasseront les 9 600 heures l'an prochain, ce qui correspond à une augmentation considérable de 37 p. 100 en trois ans.

Je crois que France Télévision aura de ce fait les moyens d'une progression efficace. Quelqu'un a cité les propos du président Bourges souhaitant 10 milliards. On peut toujours souhaiter davantage !... « Il est permis d'attendre. Il est doux d'espérer » dit Carmen dans l'opéra de Bizet, mais je me garderai de pousser la comparaison entre elle et le président Bourges (*Sourires*), car je ne vois vraiment aucun autre rapport, sinon l'expression légitime d'un souhait ; et il revient au Gouvernement de répondre à de tels vœux dans la mesure raisonnable des moyens de la collectivité...

Les programmes de Radio-France bénéficieront aussi d'une augmentation de 97 millions de francs.

J'ai relevé, avec un sourire qu'il me permettra de dire cordial en souvenir du temps où il était administrateur de Radio-France, lorsque je présidais cette maison, ces mots de M. Vivien dans son rapport : « Curieusement - j'ai aimé cet adjectif - enfin cette année Radio-France a un bon budget. » Ce n'est pas curieux, et je m'en félicite. J'aurais vraiment été trop chagrin, pour des raisons que je n'ai pas besoin de développer, que de cette période-ci, de ce budget-là date une situation plus difficile pour cette maison que nous aimons tous. J'observe d'ailleurs qu'elle a été unanimement saluée. A la bonne heure !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Vous n'êtes pas jaloux, quand même ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Non. Je vois là l'effet naturel de la permanence des résultats de l'efficacité des gestions antérieures - cela fait beaucoup de géométriques dans une phrase ! (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. C'est de l'autosatisfaction ou je ne m'y connais pas !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Non, ni jaloux, ni... « autosatisfait ». Je suis heureux de constater que Radio-France reste fidèle à la vocation que ses dirigeants successifs ont servie et que ses administrateurs continuent d'approuver.

En ce qui concerne RFO qu'a évoquée M. d'Aubert à juste titre...

M. François d'Aubert. Un peu par hasard !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Par hasard, je ne sais, mais à juste titre, en tout cas.

Les programmes diffusés par RFO verront leurs crédits augmenter de 7 p. 100 afin de développer l'offre audiovisuelle, et la production locale avec ouverture d'antenne dès neuf heures.

M. François d'Aubert. C'est un peu cher !

M. Michel Palchat. Et aussi la production de Camille Sudre à la Réunion ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Dans la situation de concurrence accrue qui doit affronter RFO avec l'arrivée de télévisions privées, l'augmentation sera bienvenue. Elle était indispensable, et je ne doute pas qu'elle sera utilement employée.

M. Michel François. C'est un minimum !

M. François d'Aubert. Un milliard, c'est cher, tout de même !

M. Michel François. Non, ce n'est pas cher.

M. Michel Palchat. C'est Camille Sudre qui coûte cher ! Et c'est vous qui l'avez fabriqué !

M. Michel François. C'est plus compliqué.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. L'action internationale des organismes de l'audiovisuel public, attributaires de la redevance, bénéficiera d'une augmentation de 38 millions de francs.

Je ne parle naturellement que de ce qui relève de mon budget.

L'action particulière de CFI et de TV 5 a été évoquée par Mme Tasca à l'occasion du sien.

Je voudrais rendre hommage au rapport de M. Laborde qui m'a paru à cet égard situer de façon tout à fait équilibrée et pertinente la continuité d'un effort national.

Ce qui touche à mon propre budget concerne, d'une part, RFI, d'autre part, Euronews.

RFI s'est redressée en dix ans, a dit M. François. Ayant présidé aussi RFI, je ne veux pas réitérer, monsieur Robert-André Vivien, notre amical échange de tout à l'heure. Je me félicite semblablement de ce que RFI ait pu connaître un si bel essor et j'observe que, dans l'ensemble, c'est sur tous les bancs que cet essor a trouvé et appui et approbation.

RFI se développe conformément aux orientations définies par le conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, la CAEF, développe de nouvelles émissions dans des langues asiatiques, accompagnant ainsi le retour culturel et économique de la France dans ces pays à un moment qui, je crois, l'exige, et enfin a étendu sa diffusion en modulation de fréquence dans de nombreuses villes, notamment en Europe de l'Est, en Afrique et au Moyen-Orient.

De son côté, France Télévision est concernée pour sa participation à la future chaîne d'information continue Euronews qui doit se mettre en place au début de l'année prochaine.

Les ressources supplémentaires seront également consacrées à la couverture des frais techniques de diffusion, pour un montant de 153 millions de francs. Il s'agit de la réémission hertzienne des programmes d'Arte, de l'amélioration des réseaux existants de télévision et de radio et de l'extension des heures d'antenne de RFO.

Il s'agit aussi de la politique patrimoniale de l'INA. M. Hage, qui connaît bien cette maison, étant son administrateur, a dit l'affection qu'il lui portait...

M. Georges Hage. Tout à fait !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. ... et que nous sommes nombreux à partager ici. La loi du 29 juin 1992 va permettre la mise en œuvre du dépôt légal audiovisuel. Une dotation spécifique de 74 millions de francs permettra le développement de cette nouvelle tâche à partir de l'automne 1993 en attendant qu'elle se déploie en année pleine. Cela constituera pour l'INA une tâche neuve, mais aussi un aiguillon supplémentaire qui encouragera à continuer de tenir sa place fondamentale dans la défense et l'illustration de la mémoire collective du pays sous sa forme audiovisuelle.

Enfin, 124 millions de francs bénéficieront aux nouvelles technologies et aux activités diverses. Sur cette somme, 100 millions de francs sont alloués au titre de la diffusion satellitaire dans les nouvelles normes D2 Mac du programme de France 2 et pour la production d'émissions au format 16/9^e.

Telles sont les grandes lignes de ce budget de l'audiovisuel que j'ai l'honneur de vous présenter. Il s'inscrit dans l'ensemble d'une politique que j'ai plus longuement exposée devant vous au printemps dernier et que je m'efforcerai à présent, pour faire plus bref, de résumer selon de trois axes : l'équilibre économique du secteur, la pluralité de l'offre de programmes et une action technologique dynamique.

L'équilibre du secteur, d'abord. Il est clair que c'est la santé financière des diffuseurs qui déterminera leur efficacité et leur crédibilité mais aussi la vitalité d'une industrie française de programmes. Les diffuseurs sont maintenant confrontés à une situation nouvelle. On est passé d'un marché captif et contingenté, jadis, pour ce qui concerne la publicité, à l'époque du monopole quasi absolu de la télévision publique, à un marché essentiellement de répartition, et pas seulement pour la publicité.

Désormais, la croissance de ce marché ne dépend plus du nombre des diffuseurs mais de la politique de communication des entreprises, de la croissance économique générale et de l'arbitrage entre les différents supports : presse, radio, télévision, affichage, publicité « hors médias ». Sur cette répartition, de nombreux orateurs ont développé des réflexions pertinentes.

Je voudrais quand même signaler, car on n'en prend pas toujours assez conscience, qu'à la différence d'autres médias, la télévision bénéficie encore actuellement d'une croissance des investissements publicitaires légèrement supérieure à l'inflation : 6 p. 100 en 1991, aux environs de 5 p. 100 en 1992, à en croire les évaluations sérieuses du bureau d'informations et de prévisions économiques.

Il est vrai que ces sommes servent à financer une activité dont les coûts eux-mêmes progressent plus vite que l'inflation, en particulier les dépenses de programme.

Un marché de répartition, cela signifie tout simplement que toute croissance des recettes publicitaires au profit d'un support se traduit par une baisse des recettes d'un autre support. C'est clair pour l'accès de la distribution à la publicité télévisée. J'en ai parlé, je n'y reviens pas. C'est clair aussi pour la deuxième coupure des films. Dois-je encore évoquer, monsieur le rapporteur pour avis, « l'amendement Schreiner » ?

Il s'agirait, si on s'y décidait - pour ma part, j'y suis tout à fait opposé, et je crois que je ne suis pas le seul - d'un transfert de fonds, en réalité, de 300 à 400 millions de francs entre les chaînes autorisées à pratiquer la deuxième coupure et les chaînes publiques, et non pas d'un apport net aux ressources du secteur.

Et je ne parle pas de l'effet de nuisance pour les téléspectateurs et pour les créateurs.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Est-ce à nous à déterminer cela ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je vous dis ma conviction, monsieur le rapporteur, sans faire appel du Schreiner de naguère au Schreiner d'aujourd'hui !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Morceau de sparadrap ! (*Rires.*)

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Oui !

L'équilibre auquel est parvenu le secteur télévisuel me paraît dès lors devoir être préservé. D'un côté, trois chaînes privées économiquement viables, nous le constatons, de

l'autre, trois chaînes publiques - France 2, France 3, Arte - avec un financement mixte dans une proportion cohérente avec leurs missions respectives.

M. Kert, parmi d'autres, a bien voulu noter que le redressement de ces chaînes était patent, dans le cours d'une intervention fort équilibrée qui m'a donné, je vous le dis franchement monsieur le député, à une ou deux reprises le sentiment que vous éprouviez quelque chose comme l'esquisse du début d'un vague regret de ne pas pouvoir nous approuver (*Sourires*)...

M. Christian Kert. Mais non, mais non !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. ... impression sûrement subjective et probablement mensongère ! (*Sourires.*)

Sans chaîne commerciale sur le cinquième réseau, le marché français peut désormais répondre aux besoins de financement des chaînes existantes. « Toutes les chaînes hertziennes sont enfin bénéficiaires », c'est le titre que je relevais récemment dans un quotidien. C'est juste, et elles y sont parvenues sans modification de la législation.

Le secteur de la production audiovisuelle, il faut l'aider à se restructurer et à se renforcer. Je vise naturellement la SFP. Sous l'autorité courageuse et énergique du président Jean-Pierre Hoss, un assainissement financier est en cours, et se développent des stratégies d'alliance avec d'autres partenaires, combinées à un effort complémentaire de productivité indispensable pour la survie de la SFP. Celle-ci doit bénéficier de la solidarité des autres organismes du secteur public - il revient aux pouvoirs publics de le rappeler - et les commandes qui doivent lui être passées, la qualité des collaborateurs de cette maison sont, à cet égard, un encouragement supplémentaire à ne pas être infidèle à cette solidarité.

Et puis, il y a les entreprises privées. Elles sont souvent en difficulté. J'ai rencontré nombre de représentants de ce secteur, quelque peu dispersé. Il revient à l'Etat, avec la prudence qu'il convient d'observer en l'occurrence, d'encourager les regroupements, et de permettre à deux producteurs - et cela peut vous intéresser, monsieur Pelchat - de s'associer sur un même projet. Ce type de rapport entraînera nécessairement une modification du compte de soutien.

Je suis également très soucieux de l'amélioration de la qualité de préparation des projets. J'ai eu sur ce sujet des conversations nombreuses avec les professionnels. Il faudra probablement conjuguer les efforts pour que soit augmenté le vivier des scénaristes et des auteurs, trop réduit, trop restreint par rapport à celui que l'on constate dans d'autres pays. Je pense à un préfinancement de l'écriture et du développement de scénarios et aussi à une aide à l'exploitation des catalogues en France et à l'exportation.

Deuxième grand axe de notre politique d'ensemble que reflète et traduit ce budget, l'illustration de la pluralité de l'offre de programmes.

Vous avez tous relevé que le pluralisme de l'information était acquis pour l'essentiel, même s'il faut continuer à cet égard à exercer une grande vigilance. C'est désormais de la pluralité de l'offre de programmes qu'il faut nous préoccuper.

Pour la radio, elle existe. M. François, parmi d'autres, a évoqué une fois de plus, et à juste titre, la diversité des radios. J'ai renouvelé le fonds de soutien à l'expression radiophonique dans un texte paru au *Journal officiel*, le 1^{er} octobre. Il faut avancer dans le même sens pour la télévision.

Il s'agit de développer les programmes régionaux de France 3, j'en ai parlé, je n'y reviens pas. Il s'agit de favoriser les services distribués par les réseaux câblés ; de nombreuses mesures ont été évoquées ici, je n'y reviens pas non plus. Il s'agit de l'appel d'offres du conseil supérieur de l'audiovisuel pour l'exploitation de la partie diurne du cinquième réseau. Le Gouvernement ne fait pas mystère de son souhait de favoriser à ces heures une chaîne qui contribue à la formation et à l'éducation de ceux de nos concitoyens qui le souhaitent.

M. François d'Aubert. Et France 3 alors ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. En complément de ce qui peut se faire sur France 3, bien sûr ! Vous avez rendu hommage à Michel Kuhn. Evidemment, il faut une solidarité entre les chaînes, une continuité. Mais qui soutiendra que France 3 a suffisamment de temps libre sur ses

antennes pour répondre à l'immense appel du pays en faveur l'utilisation de la télévision au profit de l'éducation ? Mais je dis cela avec beaucoup de prudence, car c'est au CSA que revient le choix.

Puis, pour favoriser l'offre de programmes, voici Arte. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*)...

M. François d'Aubert. Quelle audience ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. ... cette Arte qui m'est chère.

M. Michel Pelchat. A nous aussi ! Très chère ! Et aux contribuables, donc !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Cette Arte que je vois, messieurs les députés, être sur vos bancs la proie de tous les doutes, l'objet de vos ressentiments, la cible de toutes les attaques. Eh bien, je vais la défendre. Je vais persister et je vais signer.

M. Michel Pelchat. Quel courage !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Oh ! Il n'en faut pas beaucoup ! C'est la force de la conviction qui m'anime.

Je tiens, pour ma part, à la lumière des quelques semaines de cette chaîne sur le canal hertzien, que cette décision fut bonne. Je crois que Arte a su tirer un bon parti de l'expérience des semaines de l'été sur le câble en prenant un certain nombre de mesures opportunes, tant en ce qui concerne la technique de diffusion que l'organisation et la nature des programmes.

Vous m'interrogez, monsieur d'Aubert, avec d'autres, et à juste titre, sur l'audience. Cette question n'a rien d'embarrassant, mais, à condition que l'on commence par rappeler que l'audience d'Arte ne saurait être jugée selon les mêmes critères que ceux des autres chaînes nationales, compte tenu de la nature de ses programmes qui comportent en particulier - c'est un choix - des émissions en langue originale, en particulier des films sous-titrés en français...

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Et en anglais !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Depuis que Arte est sur le canal hertzien ?

Plusieurs députés du groupe pour la démocratie française. Oui, en anglais, et en allemand !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je pourrais vous répondre, sous forme de boutade, que l'on a trop souvent déploré que nos compatriotes n'aient pas la connaissance des langues pour ne pas les soumettre parfois à ce type d'exercice, vous paraît-il étrange !

M. Rudy Sallas. Ne vous moquez pas du monde !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Mais non. J'ai annoncé que c'était une boutade. Permettez-moi cet écart dans un exposé que je sens trop austère - mais c'est la nature même de cet exercice qu'est la présentation d'un budget. Je vous accorde à mon tour la liberté de la juger inopportune.

M. Robert-André Vivier, rapporteur spécial. Une boutade à un milliard, c'est cher ! la boutade ! 4 500 francs par téléspectateur !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. La boutade ne concerne que le sous-titrage en anglais d'un film en allemand, ce que, franchement, je croyais disparu depuis l'accession sur hertzien et qui disparaîtra à coup sûr ; car de justes représentations seront faites aux dirigeants de Arte à ce propos.

Autre raison qui ne permet pas de la comparer aux autres grandes chaînes, Arte ne diffuse que six heures par jour. Enfin, tous les réémetteurs de l'ancienne Cinq ne relaient pas encore les programmes. Le fond des choses, c'est que l'audience, doit être mesurée en nombre de téléspectateurs, et, dès lors, tout s'éclaire différemment.

M. François d'Aubert. Vous mesurez par millier ou à l'unité ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Quand on compte, n'est-ce point à l'unité?... Les chiffres s'élèvent très fréquemment à plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs qui sont très attachés à cette chaîne, puisqu'ils y trouvent des satisfactions inédites et y puisent, je crois - nous en avons beaucoup de signes - un attachement neuf à la télévision tout entière.

Entendez, messieurs les députés, la rumeur qui commence à monter de ce public neuf, comme étonné de découvrir des émissions qu'il ne croyait pas possible de trouver sur son écran.

M. Georges Hage. C'est vrai !

M. François d'Aubert et M. Olivier Dassault. Si vrai... qu'il n'en revient pas ! (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Lisez les lettres adressées aux journaux spécialisés !

M. Michel Pelchat. Ah ça, pour être surpris, les téléspectateurs sont surpris !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Voyez aussi les écrits de ceux qui, de plus en plus nombreux, soutiennent ces émissions.

Vous m'interrogez aussi sur la coopération avec l'Allemagne. Il est surtout frappant que les critiques exprimées au printemps dernier à propos du poids supposé excessif de l'allemand sur Arte commencent à se dissiper. Certes, il reste un de vos collègues M. Griotteray pour rappeler que Charles Maurras avait montré qu'il était très possible de se passer de l'Allemagne, que c'était même fort souhaitable. Heureusement, M. Griotteray est à cet égard solitaire.

Je crois que, tout au contraire, de nombreux Français et Français considèrent la présence de l'Allemagne comme utile, compte tenu de l'importance de notre collaboration dans la construction européenne face au poids vraiment écrasant des productions américaines sur nos écrans.

Bref, j'ai le sentiment qu'il apparaîtra rapidement à tous - d'ici à trois ou quatre mois - qu'Arte a acquis sur la chaîne hertzienne l'adhésion d'une audience assez forte et assez convaincue pour que son soutien s'exprime par tous les canaux démocratiques naturels et la rende, du coup, indéfectible. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Pelchat. Bravo !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Troisième grand axe d'activité : une action technologique dynamique.

Il s'agit de la radio. Je rappelle le soutien que nous apportons au système DAB - digital audio broadcasting. J'ai tenu à cet égard à renforcer la coopération entre TDF et Radio France.

Il s'agit du câble. Nous avons déjà eu bien des débats à ce propos. Compte tenu de l'heure tardive, je n'y insisterai donc pas. Mais il est vrai, comme vous l'avez dit, monsieur Dassault, qu'au câble, entre autres, l'avenir appartient, grâce notamment aux progrès désormais en cours.

Il s'agit du satellite et de la télévision du futur, avec l'enjeu industriel, et de l'arbitrage sur Télécom 2 A. Je gage que peut-être nous en parlerons de nouveau. Je me fais donc quasiment elliptique pour en venir à ma conclusion.

Dans l'ensemble, à vous entendre, messieurs, une tonalité de relative pacification paraît se dégager. Plusieurs d'entre vous ont parlé de sérénité nouvelle. Cela n'empêche pas la vitalité de nos controverses, comme il est naturel en démocratie, surtout sur un sujet tel que celui-ci. Pour ma part, j'aime aussi ce genre de débat, vif.

Ainsi, j'ai plaisir à dire à M. Vivien que, étant très attentif à tous ses écrits, j'ai lu son discours de l'année dernière, adressé à M. Kiejman...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Voilà qui m'inquiète !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. ... pour voir quelles étaient ses recommandations.

A ceci bon tous ces débats, a demandé M. d'Aubert, puisque au printemps, on ne nous a en rien entendus a-t-il ajouté. Je voudrais très brièvement vous montrer que j'ai très bien entendu.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Vous disiez l'année dernière, monsieur Vivien...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Appelez-moi « Excellence ». (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat à la communication. « Honorable parlementaire » ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. J'ai été ministre, appelez-moi « Excellence » ! (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat à la communication. L'année dernière, « excellent et honorable préopinant ». (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Merci !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. ... vous déclariez qu'en 1990, à l'exception de RFI et de RFO, toutes les sociétés publiques de l'audiovisuel étaient déficitaires. En 1992, monsieur Vivien, tous les organismes de l'audiovisuel public sont soit équilibrés, soit bénéficiaires.

M. François d'Aubert. L'année n'est pas finie !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. L'année dernière vous disiez : « Cela fait plusieurs années que je réclame une hausse plus forte de la redevance : 2,5 p. 100 en 1991 et en 1992 c'est inférieur aux besoins du secteur ». Je vous ai entendu, monsieur Vivien : cette année, la hausse est de 4,5 p. 100.

Vous disiez : « La répartition de la redevance confine au "délire" - c'était votre mot - Radio-France et RFO sont oubliées au budget ». Nous ne les avons pas oubliées cette année.

Vous disiez : « Vous ne reconduirez pas, et c'est ma grande inquiétude, le milliard Kiejman-Bourges ». Le milliard a été reconduit.

Vous disiez : « Il faut mieux contrôler le rôle des centrales d'achat ».

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Et j'avais raison !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Oui, c'est ce à quoi la loi Sapin s'emploie.

Vous disiez enfin : « Les aides à la presse diminuent de 3,6 p. 100, et les diminutions des crédits du fonds d'aide à l'expansion de 7,3 p. 100, ne sont pas satisfaisantes non plus. » Eh bien, les aides à la presse progressent cette année en moyenne de 2,6 p. 100 ! Quant au fonds d'aide à l'expansion, il progresse, lui, de 2,8 p. 100.

Cela étant, je ne voudrais pas vous compromettre, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

M. Ruddy Salles. Nous constatons en tout cas que M. Vivien a toujours raison !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Vous pouvez constater, et c'est heureux, que des préoccupations justifiées et des suggestions excellentes peuvent être prises en compte par un Gouvernement attentif et soucieux de ne pas mener une politique partisane.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Vous avez, en tout cas, de bons auteurs, monsieur le secrétaire d'Etat (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat à la communication. L'audiovisuel a besoin de stabilité. Il importe de ne pas rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et les besoins des diffuseurs existants.

J'ai été très heureux de constater que personne n'avait repris cette perspective, agitée ici ou là, d'une nouvelle privatisation d'une chaîne publique. M. d'Aubert l'a même explicitement écartée.

Plusieurs d'entre vous, notamment M. Vivien, ont également marqué qu'ils étaient hostiles à l'idée évoquée ici ou là, de démembrer FR 3. Bravo, n'en parlons plus !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Faisons attention quand même !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. D'autant que, avec un marché publicitaire qui n'a même pas permis de dégager les 2 milliards nécessaires à La Cinq, il ne serait pas sérieux d'y songer.

M. Schreiner, M. Kert et notamment M. d'Aubert, ont insisté sur la nécessité de clarifier le processus de rapprochement au sein de France-Télévision. Je vous le dis nettement : M. Bourges ne sera pas en avance d'une loi. On ne doit jamais l'être. Que ce soit clair ici, devant la représentation nationale, mais aussi devant le pays tout entier. La loi permettrait le rapprochement entre France 2 et France 3 sous la présidence éclairée de M. Bourges ; il a été accompli ces derniers mois pour créer ce que la mode appelle d'un mot affreux une synergie -, je préfère pour ma part parler de complémentarité, source d'efficacité neuve.

Nous n'irons pas jusqu'à la fusion des deux sociétés, au moins tant que la législation est celle que nous connaissons et, à titre personnel, il ne me semble pas urgent de la changer. Pour une fois, là encore, avançons, regardons, expérimentons. L'expérience n'est pas mauvaise.

Ce que je dis de la nécessaire stabilité du cadre législatif et réglementaire vaut, monsieur Dassault, pour les obligations législatives et réglementaires en matière de diffusion de production.

Soyez apaisé, monsieur Hage : le Gouvernement continuera d'être très attentif aux négociations du GATT comme il l'était, au moment où j'étais moi-même en charge du commerce extérieur, afin d'éviter d'échanger du soja contre des films - c'est un raccourci.

A cet égard, je voudrais rassurer l'Assemblée nationale : le Gouvernement considère que, pour l'heure, il ne serait pas opportun de modifier les règles concernant les quotas de diffusion. Un large débat s'est engagé au moment de la discussion de la loi du 18 juillet 1992, qui était déjà un facteur d'assouplissement. Il se poursuit. Pour ma part, j'ai le sentiment que se borner à une stricte application de la directive européenne poserait un problème et créerait une difficulté eu égard à la défense de notre spécificité culturelle.

En ce qui concerne les quotas de production, personne ne peut raisonnablement être fermé *ad aeternum* à toute évolution possible de la réglementation, notamment pour favoriser l'exportation des programmes et le développement des coproductions internationales.

Le but étant toujours, s'agissant des obligations imposées aux chaînes, de soutenir l'activité de production originale et l'industrie française des programmes, je suis prêt à examiner avec attention toute proposition des professionnels en la matière.

Voilà j'en ai fini, messieurs les députés. J'espère ne pas avoir abusé de votre cordiale patience. Vous avez compris, en tout cas, dans quel esprit j'ai commenté ce budget. C'est avec la conviction qu'il servira honorablement, grâce à une conciliation apaisée des bonnes volontés, des talents et des enthousiasmes, un secteur évidemment essentiel dans notre vie nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec plaisir rappeler les observations que j'avais formulées l'année dernière.

Je constate que vous avez bien voulu, sinon obtempérer, au moins en prendre compte et je vous en remercie.

M. François d'Aubert. Obtempérer est bien le mot !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Au début de votre exposé, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez indiqué que j'avais obtenu réponse en temps voulu.

Non, monsieur le secrétaire d'Etat, pas plus d'ailleurs que mes collègues, car il y a réponse et réponse !

J'espère que le ministre des finances nous enverra le rapport de l'inspection générale des finances : il est très important pour ceux qui s'intéressent au fonctionnement de la régie.

Enfin, dans son excellent rapport notre collègue Laborde a évoqué la situation de RFI. Ses ressources, comme je le souligne déjà depuis deux ou trois ans, ont été rebudgétisées. L'exécution n'est plus conforme aux autorisations de la loi de finances puisque la dotation budgétaire du ministère des

affaires étrangères n'est pas versée intégralement, non plus d'ailleurs que celle du fonds d'action sociale. Le montant des crédits concernés est de cinq millions de francs. Je tenais à le rappeler, en rendant hommage au rapport de M. Laborde.

M. François d'Aubert. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le président, si vous le permettez je profiterai, pour développer ma question, du temps qui était imparti à M. Baumel - et en dépit de l'heure tardive -, d'autant que, dans son brillant exposé, M. le secrétaire d'Etat n'a apporté aucune précision sur le sujet que je veux évoquer.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je savais que nous en parlerions ! (*Sourires.*)

M. Olivier Dassault. Depuis plus de dix ans, l'Etat français investit des sommes colossales dans des projets technico-industriels qui n'ont guère débouché à ce jour sur des réalisations satisfaisantes, c'est le moins que l'on en puisse dire.

Mais, avant de s'atteler au redressement des programmes - ils méritent de l'être, et ce sera le travail du prochain gouvernement et de la prochaine majorité parlementaire -, il convient d'analyser en profondeur les échecs subis en cascade, leurs causes et leur coût pour les contribuables.

Les causes ont bien des fois été examinées, mais sous un angle souvent trop polémique pour avoir une réelle portée.

Nous trouvons effectivement, à la base du lancement de chacun des trois grands programmes - le plan câble, les satellites de télévision directe et les normes de haute définition -, les mêmes erreurs et, passez-moi l'expression, le même « tryptique de l'illusion » : des choix techniques hasardeux, la fibre optique, le satellite de forte puissance ; une sous-estimation chronique des coûts d'équipement ; une méconnaissance totale des lois du marché et des attentes du public.

Tout observateur de bon sens aurait pu se rendre compte que la fibre interactive était une absurdité, que les satellites de forte puissance étaient dépassés, que les différentes formes de télévision se faisaient concurrence et qu'on devait opérer des choix. L'Italie, qui a tout misé sur le hertzien, n'a pas développé le câble. L'Allemagne, qui a choisi le câble, s'en est tenue à trois chaînes hertziennes.

En France, tout s'est déroulé, en matière d'investissement technique dans la télévision du futur, comme si le contexte politique et idéologique de 1981 n'avait cessé de produire ses effets désastreux : croire à l'initiative de la seule administration pour garantir le progrès technologique, au rôle moteur des entreprises publiques pour sortir la France de la crise, à la vertu des grands chantiers d'Etat pour assurer le rayonnement de la culture.

Résultat ? Echec sur tous les tableaux : malgré les frémissements annoncés régulièrement, le câble est privé d'abonnés ; les satellites de télévision directe sont, pour la plupart, privés de programme et la haute définition, pour le développement de la norme D2 Mac et du format 16/9e, est confiée à Canal Plus, c'est-à-dire à l'opérateur qui y croit le moins.

Il est pourtant clair, désormais, que l'enjeu le plus important est celui des nouvelles normes de diffusion.

Sur ce point, il ne peut y avoir d'autre politique qu'euro-péenne. La France s'est donc attachée à ce que la Communauté trouve un compromis, un compromis qui ne règle rien puisqu'il n'oblige à rien.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement peut-il fournir à la représentation nationale le coût réel et complet, depuis leur lancement, du plan Câble, des satellites de télévision directe, des investissements dans la TVHD ?

Nous éprouvons, en effet, un sentiment de malaise en observant que les documents, qui nous sont remis à l'occasion du budget de la communication présentent avec une relative précision, à 100 000 francs près, les charges du secteur audiovisuel public traditionnel, mais sont silencieux sur des actions engageant par ailleurs plusieurs milliards de francs.

Quel suivi, quel contrôle ont été assurés sur les investissements dans la télévision de l'avenir ? Un rapport du Gouvernement sur ce sujet me paraît s'imposer. Personne ne semble capable aujourd'hui de dire avec exactitude combien ont coûté l'équipement en câble ou le programme TDF 1 - TDF 2.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur le député, je n'entrerai pas dans un débat de réflexion historique, théorique et sociologique sur l'utilité ou les périls de l'intervention de la puissance publique dans le développement industriel d'un pays comme le nôtre.

Je suis de ceux qui pensent que, dans nombre de domaines et pas seulement dans celui de la communication, le passé montre que la présence de l'Etat peut être utile et nécessaire, à condition bien sûr d'être constamment aiguillonnée par les expériences du secteur privé.

Mais je comprends bien l'objet de votre réflexion et le regret que vous exprimez à propos de la combinaison de ces ambitions juxtaposées. Des erreurs techniques ont sûrement été commises dans le passé par les uns et les autres. Mais qui n'en fait pas ? Je gage que l'histoire de nos voisins, dans ce domaine, en révélerait d'assez belles.

M. Michel Pelchat. Ce n'est pas une raison pour persévérer !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Il est clair qu'il faut tirer de ces échecs éventuels des enseignements.

Néanmoins, je ne vous rejoins pas lorsque vous jugez regrettable que l'on s'efforce, si je vous ai bien compris, d'avancer sur plusieurs pistes à la fois : la télévision haute définition, le câble et le satellite. Je considère pour ma part qu'il y a des complémentarités à développer.

Vous m'avez interrogé sur les coûts et sur les moyens mis en œuvre. Pour vous répondre complètement, une investigation à laquelle je pourrais volontiers procéder en « interministérialité » serait nécessaire.

Je peux, d'ores et déjà, vous donner quelques indications en ce qui concerne la télévision haute définition et les normes. Les moyens qui y ont été consacrés sont d'abord allés à la recherche dans le cadre, notamment, du projet européen Eurêka 95, lancé en 1986, et de l'investissement industriel.

Thomson investira ou aura investi neuf milliards de francs entre 1990 et 1995, dont trois milliards de francs d'aides publiques. Chiffre frappant, assurément, mais à mettre en regard de ce que devrait être, d'après les prévisions les plus assurées, le marché mondial de l'électronique grand public dans une dizaine d'années. On l'apprécie à 700 milliards de francs.

Alors, peut-on ou ne peut-on pas ? Doit-on ou ne doit-on pas - anticiperai-je sur un dialogue ultérieur, monsieur Pelchat ? - être présent sur le marché mondial ? Je crois qu'on peut l'être. Mais, pour cela - d'autres peuvent en juger autrement -, il ne faut pas être absent de l'étape intermédiaire que constitue le D2 Mac.

Quelques chiffres concernant le câble : France Télécom a investi vingt milliards de francs approximativement depuis dix ans. Chiffre également frappant mais qu'on peut mettre en regard - le comparatisme international est toujours utile dans ce domaine - avec ce que la Bundespost a consenti comme effort : plus de cinquante milliards pendant la même période.

Quant au satellite, il est le complément du câble pour les régions rurales qui n'en seront jamais équipées. Je ne reviendrai pas sur le grand débat relatif à TDF 1 et TDF 2, sinon pour vous rappeler que le coût a été de 2,5 milliards de francs. Avec Télécom 2A pourront être mises en place, dès le début de la semaine prochaine, trois chaînes en 16/9^e à la suite de l'accord passé, notamment, avec Canal Plus. Cela rendra accessible à un large public les films en 16/9^e, condition indispensable pour sortir de la cause de lenteur qui faisait que l'on n'achetait pas de postes grand format, parce qu'il n'y avait pas de programmes, mais que l'on ne réalisait pas de programmes, parce qu'il n'y avait pas de postes !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux revenir sur l'utilisation du réseau de La Cinq et sur la chaîne Arte qui émet sur ce réseau à mi-temps.

Si elle était seule à l'occuper, elle devrait payer 270 millions de francs pour les seuls frais de diffusion. Mais vous avez l'intention d'ouvrir la partie diurne de ce réseau à une chaîne éducative. En raison de la nécessité de partager les frais de diffusion, le budget de cette dernière sera donc obéré, d'emblée, de 140 millions de francs, pour n'émettre que jusqu'à dix-neuf heures.

Or il existe d'autres solutions, tant pour la diffusion de ces chaînes que pour l'utilisation de l'ancien réseau de La Cinq, même avant une éventuelle amélioration du paysage audiovisuel qui permettrait d'y diffuser une nouvelle chaîne généraliste, mais cela c'est pour demain. Laissons donc faire les choses, laissons du temps au temps, comme disait certain. D'ores et déjà, une réflexion tournée vers l'avenir et tenant compte des technologies en développement permettrait de mettre en œuvre des solutions bien meilleures pour la chaîne éducative et pour Arte.

Ainsi, Arte pourrait être diffusée par satellite, ce qui correspondrait bien à sa nature de chaîne thématique regardée par des téléspectateurs en très petit nombre, mais suffisamment motivés pour s'équiper des moyens de réception nécessaires, ou pour s'abonner au câble.

Pour la chaîne éducative aussi, le satellite pourrait être d'un grand secours, à condition qu'elle soit diffusée en conventionnel - 625 lignes - et en numérique.

Vous savez en effet qu'un seul canal de Télécom peut, compte tenu des capacités de compression, d'ores et déjà, au point, industriellement parlant, émettre non pas un seul programme éducatif, mais cinq programmes différents, simultanément, lesquels d'ailleurs ne s'arrêteraient pas à dix-neuf heures mais pourraient être diffusés toute la soirée, voire vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Ce me semble être une bonne proposition pour le développement de ces chaînes éducatives, d'autant qu'au lieu d'assumer 140 millions de francs de frais de diffusion, chacune d'entre elles ne supporterait que le cinquième de 25 millions de francs, coût de location d'un transpondeur.

Quant à l'ancien réseau hertzien de La Cinq, il pourrait servir - car on peut utiliser le numérique en hertzien - de moteur à la diffusion de nouvelles normes et au développement de nouveaux modes d'utilisation de la télévision : je pense à la télévision mobile et à la télévision portable. Cela ouvrirait certainement à l'électronique grand public française un marché bien supérieur à celui qu'offrirait la vente des 16/9^e, avec les quelques heures de programme qui seront diffusées par la Télécom 2A.

Telles sont les deux propositions que je me permets de formuler. Elles prennent en compte les évolutions technologiques dans ce domaine, évolutions pour lesquelles nous sommes en avance. J'appelle d'ailleurs votre attention sur le fait que la chaîne publique PBS américaine n'a pas attendu : elle se prépare, d'ores et déjà, à diffuser sur le territoire des Etats-Unis, à destination des écoles, une chaîne éducative en numérique comprimé, ce qui lui permettra, en utilisant un seul canal satellite, de diffuser au moins cinq programmes dans un premier temps et probablement sept, huit, voire dix programmes, sans aucune altération de l'image, dans les quelques années qui viennent.

M. le président. Monsieur Pelchat, permettez-moi de vous faire remarquer que votre intervention se rapprochait d'une intervention générale et dépassait le cadre d'une question posée au Gouvernement.

M. Michel Pelchat. C'était une question !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. A question brève, réponse brève ! (Sourires.)

Monsieur le député, je mesure bien l'importance du sujet que vous avez évoqué et je ne m'étonne pas que vous ayez eu besoin de plusieurs minutes pour la développer. Sur ce sujet, nous allons retrouver notre débat de fond à propos duquel nous opposons un désaccord d'honnêtes gens, désaccord profond et sincère.

Pour ma part, je considère qu'il appartient à la puissance publique d'assurer la possibilité d'accès à une chaîne du type d'Arte à l'ensemble de la population française. C'est pourquoi j'ai été et je reste favorable à l'utilisation du réseau hertzien. Je ne souhaite pas que, dans les années qui viennent, Arte soit réservée à ceux qui ont les moyens de s'abonner au câble - car même s'il y a progression, monsieur Dassault, ils sont encore trop nombreux - ou de recevoir les programmes diffusés par satellite. Je suis heureux que 75 p. 100 de la population française et davantage - demain - puissent recevoir Arte. Il est en effet très important que les couches sociales qui n'ont pas forcément les moyens matériels de s'offrir l'accès au satellite aient la possibilité de regarder cette chaîne gratuitement, sans supplément.

Il ne faut pas non plus que seuls les habitants des villes, qui sont déjà favorisés sur le plan culturel, puissent accéder à Arte. Toute la population, notamment dans les milieux ruraux que je connais bien, doit pouvoir capter Arte par voie hertzienne.

En ce qui concerne l'utilisation du réseau pendant les heures diurnes, je répète qu'il appartient au CSA de se prononcer. Cela dit, j'admets volontiers que la France ne peut que rougir du grand retard qu'elle a pris, en matière de télévision éducative, sur des pays comme le Canada, la Grande-Bretagne ou le Japon.

M. Michel Felchat. Absolument !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Or il est d'une importance primordiale, y compris dans la lutte contre le chômage, de développer l'éducation par cette voie.

A partir de cette conviction que nous partageons, nous divergeons quant aux conséquences à en tirer. Je suis, là encore, convaincu qu'il faut garantir à l'ensemble de la population l'accès à ces programmes éducatifs, car ceux qui en ont le plus besoin sont souvent des chômeurs ou des retraités dont le niveau de vie est inférieur à la moyenne. Ils ont bien le droit, me semble-t-il, de pouvoir, eux aussi, accéder à cette grande richesse culturelle neuve.

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, de nombreux députés vous ont demandé, au cours de cette séance, de nouvelles mesures pour assurer la défense de la presse écrite.

A ce propos, je tiens à souligner la place importante et croissante de la presse hebdomadaire régionale. Cette dernière joue, en effet, au même titre que les quotidiens, un rôle essentiel pour le développement de la démocratie locale et pour la dynamisation des régions, des départements et des communes. Vous l'avez reconnu vous-même en venant assister au congrès de la presse hebdomadaire régionale cette année à Montélimar.

Dans la logique de la défense de la presse écrite, notamment de son rôle dans la démocratisation de la vie régionale, je prendrai trois exemples du traitement discriminatoire dont souffre la presse hebdomadaire régionale, trois exemples sur lesquels je souhaite une réponse de votre part.

D'abord pourquoi la presse hebdomadaire régionale ne bénéficie-t-elle toujours pas de l'allègement des charges téléphoniques pour les communications de ses correspondants ? Vous en avez parlé pour la presse quotidienne.

Ensuite, pourquoi la presse hebdomadaire régionale est-elle privée de l'aide accordée aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux à faible retour de petites annonces ?

Enfin, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une aide à la presse proprement dite, pourquoi la presse hebdomadaire régionale reste-t-elle systématiquement écartée de toutes les campagnes publicitaires publiques ou para-publiques commandées par l'intermédiaire du service d'information et de diffusion du Premier ministre ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré que vous vouliez soutenir la modernisation et le développement de la presse écrite. Or le risque est grand de voir cette presse du terroir ne plus être en mesure d'assurer la modernisation de ses moyens de fabrication et d'impression, faute de pouvoir dégager des marges, donc la capacité d'autofinancement nécessaire.

Si elle ne peut plus se moderniser, elle sera obligée de se vendre à des groupes de presse financièrement puissants, ce qui accentuerait les risques de monopole et de position domi-

nante. Dans quelques années vous n'auriez plus de presse hebdomadaire régionale que sous la tutelle de quelques groupes de presse puissants qui domineraient l'ensemble de la presse nationale à travers les régions !

Monsieur le secrétaire d'Etat, de vos réponses dépend, pour une part, l'avenir de la presse hebdomadaire régionale française, un avenir que tous les députés de France doivent défendre car la démocratie dépend aussi de la liberté d'expression que cette présence représente.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur le député, je vous rejoins d'emblée pour affirmer l'importance civique, politique et culturelle, fondamentale de la presse hebdomadaire régionale. Ainsi que vous avez bien voulu le rappeler, j'ai eu l'occasion de le marquer personnellement en me rendant à son dernier congrès à Montélimar.

J'ai d'ailleurs souvent eu l'occasion de m'entretenir de ces questions avec le président de son syndicat, M. de Kerraoul, très au fait des difficultés et des problèmes de la profession qu'il représente. Personnellement, je suis pleinement conscient du poids et du rôle de cette presse en Franche-Comté, dont je suis un élu régional.

Il existe une centaine d'entreprises de la presse hebdomadaire régionale, qui éditent cent cinquante-deux titres, avec une diffusion de 14 000 exemplaires. Je le rappelle pour m'assurer que nous partons bien, vous et moi, des mêmes bases pour mener notre réflexion.

Il est vrai que, dans l'état actuel des choix budgétaires, certaines aides directes ne bénéficient qu'à la seule presse quotidienne. Il en est ainsi, vous l'avez dit, des fonds d'aide aux quotidiens nationaux et de province à faibles ressources de publicité ou de petites annonces et du remboursement des communications téléphoniques. Cela résulte du désir, particulièrement prégnant chez les responsables, de répondre aux difficultés de la presse quotidienne, que nous avons évoquées à plusieurs reprises, à partir de la constatation que, dans les autres pays, elle se porte souvent beaucoup mieux.

Cela étant, je vous fais observer que l'aide spécifique pour les seuls quotidiens ne représente qu'une fraction très minoritaire de l'ensemble des aides directes : 22 p. 100, soit 1 p. 100 des aides totales. Autrement dit, les 78 p. 100 restant bénéficient aussi, proportionnellement à son importance, à la presse hebdomadaire régionale.

J'admets néanmoins que, dans la limite des contraintes budgétaires, il faudra réfléchir à une possible extension des aides en question à la presse hebdomadaire régionale, eu égard à son rôle et à ses avantages.

Observez tout de même que les dispositions que nous avons prises en faveur des correspondants locaux de presse - je les ai détaillées à la tribune - bénéficieront à la presse hebdomadaire régionale.

Vous avez parlé de discrimination à propos des campagnes du SID, le service d'information et de diffusion.

M. Léonce Deprez. C'est très important !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Certes, et mon rôle est d'être attentif, en tant que responsable de ce domaine, au plan des campagnes d'information coordonnées par le SID.

Je vous rappelle néanmoins que chaque ministère a un budget propre pour promouvoir telle ou telle campagne d'intérêt national qu'il estime utile. Il est donc totalement libre de la définition de son « plan médias », qu'il organise en fonction de cibles et de critères d'efficacité qu'il définit lui-même.

J'ai certes un pouvoir d'influence, mais je n'ai que cela : cela signifie qu'il m'arrive d'intervenir discrètement auprès de mes collègues. Croyez-le bien, chaque fois que j'en vois la nécessité, je ne m'abstiens pas de le faire, mais avec un succès forcément inégal, puisque je ne suis pas le principal responsable de ces campagnes.

Pour ce qui est de l'allègement des communications téléphoniques, j'ai émis un avis de principe favorable à l'extension de cet avantage à la presse hebdomadaire régionale et j'ai constitué un groupe de travail pour évaluer le coût prévisible pour le budget de l'Etat, afin de demander au ministère du budget avec un grand effort de persuasion, la dotation budgétaire correspondante.

Je précise enfin que nous réfléchissons actuellement, sur la suggestion du syndicat, à un mécanisme de garantie de prêts qui pourraient être accordés, notamment en cas de transmission d'entreprise. En effet, les responsables de la presse hebdomadaire régionale s'inquiètent du risque de voir disparaître certaines des entreprises du secteur tout à fait prospères, pour un simple problème de transmission, lorsque le patron meurt ou prend sa retraite.

M. Léonce Deprez. C'est important !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je me suis engagé à regarder les choses de près.

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vais à nouveau vous parler de la chaîne Arte, dont il a déjà été beaucoup question.

Née lors de la disparition de La Cinq, disparition qui n'a pas suscité un grand émoi au sein du Gouvernement, cette chaîne Arte a été mise en place sans consultation ni du Parlement ni du CSA. Nous déplorons évidemment cette absence totale de concertation, car il est anormal que l'attribution d'un réseau national à une chaîne publique, que vous considérez comme importante, s'opère ainsi en catimini et reste en définitive le seul fait du prince.

Sous l'appellation de « chaîne culturelle à vocation européenne », vous créez à la hâte une télévision que je qualifierais d'ésotérique, une espèce de ghetto télévisuel dont l'audience avoisine 0,5 p. 100 pour un budget annuel, du côté français, de 1 milliard de francs. Cela n'est pas raisonnable, et ne saurait durer. Mon opinion est qu'il faudra supprimer Arte et mettre un terme à la diffusion de programmes aussi hermétiques au commun des mortels.

La culture n'est pas forcément synonyme d'ennui. Je pense à Bernard Pivot qui, avec *Apostrophes*, a su populariser la culture et faire aimer le livre à des millions de gens. Je pense à Patrick Poivre d'Arvor avec son émission *Ex Libris*, à Pierre Desgraupes qui, en son temps, avait su conjuguer culture et audience, et à bien d'autres émissions de très bon niveau sur les cinq autres chaînes ainsi qu'à de très bons programmes thématiques diffusés sur le câble, par la chaîne Planète, par exemple.

Il faut mettre un terme à l'aventure coûteuse et inutile d'Arte et redéfinir les missions de la télévision de service public. Si l'on veut imaginer une télévision éducative, ouvrons un grand débat sur le service public de l'audiovisuel. Mais, de grâce, évitons que tout se passe dans les cabinets ministériels ou, comme cela a été le cas dans le passé, pour la première attribution du cinquième réseau et de TV 6, que la décision relève du seul Président de la République, soucieux de faire plaisir à quelques amis.

Je crois, malheureusement, que la démarche qui a présidé à la naissance d'Arte a procédé du même esprit. Nous estimons cela inacceptable. (« Très bien ! », sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur le député, je ne sais pas ce que vous visez quand vous parlez de décisions prises dans le secret des cabinets ministériels.

Pour moi le Gouvernement a assumé ses responsabilités, conformément à la législation en vigueur, pour prendre la décision que vous savez !

M. Rudy Salles. Ce n'est pas pour rien !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Vous êtes certes fondé à la contester et à la critiquer, mais elle est la nôtre et la chaîne en cause est en passe, je le répète volontiers, de conquérir l'adhésion et même l'affection d'un nombre élevé de nos compatriotes.

D'ailleurs je n'agréerai pas - permettez-moi d'être en complet désaccord avec vous - le terme ghetto. Il signifierait que cette chaîne qui se refermerait sur elle-même, parlerait pour elle-même de choses absconnes.

M. Rudy Salles. Mais c'est le cas !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je relève qu'un million de téléspectateurs a regardé Arte, le 10 octobre.

M. Rudy Salles. Vous les inventez ! Ce n'est pas vrai !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je ne les invente pas, monsieur le député ! Cela ressort des études scientifiques menées par des organismes de comptage, médiamétrie en particulier, dont la fiabilité n'a jamais été mise en doute auparavant.

Je prends des exemples récents : un million de téléspectateurs ont vu les *Chroniques d'un village tzotzils*, documentaire diffusé le samedi 10 octobre,...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. C'est arrivé une fois, c'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. J'étais sûr que nous serions d'accord sur ce point précis, monsieur le rapporteur spécial !

Rappelons que 800 000 téléspectateurs ont suivi le documentaire consacré à l'apartheid, 600 000 ont regardé *Les gens de Dublin* en version originale, 1 650 000 *Mortelle randonnée*, un film de Claude Miller diffusé il y a quelques jours. Ces chiffres sont impressionnants ! Comment pouvez-vous dire qu'il s'agit d'un ghetto ?

M. Rudy Salles. Il faut bien quelques appâts !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je crois très utile la culture propagée par Bernard Pivot, mais je crois aussi fondamentale cette culture-ci qui n'est pas élitaire, qui, au contraire, s'adresse à tous ceux qui, probablement minoritaires mais dans toutes les classes de la société, sont désireux d'accéder plus facilement à toutes les richesses possibles de la culture.

Je gage que, dans les mois qui viennent, les députés, conversant avec leurs électeurs, comprendront clairement que l'adhésion est si forte qu'ils renonceront à leurs intentions homicides.

Un dernier mot. / constitue, je le redis avec force, un élément fondamental du nouvel équilibre de la télévision française.

J'ai évoqué le colloque organisé à si bon escient par M. Bernard Schreiner qui a rassemblé autour de lui professionnels, parlementaires, journalistes de sensibilités très diverses : de façon transpartisane - cela m'a beaucoup frappé - ils ont marqué une aspiration très forte à ce nouvel équilibre public et privé.

Je suis convaincu que Arte, au cœur de la partie publique de la télévision française, a un rôle essentiel à jouer pour assurer cet équilibre, gage de durée pour une télévision de qualité, gage de sérénité pour les téléspectateurs et les citoyens attentifs à ces choses.

M. Georges Hage. Très juste, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je vous remercie !

M. Rudy Salles. Ah, si les communistes sont d'accord, alors... !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : I. - Services généraux ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 123 347 925 francs ;

« Titre IV : 27 828 276 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 26 040 000 francs :
« Crédits de paiement : 15 880 000 francs. »

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur le président, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je demande la réserve du vote de l'état B, titres III et IV, et de l'état C, titre V, des services généraux du Premier ministre.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ce n'est plus un budget, c'est un réfrigérateur ! (Sourires.)

M. le président. La réserve est de droit.

Les votes sur les titres III et IV de l'état B ainsi que sur le titre V de l'état C sont réservés.

M. le président. J'appelle maintenant la ligne 46 de l'état E concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

ÉTAT E

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953
et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1992 ou la campagne 1991-1992	ÉVALUATION pour l'année 1993 ou la campagne 1992-1993
Nomenclature 1992	Nomenclature 1993			
B. - TAXES PERÇUES DANS UN INTÉRÊT SOCIAL PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS				
48	46	Nature de la... - Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. Organismes bénéficiaires ou objet : - Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975. Taux et assiette : - Redevance perçue annuellement : - 390 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 606 F pour les appareils récepteurs « couleur ». - Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boissons ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Textes législatifs : - Décret n° 91-1387 du 31 décembre 1991. - Nouveau décret en cours.	9 177 000 000	9 328 600 000

Je mets aux voix la ligne 46 de l'état E.
(La ligne 46 de l'état E est adoptée.)

M. le président. J'appelle la ligne 47 de l'état E concernant la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

ÉTAT E

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953
et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1992 ou la campagne 1991-1992	ÉVALUATION pour l'année 1993 ou la campagne 1992-1993
Nomenclature 1992	Nomenclature 1993			
B. - TAXES PERÇUES DANS UN INTÉRÊT SOCIAL PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS				
49	47	Nature de la taxe : - Taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée. Organismes bénéficiaires ou objet : - Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Taux et assiette : - Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires. Textes législatifs : - Décret n° 87-826 du 9 octobre 1987 modifié par le décret n° 90-627 du 11 juillet 1990. - Arrêté du 9 octobre 1987. - Nouveau décret en cours.	60 000 000	85 000 000

Je mets aux voix la ligne 47 de l'état E.
(La ligne 47 de l'état E est adoptée.)

M. le président. Je vais appeler l'article 63.

Article 63

M. le président. « Art. 63. - Est approuvée pour l'exercice 1993, la répartition suivante du produit estimé hors TVA de la taxe dénommée "redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision", affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle :

	Millions de francs
« Institut national de l'audiovisuel	218,5
« Antenne 2	2 218,0
« France Régions 3	3 115,5
« Société nationale de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer	749,9
« Radio France	2 158,4
« Radio France internationale	39,3
« Société européenne de programmes de télévision	218,9
« Total	<u>8 718,5</u>

« Est approuvé pour l'exercice 1993 le produit attendu des recettes des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle provenant de la publicité, pour un montant total de 2 675,7 millions de francs hors taxes. »

M. Pelchat a présenté un amendement, n° 178, ainsi rédigé :

« Substituer aux deuxième et troisième alinéas de l'article 63 l'alinéa suivant :

« Antenne 2 2 436,5 MF. »

La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. J'avais déposé un amendement tendant à réduire le montant de la rémunération des services de la redevance. Il a été déclaré irrecevable.

Eh oui, on ne peut pas, ici, débattre du montant attribué au service de la redevance et prélevé sur cette même redevance. En revanche, on pourrait supprimer totalement, par exemple, le montant de la redevance versé à tel ou tel diffuseur. C'est assez extraordinaire !

J'en viens à mon amendement n° 178.

TDF et la SFP n'émargent plus aujourd'hui à la redevance. Etant des sociétés de service, elles sont rémunérées pour les services qu'elles rendent. Or l'INA continue d'émargenter pour 218,5 millions de francs pris sur la redevance.

C'est pourquoi je demande la suppression de ce montant prélevé sur la redevance et son affectation prioritaire à Antenne 2, afin de réduire son recours aux recettes publicitaires, cette année en augmentation excessive, de mon point de vue.

L'INA devra donc, comme toute autre société de service, la SFP ou TDF, vivre grâce la rémunération des services qu'elle rend et non pas au moyen d'un prélèvement sur la redevance qui doit être prioritairement affectée aux chaînes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement.

A titre personnel, je comprends fort bien l'inspiration de M. Pelchat. Le cri d'alarme qu'il pousse s'agissant de la ponction publicitaire opérée au détriment de la presse écrite et des autres médias est sincère. Mais il faut être conscient que l'INA est le gardien du patrimoine : il serait regrettable de le priver de la part de redevance qui lui revient.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie pour avis ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Excusez-moi de vous le dire, monsieur Pelchat, mais ce n'est pas très sérieux !

Vous savez très bien qu'aujourd'hui les recettes commerciales de l'INA proviennent d'un fonds qui ne s'est pas développé - et pour cause ! - depuis 1986, en raison des décisions prises alors. En outre, ses missions, qui vont être augmentées avec le dépôt légal, ne seront pas de type commercial.

L'institut a donc besoin de cette part de la redevance pour exister et remplir ses missions de service public. Adopter votre amendement signifierait la suppression de l'INA.

M. Michel Pelchat. Mais non !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Pour les raisons excellentes exposées par MM. les rapporteurs et parce qu'il est clair qu'un tel amendement aboutirait à empêcher l'INA de réaliser toute mission nouvelle, et même à supprimer des missions traditionnelles, je ne peux que marquer ma désapprobation et émettre un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 178. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Pelchat a présenté un amendement, n° 180, ainsi libellé :

« I. - Rédiger ainsi le troisième alinéa de l'article 63 :

« Antenne 2 : 2 257,3 millions de francs.

« II. - Supprimer le septième alinéa de cet article. »

La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Cet amendement tend également à reverser à A 2 le prélèvement de la redevance affecté à Radio France internationale.

RFI, chargée de participer au rayonnement de la France à l'étranger, doit être financée exclusivement par le budget de l'Etat et non pas par prélèvement sur la redevance acquittée par les téléspectateurs français.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Quel en est le montant exact ?

M. Michel Pelchat. Je ne l'ai pas, mais la part de la redevance revenant à A 2 serait portée à 2 257,3 millions.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. La part affectée à RFI est de 39 millions.

M. Michel Pelchat. En effet !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement.

Là encore, je comprends l'inspiration de M. Pelchat. Malgré la qualité du rapport de M. Laborde, il est très regrettable que le ministère des affaires étrangères ne verse pas la dotation budgétaire prévue.

Mais si on supprime 39 millions à RFI, on risque de compromettre sa mission.

M. le président. Vous êtes un vrai ambassadeur, monsieur Vivien !

Quel est l'avis de la commission saisie pour avis ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Personnellement, même avis.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Même avis également. J'ai une raison supplémentaire, que je tire de mon expérience d'ancien président de RFI, de m'opposer à cet amendement.

Il y a avantage, pour cette institution de grand intérêt national, à ne pas dépendre d'un seul type de financement.

M. Michel Françaix. Sûrement !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Non seulement sa liberté en est plus grande, mais aussi son efficacité s'en trouve accrue.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 180.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements n°s 181 et 7, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 181, présenté par M. Pelchat, est ainsi libellé :

« I. - Rédiger ainsi le quatrième alinéa de l'article 63 :

« France-Régions 3 : 3 334,4 MF.

« II. - Supprimer le huitième alinéa de cet article. »

L'amendement n° 7, présenté par M. Robert-André Vivien et M. Griotteray, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les quatrième et huitième alinéas de l'article 63 :

« France-Régions 3 : 3 274,5 MF.

« Société européenne de programmes de télévision : 59 MF. »

La parole est à M. Michel Pelchat, pour soutenir l'amendement n° 181.

M. Michel Pelchat. Je souhaite également que l'on ponctionne les ressources prélevées sur la redevance au bénéfice d'Arte et qu'on les reverse à FR 3 afin de les affecter aux objectifs régionaux de France 3 qui manquent dans le projet de budget pour 1993. On œuvrerait ainsi utilement dans le sens d'une meilleure régionalisation des stations de France 3.

Compte tenu de son caractère confidentiel, largement rappelé ici ce soir, Arte n'a pas à émargenter pour des sommes aussi considérables sur le produit de la redevance.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. L'amendement de M. Pelchat va plus loin que le mien, qui laisse 59 millions de francs à Arte. Si, par hasard, il était voté, le mien tomberait, évidemment.

En ce qui concerne Arte, je partage le point de vue de M. Rudy Salles et de nos collègues : l'installer sur le réseau hertzien, c'est une erreur et une déviation. Cette chaîne doit être placée sur le câble.

En tout état de cause, si l'Assemblée suivait la position de M. Pelchat, je ne sais vraiment pas comment Arte fonctionnerait.

M. Michel Pelchat. Ce n'est pas avec 59 millions que vous allez faire vivre Arte !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. L'augmentation de 159 millions de francs de la part de FR 3 est un coup de chapeau donné à cette chaîne.

Mon argumentation, celle de M. Griotteray et des collègues dont je n'ai pas pu porter le nom parmi les signataires, est que la réduction des crédits de la SEPT est destinée à mettre fin à une erreur grave : le maintien de Arte sur le cinquième

réseau hertzien. Mais nous conservons, je le répète, une masse de 59 millions. C'est une chaîne thématique, au caractère culturel indéniable, qui trouverait sa place sur le câble.

Si l'amendement de M. Pelchat n'était pas voté, je maintiendrais le mien.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie pour avis ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Soyons sérieux !

M. Michel Pelchat. Il n'y a que vous à être sérieux, ici ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Les 219 millions de francs prélevés sur la redevance servent à financer la SEPT. Monsieur Pelchat, avant même qu'on parle d'Arte, une part de redevance servait à payer les émissions de la SEPT sur le câble.

Indépendamment de la diffusion sur l'ancien réseau de La Cinq, depuis que la SEPT existe, nous l'avons financée par la redevance puisque tout ce qui est diffusé sont des programmes.

D'ailleurs, le stock de 2 200 heures que possède la SEPT est en partie diffusé sur Arte. Le surcoût de la diffusion sur l'ex-réseau de La Cinq est couvert par des dotations budgétaires.

Votre amendement, comme celui de M. Vivien, permet de parler à nouveau de Arte, mais il n'est absolument pas justifié en ce qui concerne les productions de la SEPT.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. La décision de placer Arte sur le cinquième réseau me paraissant non pas une erreur grave mais une décision heureuse, je rejoins complètement l'excellente démonstration de M. le rapporteur Schreiner.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je tiens à préciser à nos collègues que les 159 millions de francs que je propose d'affecter à FR 3 correspondent à la dotation prévue pour FR 3 sur le compte d'affectation spéciale dans lequel je n'ai aucune confiance.

Je répète la question que je vous ai posée à la tribune, monsieur le secrétaire d'Etat : comptez-vous privatiser FR 3 pour financer Arte ? Je ne crois pas que ce soit dans vos intentions, mais je préfère prendre des garanties. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver le milliard de privatisation dans l'actuel environnement boursier ou même au cours de l'année 1993 qui sera noire sur le plan économique. Il faut donc penser à FR 3.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 181. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Ollier, Vasseur, Briane, Godfrain, Guellec, Charié, Alain Cousin, Durand, Philippe Le gras, Lepercq, Goasduff, Jean de Gaulle, Vachet, Doligé, Dhinnin, Charropin, Mme Alliot-Marie, MM. Drut, Meylan, Colombier ont présenté un amendement, n° 43, ainsi rédigé :

« Compléter l'article 63 par le paragraphe suivant :

« II. - L'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est complété par la phrase suivante :

« Les efforts accomplis pour assurer la résorption des zones d'ombre dans la réception des émissions de télévision et la récapitulation des différents financements consacrés à cet objectif sont également annexés au projet de loi de finances. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 63.

(L'article 63 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à la communication et l'examen des dispositions concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 16 novembre 1992, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et commerce extérieur :

Annexe n° 23 (Industrie et commerce extérieur : industrie). - M. Jacques-Roger Machart, rapporteur spécial :

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome IX (Industrie et commerce extérieur : industrie) de M. Christian Bataille ;

Annexe n° 24 (Industrie et commerce extérieur : commerce extérieur). - M. Edmond Hervé, rapporteur spécial :

Avis n° 2947, au nom de la commission des affaires étrangères : tome XI (Industrie et commerce extérieur : commerce extérieur) de Mme Louise Moreau ;

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome X (Industrie et commerce extérieur : commerce extérieur) de M. Francis Saint-Ellier.

Commerce et artisanat et article n° 83 :

Annexe n° 11 (Economie et finances ; budget : commerce et artisanat). - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ;

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome III (Economie et finances : commerce et artisanat) de M. Jean-Paul Charié.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 15 novembre 1992, à deux heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	114	358	
33	Questions..... 1 an	113	558	
83	Table compte rendu.....	55	89	
93	Table questions.....	54	97	
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu..... 1 an	103	540	
35	Questions..... 1 an	103	353	
85	Table compte rendu.....	55	84	
95	Table questions.....	34	54	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 606	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
08	Un an.....	703	1 589	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

